



# **BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GENRE ET DEVELOPPEMENT**

**POUR LE HAUT CONSEIL A  
L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES**

**2013-2014**

I.	INTRODUCTION ET SYNTHÈSE.....	6
1.	Contexte :.....	6
1.1	Feuille de route ministérielle pour l'égalité femmes-hommes .....	6
1.2	Stratégie genre et développement (2013-2017).....	7
2.	Bilan de la consultation .....	8
II.	Mise en œuvre de la stratégie genre et développement au titre de 2013-2014.....	14
	Objectif 1. Prise en compte dans les instruments de financement du développement .....	14
1.1.	Orientation politique et révision des procédures .....	14
1.2	Le genre comme critère de sélection des FSP/FSD.....	15
	Objectif 2. Appropriation des questions de genre par les agents et les services.....	16
2.1	Sensibiliser les agents du MAEDI et de l'AFD.....	16
2.2.	Plan de formation.....	17
2.3	Nomination des correspondants et points focaux genre .....	18
2.3.1.	Mission des correspondants.....	18
a.	Etablir un dialogue avec les partenaires : .....	18
b.	Assurer une veille sur la thématique de l'égalité :.....	18
2.4	Les opérateurs sous tutelle.....	19
	Objectif 3. Renforcement de la recherche sur le thème « genre et développement ».....	20
3.1.	Appui à la prise de conscience et à la recherche : .....	20
3.2.	Appui apporté à la société civile : .....	20
	Objectif 4. Insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France.....	21
4.1	Au niveau bilatéral : .....	21
4.1.1.	Afrique subsaharienne .....	22
4.1.2	Afrique du Nord-Moyen Orient.....	24
4.1.3	Amérique Latine .....	26
4.1.4	Asie.....	28
	Objectif 5. Insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France :.....	29
5.1.	Mobilisation internationale sur des enjeux thématiques :.....	29
5.1.1	Lutter contre les violences faites aux femmes et contre l'impunité de leurs auteurs.....	31
5.1.2	La lutte contre les violences commises par les groupes extrémistes .....	32
5.1.3	Lutte contre la traite des êtres humains .....	33
5.1.4	Promouvoir l'autonomisation des femmes .....	35
5.1.5	Education, formation et lutte contre les violences en milieu scolaire.....	35
5.2.	Droits des femmes et ODD après 2015 .....	38

5.3. Politique de la France au plan européen .....	39
5.4. Actions spécifiques de plaidoyer .....	40
5.4.1. La France à la 58 <sup>e</sup> session de la CSW : .....	40
5.4.2. La France à la 59 <sup>e</sup> session de la CSW (9-20 mars 2015) : .....	41
5.4.3. La voix de la France sur les droits des femmes dans les rencontres internationales : .....	44
5.5. La coopération avec les agences multilatérales .....	47
Objectif 6. Traçabilité de l'aide au développement.....	52
6.1. Le genre et l'APD française .....	52
6.2. Le genre et les programmes budgétaires .....	56
ANNEXE 1 : la parité au MAEDI.....	60
ANNEXE 2 : FSP : Fiche sur le genre .....	66
ANNEXE 3 : Modèle de FPC intégrant le marqueur genre .....	68
ANNEXE 4 : Ambassades ayant participé à la collecte des données.....	71
ANNEXE 5 : Liste des fsp notes en fonction du marqueur genre a partir de juillet 2013 .....	73
ANNEXE 6 : Pays ayant renseigné les indicateurs du hcefh .....	77
ANNEXE 7 : Rapport AFD.....	78

## RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE « GENRE ET DEVELOPPEMENT »

Objectifs	Résultats obtenus	Actions réalisées
<p><b>OBJECTIF 1 : Prise en compte du genre dans les instruments de financement</b></p> <p><b>Sous-objectif 1 :</b> Financement du développement Financement des ONG, Outil d'aide à la prise en compte du genre</p> <p><b>Sous-objectif 3 : Faire de la prise en compte du genre un critère d'octroi des financements.</b></p> <p><b>Sous-objectif 4 : Renforcer et améliorer l'utilisation du marqueur genre de l'OCDE.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs assignés à l'année 2014 ; « année zéro » de la mise en œuvre de la stratégie, ont tous été largement dépassés.</li> <li>- Sur <b>42 projets FSP/FSD</b> examinés, <b>26</b> ont obtenu la note de 1 ou 2 du marqueur genre de l'OCDE, ce qui représente <b>67% des projets.</b></li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégration du marqueur genre dans les formulaires du FSP/FSD/ PISCCA : fiche de prise en considération et rapport de présentation.</li> <li>2. Autoévaluation en amont des porteurs de projets sur la note à attribuer au projet, puis discussion et évaluation par le comité d'examen de cette note du CAD de l'OCDE (0, 1 ou 2)</li> <li>3. Elaboration d'une fiche vadémécum pour la prise en compte du genre à destination des COCAC</li> <li>4. Fiches pays (AFD)</li> <li>5. Boîte à outils de genre (AFD)</li> <li>6. Les financements attribués aux ONG intègrent l'instrument de genre DGM et AFD)</li> </ol>
<p><b>OBJECTIF 2 : Appropriation des questions de genre par les agents et les services</b></p> <p><b>Sous-objectif 6 : Sensibiliser les personnes en situation de responsabilités au MAE et à l'AFD aux enjeux de genre et développement</b></p> <p><b>Sous-objectif 6.2. Nombre d'actions de sensibilisation</b> Nombre et pourcentage des responsables du MAE et des managers de l'AFD ayant suivi une sensibilisation sur le genre.</p> <p>Sous-objectif. 6..3.</p> <p>Sous-objectif 7.1 Existence, pour chaque type d'action de formation planifiée, d'un cahier des charges précis, faisant état des besoins/types de sensibilisation, précisant la procédure de sélection des intervenant-e-s, les compétences attendues, la nature des contenus (modules spécifiques ou transversaux), le type de méthodologie (participative, expérientielle, interactive), l'évaluation de la formation (fiches, compte-rendu, niveau de participation, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>- <b>619 agents</b> ont été sensibilisés ou formés à l'approche genre</li> <li>-</li> <li>- <b>46% des agents</b> de Catégorie A du MAEDI ont reçu une formation genre entre fin 2013 et avril 2015.</li> <li>-</li> <li>- <b>80 correspondants genre</b> ou <b>points focaux</b> ont été nommés.</li> </ul>	<p>Les sessions de formation sont évaluées par les agents</p> <p>Des réunions de concertations sont organisées pour adapter le contenu des modules aux besoins des agents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des appels d'offres</li> <li>- Un cahier des charges précis élaboré</li> </ul> <p>Un MAPA lancé pour sélectionner des formateurs (trices)</p>

<p><b>OBJECTIF 3 : Appui à la recherche et au plaidoyer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux colloques et conférences sur les thématiques relatives à l'égalité femmes-hommes ont été organisés en 2014.</li> <li>- En 2015 le MAEDI a pris en charge <b>6 ONG</b> actives dans la défense des droits des femmes afin de participer à la 59<sup>ème</sup> session de la CSW.</li> <li>- Un appel à projets est lancé pour la réalisation d'une étude argumentaire sur la thématique « genre et climat » en préparation de la COP21.</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF 4 : Insertion des enjeux au plan bilatéral</b></p> <p>Nombre et pourcentage d'ambassadeur- drice-s français ayant rencontré, spécifiquement sur la question du genre et de l'égalité femmes-hommes, au moins une fois par an, le/la ministre en charge de l'égalité femmes-hommes, des droits des femmes, de la condition féminine ou l'autorité en charge de ces questions dans les pays partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>45 Ambassades</b> ont produit un rapport d'activités sur la prise en compte de la dimension genre dans les actions de coopération ;</li> <li>- Parmi les 29 pays prioritaires, <b>21 postes ont répondu</b> à cette consultation, ce qui représente <b>72%</b>.</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF 5 : Insertion des enjeux de genre au plan multilatéral.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La France se distingue par son rôle de chef de file dans les enceintes internationales en matière de défense des droits de femmes.</li> <li>- La France a adopté son deuxième plan d'action « Femmes, Paix et sécurité » et a porté aujourd'hui une résolution auprès de l'UNESCO contre les violences de genre en milieu scolaire « Apprendre sans peur » adoptée le 16 avril 2015 par le Conseil exécutif de l'UNESCO.</li> <li>- <b>Elle est le 5<sup>ème</sup> pourvoyeur d'APD.</b></li> </ul>
<p><b>OBJECTIF 6 : Traçabilité de l'aide au développement consacrée à l'APD.</b></p> <p><b>Sous-objectif 25.1.</b> Pourcentage d'APD dédié au genre (part des Fonds de solidarité prioritaire et Fonds sociaux de développement recevant la note 1 ou 2 du marqueur genre du CAD de l'OCDE) ; Affichage et visibilité annuelle sur l'APD dédiée au genre</p> <p><b>Sous-objectif 27.1.</b> Agenda des réunions de la plateforme Genre et développement, d'atelier d'échange de bonnes pratiques et de méthodologies ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>- En 2013 : <b>35% de l'APD</b> était sensible au genre contre <b>23,8%</b> en 2012.</li> <li>- Les résultats des efforts consentis pour l'année 2014 en matière d'APD sensible au genre ne seront disponibles qu'en septembre 2015.</li> </ul> <p><b>2 réunions en plénières et des réunions de suivi. 2 groupes de travail ont été constitué : genre et climat et Genre et jeunesse (2015)</b></p>

## **I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE**

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) porte une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement découle de la démarche volontariste lancée par le gouvernement depuis septembre 2012 qui a donné lieu à l'adoption de lois phares : **la loi du 7 juillet 2014 portée par la Secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, Annick Girardin, relative à l'approche transversale du genre**, et la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Cette politique se décline aussi bien au niveau interne que dans le cadre de nos politiques internationales (feuille de route sur l'égalité, plaidoyer politique, stratégie genre et développement). Dans ce contexte, ce rapport vise à effectuer une première analyse de la mise en œuvre de notre stratégie genre et développement, depuis son lancement fin 2013 à mars 2015, en vue de son évaluation annuelle par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'évaluation finale aura lieu en 2017.

### **1. Contexte :**

#### **1.1 Feuille de route ministérielle pour l'égalité femmes-hommes**

Dans le cadre du Comité interministériel pour les droits des femmes, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international s'est doté d'une feuille de route annuelle. Celle-ci comprend deux volets : l'un, sur une politique de ressources humaines susceptible de favoriser l'égalité professionnelle, l'autre sur les politiques publiques en faveur de la promotion des droits des femmes à l'international, aussi bien en bilatéral que dans le cadre des organisations internationales et de notre politique de développement (stratégie genre et développement).

En termes de ressources humaines, le MAEDI poursuit une politique de promotion active pour répondre aux objectifs de la loi Sauvadet, même s'il reste du chemin à faire pour féminiser les corps. Le nombre de femmes nommées à un emploi de direction a augmenté : 29 % de primo-nomination en 2013. Actuellement, 36 femmes occupent un poste d'ambassadrices, et représentent 19 % de l'ensemble des ambassadeurs, dont 5 dans les pays du G20. Si l'on inclut les ambassadeurs thématiques, on compte 44 ambassadrices. Cela représente un net progrès par rapport à 2012, où l'on dénombrait seulement 23 ambassadrices y compris les ambassadrices thématiques soit seulement 11% du total. En outre, 15% des femmes sont actuellement consules et consules générales, 12, soit 26% sont Directrices, inspectrices ou chef de service, 79, soit 37% sont directrices-adjointes, sous-directrices ou chefs de bureau.

Des mesures d'accompagnement ont été prises ou sont en cours concernant le temps de travail (adoption prochaine de la charte du temps en CTM), les questions de mobilité (lancement d'un programme de signatures d'accords bilatéraux pour le travail des conjoints). Une étude menée sur

les écarts de traitement démontre qu'au sein du MAEDI à ancienneté égale et à fonction égale, les femmes sont autant rémunérées que les hommes.

Les jurys d'examen sont plus paritaires (43% de membres de jurys et 50% des présidents en 2014) et ce ministère travaille à la sensibilisation à la parité (Institut diplomatique ou formation des gestionnaires de projets de développement). On note une tendance vers un intérêt plus grand des femmes pour les concours de secrétaire des Affaires étrangères (cadre général et surtout orient). De ce fait, ce corps devient plus paritaire 44%. Cela constitue une base pour féminiser, à terme, les corps de conseillers, conseillers hors classe et ministres plénipotentiaires. Ce ministère s'est, en effet, fixé **pour objectif un taux de 50% de femmes** pour l'accession au corps des conseillers qui permet l'accès à l'encadrement supérieur.

**Ces mesures sont susceptibles de représenter un modèle dont nous pouvons faire état à l'international<sup>1</sup>.**

## **1.2 Stratégie genre et développement (2013-2017)**

Dans le cadre de nos politiques publiques en faveur de l'égalité à l'international (deuxième volet de la feuille de route), figure l'adoption de la stratégie « genre et développement ». Celle-ci rappelle que **la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes est l'une des priorités de l'action extérieure de la France**. Cette stratégie inscrit l'efficacité et la redevabilité en matière d'égalité comme principes directeurs de l'aide publique au développement. Une large mobilisation en faveur de l'intégration du genre dans les actions de développement a été effectuée, tant au sein du ministère qu'à l'international. D'un point de vue pratique, la stratégie définit des principes d'action qui s'articulent autour des six axes principaux :

- prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans les instruments de financement ;
- sensibiliser et former les agents à l'intégration de l'analyse de genre ;
- soutenir la recherche dans le domaine des relations de genre et développer des outils sectoriels opérationnels ;
- inscrire la question de l'égalité au cœur du dialogue bilatéral avec les pays ;
- promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les instances internationales et européennes ; et,
- garantir la redevabilité des engagements pris grâce à un meilleur suivi-évaluation.

La stratégie « Genre et développement » fixe un certain nombre d'objectifs chiffrés, déclinés de manière progressive entre 2014-2017. Il s'agit en particulier, d'ici 2017, d'atteindre 50 % des programmes et projets de l'APD française notés selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE. Dès lors, ils doivent avoir comme objectif principal ou significatif l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Parallèlement, 90 % des agents de la DGM et de l'AFD doivent être formés à l'approche genre et développement.

Sous la présidence du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), la Commission des Droits des femmes et enjeux internationaux et européens a accompagné le MAEDI

---

<sup>1</sup> Annexe 2 : La parité au MAEDI

dans l'élaboration d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer l'intégration de l'approche de genre dans les actions de coopération, ainsi que le degré d'appropriation du genre par les agents.

Adoptée en juillet 2013 en CICID, la stratégie genre et développement (2013-2017) a mis en place un ensemble d'activités pour renforcer la prise en compte du genre dans les actions de développement et de solidarité internationale. L'année 2014 est considérée comme l'année « zéro » de mise en place des axes les plus pertinents de la stratégie. Ce rapport d'activités présentera les réalisations et les acquis, mais abordera aussi les limites et les perspectives d'amélioration d'ici 2017 ; année de l'évaluation finale.

Le corpus analysé porte sur 45 réponses des postes, en particulier, les postes à missions élargies et les postes prioritaires dont le développement fait partie de leur mission. Nous analyserons dans ce rapport, la mise en œuvre de la stratégie « genre et développement » par le MAEDI en suivant la trame des 6 objectifs de la stratégie et les indicateurs développés par le HCE. Le dépouillement des données a été effectué pays par pays, mais pour la lisibilité du document, nous avons présenté des synthèses par zones géographiques (Afrique Subsaharienne/ Afrique du Nord-Moyen Orient/Amérique Latine/Asie).

## 2. Bilan de la consultation

Les résultats du bilan de cette première année sont encourageants :

- **Objectif 1. Prise en compte du genre dans les instruments de financement**

(1) La dimension de genre est désormais un **critère systématique de l'octroi du financement, et ce, malgré un contexte budgétaire contraint (21,5M€)** : sur 42 projets FSP/FSD examinés, **26 ont obtenu la note 1 ou 2 du marqueur genre de l'OCDE**, ce qui représente **67 % des projets**. Les formulaires de présentation des projets (fiche de prise en considération et rapport de présentation) ont été révisés pour une plus grande prise en compte du genre. Une **fiche explicative** de la procédure accompagne les formulaires, et un **vadémécum à l'usage des conseillers** de coopération et d'action culturelle a été élaboré afin de faciliter la compréhension et l'appropriation des outils méthodologiques<sup>2</sup>.

Les rédacteurs doivent désormais évaluer eux-mêmes le projet selon la pertinence du marqueur genre et développer une analyse de la situation des femmes et des hommes en rapport avec la thématique proposée. Le **comité d'examen des projets veille à ce que la dimension de genre soit prise en considération**, quand cela est nécessaire.

---

<sup>2</sup> . Annexe 3 : Fiche explicative et vadémécum



▪ **Objectif 2 : Appropriation des questions de genre par les agents et les services**

(1) **619 agents** du Département ont été sensibilisés ou formés : **directeurs, sous-directeurs, chefs de pôle et rédacteurs, nouveaux contractuels ou nouveaux titulaires, nouveaux partants, conseillers de coopération et d'action culturelle et attachés de coopération, premiers conseillers et ambassadeurs**. Une session genre est systématiquement introduite dans les séminaires proposés par l'IDC, et depuis l'été 2014, un **atelier genre est programmé lors des journées du réseau**. **46% des agents de Catégorie A du MAEDI** ont reçu une formation genre entre fin 2013 et avril 2015.

(2) **80 correspondants genre ou points focaux ont été nommés**. Sous l'autorité des chefs de poste, les correspondants élaborent chaque année un **rapport sur la situation des femmes** en précisant les avancées et les reculs rencontrés dans le pays, effectuent un **bilan des actions entreprises par le poste relatives à la défense des droits des femmes et à l'intégration du genre**, en précisant les actions et les dispositifs financiers mis en place.

(3) La sensibilisation des opérateurs sous tutelle du MAEDI aux questions de parité a été amorcée par l'introduction de ce thème dans les **lettres d'objectifs des dirigeants en 2013 et 2014** :

- **Campus France et l'AEFE** : les Directeurs de Campus France et de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger sont tenus d'effectuer un audit sur le genre. L'Institut français Paris a nommé récemment un point focal genre qui se charge de réfléchir à un plan d'action genre. Le nouveau directeur recevra une lettre le sensibilisant à l'intégration du genre dans les actions de l'Institut français. D'ores et déjà, les IF dans les postes sont très investis sur l'intégration du genre et la promotion de l'égalité femmes-hommes. La consultation des postes indique largement, la prise en compte du genre dans les actions du terrain de l'Institut français, placés sous l'égide du COCAC ou du chef de poste.

- **Expertise France** : En 2015, la nouvelle agence Expertise France fera l'objet également de cette campagne de mobilisation des opérateurs sous tutelle du MAEDI. Les anciennes agences telles que FEI avaient adopté leur propre plan d'action genre.

- **AFD** : l'Agence française de développement (AFD) a adopté son cadre d'intervention transversal (CIT) sur «le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes » au 1<sup>er</sup> semestre 2014. Celui-ci résulte de la mise en œuvre par l'AFD de la stratégie genre et développement. Les objectifs du CIT genre de l'AFD ont été intégrés à la politique de responsabilité sociétale 2014-2016 approuvée par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco. En 2014, **51,4% de l'ensemble des projets de l'AFD ont été notés 1 ou 2 selon le marqueur de l'égalité de l'OCDE**. L'intégration du genre dans **les projets financés par la division du partenariat avec les ONG atteint la proportion de 67%**. L'AFD a adopté un plan de sensibilisation et de formation de ses agents aux problématiques de genre. Elle participe, en outre, à la réflexion pour l'élaboration de

feuilles de route sectorielles pour une meilleure prise en compte du genre dans les différents secteurs du développement<sup>3</sup>.

▪ **Objectif 3 : Appui à la recherche et au plaidoyer**

- **Appui à la recherche :**

(1) Une attention particulière a été accordée en 2014 au domaine de la recherche sur la thématique de l'égalité. **De nombreux colloques ou conférences** ont été organisés: conférence à l'OCDE sur la stratégie genre et développement (21 janvier 2014); colloque sur l'excision au Centre de conférences interministériel (6 février 2014); journée de la Femme portant sur la charte du temps à l'Hôtel du Ministre (12 mars 2014); second Forum mondial des femmes francophones à Kinshasa (3-4 mars 2014) après le lancement de cette initiative par la France en 2013; Sommet mondial des femmes organisé à Paris par le ministère des Droits des femmes avec notre soutien (5-7 juin 2014); colloque international à l'Hôtel du Ministre sur les violences de genre en milieu scolaire (8 octobre 2014); deuxième édition du séminaire sur les violences faites aux femmes (25 novembre 2014); colloque sur le bilan de l'égalité : Pékin+20 (16 décembre 2014).

Le Maroc, qui accueillera la COP22 en 2016, organise à l'invitation de « Women's Tribune » les 29 et 30 mai 2015, deux journées de réflexion sur « Femmes pour le climat ». Le MAEDI apportera une contribution financière et participera à un haut niveau. La France sera représentée par son ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, ainsi que par la secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, Mme Pascale Boistard. D'autres ministres et personnalités de marque sont également invités sous réserve de confirmation.

(2) Notre FSP « **Femmes d'avenir en Méditerranée**, (2,4M€) » met l'accent sur la recherche en matière d'égalité par l'appui à l'Observatoire et think-tank euro-méditerranéens sur l'égalité femmes-hommes. Véritable vivier d'initiatives méditerranéennes pour croiser, mutualiser et partager les bonnes pratiques, ce FSP permettra de renforcer le leadership des femmes, de les accompagner dans leur parcours via des cycles de formation sur mesure assurés par l'**ENA** et **Sciences Po**. La campagne de sélection des candidates femmes d'avenir, pour bénéficier de la formation de Sciences Po au titre de 2015 (01-13 juin) a rencontré un énorme succès, comptant près de **800 candidatures**, parmi lesquelles, 22 ont été retenues issues de 9 pays du sud de la Méditerranée.

(3) D'autres partenaires tels que ONU-Femmes Maghreb et Machreq réaliseront des études de terrain sur la mixité et la gouvernance dans le monde arabe ; études qui déboucheront sur des plans d'action nationaux dans quatre pays : Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie.

(4) Le FSP « Genre et cohésion sociale pour l'employabilité des femmes et des jeunes (2013-2016) » comporte un volet important sur la recherche, notamment sur les transformations sociales dans le monde arabe. Le 14 janvier 2015, en partenariat avec l'Agence nationale de la recherche, un colloque a été organisé sur les « enjeux du développement des pays du Sud : de la recherche aux politiques » qui a abordé la nécessité d'encourager la recherche sur la thématique de l'égalité.

---

<sup>3</sup>. Annexe 8 « rapport AFD »

(5) A divers degrés, un **dialogue est noué avec les différentes institutions universitaires** ou de recherche sur les questions de genre et développement, tant au niveau des thématiques transversales que sectorielles (la gouvernance, les droits sexuels et reproductifs, l'éducation ou la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire). Le MAEDI entretient des relations soutenues avec les universités et les instituts de recherche, notamment à Toulouse, Marseille, Lyon ou Paris. Des programmes communs sont réalisés en partenariat avec Sciences Po Paris, l'ENA, l'INED/IRD, le CIRAD, etc. Dans le cadre des FSP, plusieurs activités incluent des programmes de recherche en partenariats avec des universités ou des centres de recherche dans les pays partenaires.

(6) Les Conseils régionaux sollicitent régulièrement le MAEDI pour présenter la politique de la France en matière de genre et développement. L'ENA, lors de son cycle international, le CISAP, invite le MAEDI à animer des sessions sur le genre.

#### - Appui à la société civile

(1) Des financements ont été octroyés aux ONG militant en faveur de l'égalité femmes-hommes, notamment l'appui aux réseaux et aux programmes FSP. . En 2015, **nous avons financé la participation de 6 ONG représentant des femmes du Nord et du Sud à la 59<sup>e</sup> session de la CSW** (Commission de la condition de la femme) aux Nations unies. Un appel à projets est lancé pour la réalisation d'une étude-argumentaire sur la thématique du genre et climat en préparation de la COP21 et d'autres appels feront l'objet d'animation de la plateforme genre et de la constitution de groupes de travail et de réflexion.

(2) Les ambassades et les sous-directions de la DGM, ciblent à des degrés divers, des actions portées par les ONG françaises ou par des associations locales dont un aperçu est présenté dans le rapport d'activités dans le cadre de la coopération bilatérale.

#### ▪ Objectif 4 : Insertion des enjeux au plan bilatéral

(1) **La consultation réalisée auprès des postes (45 postes** parmi les plus prioritaires ont répondu) **montre un grand investissement du réseau diplomatique**, qui peut prendre la forme du débat d'idées ou de l'appui aux bonnes pratiques et aux initiatives innovantes en faveur de l'égalité femmes-hommes.

(2) Parmi les 29 pays prioritaires décidés en CICID, 21 pays ont répondu à cette consultation, ce qui représente 72,4 % de pays prioritaires. Les ambassades en Afrique subsaharienne et dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée ciblent leurs actions sur des secteurs qui constituent des leviers en matière de développement. Les autres régions du monde, en particulier l'Amérique latine et les Caraïbes, font de la lutte contre les inégalités l'une de leurs priorités. Les rapports adressés par les postes représentent une mine d'informations sur la situation des femmes dans les pays partenaires, et déclinent la mobilisation internationale de la France en faveur des droits des femmes.

## ▪ Objectif 5 : Insertion des enjeux de genre au plan multilatéral

(1) **La France se distingue par son rôle de leader en matière de défense des droits des femmes.** 5<sup>ème</sup> **pourvoyeur** d'aide au développement, la France plaide pour l'adoption d'un objectif du développement durable (ODD) ambitieux dédié à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que pour une intégration transversale du genre dans les autres ODD.

(2) A la croisée de nombreux événements en lien avec l'égalité femmes-hommes, l'année 2014-2015 a permis à la France de redoubler d'efforts en faveur des droits des femmes, notamment dans le cadre des processus de la CIPD+20, de Pékin+20, du post-2015, de la conférence sur le financement du développement ou de la COP21.

(3) La France a adopté **son 2<sup>e</sup> plan d'action « Femmes, paix et sécurité »** et porte aujourd'hui une **résolution auprès de l'UNESCO pour la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire**, qui vient d'être adoptée le 16 avril 2015.

(4) Nous avons organisé en mars 2013, le premier **Forum mondial des femmes francophones**, consacré notamment à la lutte contre les violences sexuelles et à l'autonomisation des femmes. En mars 2014 à Kinshasa, nous avons co-organisé avec la République démocratique du Congo (RDC) la 2<sup>e</sup> édition de ce forum intitulée : « Femmes, actrices du développement ».

(5) Nous avons largement contribué à l'organisation du **Sommet mondial des femmes** qui s'est tenu à Paris les 5 et 7 juin 2014 qui a rassemblé plus de 700 participant.e.s, 40 ministres étrangers et où près d'une dizaine de nos ministres ont pris la parole.

(6) La France soutient la dimension de genre dans **les enceintes internationales** et appelle à une bonne articulation entre celles-ci, notamment au sein du G7/G20, du Partenariat de Deauville, de l'UPM, de l'ONU, du Fonds Mondial, du Groupe Banque Mondiale et de l'UE.

## ▪ Objectif 6. Traçabilité de l'aide au développement consacrée à l'égalité

L'OCDE distingue deux catégories de projets : ceux qui ont pour objectif principal la réduction des inégalités (marqueur du genre 2) et ceux dont l'impact sur la réduction des inégalités est significatif (marqueur 1).

(1) Toutes les actions du MAEDI ont été notées en juin 2014 selon le marqueur genre. Le résultat de l'année 2014 sera publié en décembre 2015 par l'OCDE. Pour l'année 2012, **23,8% de l'APD** française avait soit un impact significatif dans la réduction des inégalités (note 1 de l'OCDE), soit un impact principal (note 2).

(2) En 2013, **35% de l'APD française était sensible au genre** (marqueurs 1 et 2). On peut constater deux tendances :

- **une augmentation des projets dont le genre est l'objectif principal** (marqueur 2) : passage de 1MUSD en 2012 à 45MUSD en 2013; ceci s'explique par la sensibilisation aux nécessités de redevabilité en matière de genre du ministère des Affaires étrangères et

à la consultation interservices au moment de la déclaration statistique qui a abouti à un meilleur fléchage des projets Muskoka ; **une légère diminution des projets dont le genre est un objectif significatif** : passage de 1,7Mds USD en 2012 à 1,4Mds USD en 2013 qui s'explique par la baisse des contributions de l'AFD aux projets dont le genre est l'une des composantes.

(3) S'agissant de **l'aide bi-multilatérale** : **Les projets entièrement dédiés à la réduction des inégalités de genre (marqueur 2)**, sont principalement des projets de politiques en matière de population de santé et de santé reproductive. Il s'agit en effet des projets dits « MUSKOKA ». **En revanche, les projets dont une des composantes est la promotion du genre (marqueurs 1) ciblent principalement l'éducation et relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche** car il s'agit des bourses d'études en faveur de ressortissants de pays en développement et des coûts imputés à la prise en charge des étudiants étrangers dans les universités en France.

#### **Eléments clés à retenir :**

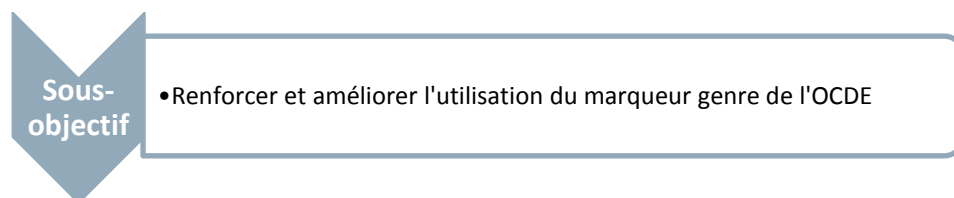
- Les objectifs assignés à l'année 2014 ; année « zéro » de la mise en œuvre de la stratégie, ont tous été dépassés, en particulier au regard des indicateurs clés. Cette consultation, démontre que la France a redoublé d'efforts en vue de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Mais ces efforts n'étaient pas toujours « comptabilisés ».
- Les premiers résultats prouvent qu'il existe une dynamique positive qui doit être poursuivie et renforcée, notamment en ce qui concerne l'intégration des indicateurs sexospécifiques dans toutes les actions du MAEDI afin de faciliter la collecte des données et la traçabilité de notre APD.
- La redevabilité devrait être renforcée : les autres ministères ou organismes français devraient mettre en place des systèmes d'information qui permettent de collecter les données, action par action pour plus d'efficacité et de traçabilité<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> . Pour plus de détails, voir l'objectif 6 relatif à la traçabilité de l'aide.

## II. Mise en œuvre de la stratégie genre et développement au titre de 2013-2014

### Objectif 1. Prise en compte dans les instruments de financement du développement



#### 1.1. Orientation politique et révision des procédures

Le MAEDI place la lutte contre les inégalités de genre comme l'une de ses priorités internationales. Des instructions politiques ont été données pour plus grande prise en compte du genre dans les programmes et projets de développement. L'objectif est de favoriser l'égalité femmes-hommes pour une meilleure efficacité, redevabilité et traçabilité de l'aide au développement. **De ce fait, la dimension de genre est devenue un critère d'octroi du financement.**

La programmation 2013 des crédits du **Fonds de solidarité prioritaire (FSP)** a bénéficié (hors Muskoka) **d'une enveloppe de 22 M€** en autorisations d'engagement. Ont été privilégiés les projets pays et les projets mobilisateurs s'inscrivant en priorité dans une démarche d'appui à la gouvernance démocratique (y compris gouvernance financière, lutte contre les trafics illicites et la corruption, renforcement des capacités nationales...), les projets d'accompagnement, de prévention et de sortie de crise au Sahel (en appui à nos autres efforts nationaux, multilatéraux et européens). **En 2014**, dans un contexte budgétaire plus contraint, **21,5M€ ont été alloués aux projets FSP avec un accent mis sur l'approche transversale du genre et sur les projets dédiés à l'égalité entre les femmes et les hommes.** Dans un courriel formel en date du 24 décembre 2014, relatif à la programmation des autorisations d'engagement des FSP hors Muskoka, un paragraphe est consacré à la dimension de genre : « Il sera demandé à chaque porteur de projet d'indiquer dès la fiche de prise en considération un marqueur genre tel que défini par l'OCDE. Cette nouvelle mesure vise à garantir la concordance du FSP avec l'objectif inscrit dans la Stratégie genre et développement 2013-2017 d'atteindre d'ici 2017 au moins 50 % des projets et programmes notés 1 ou 2 ».

**Le marqueur genre du CAD de l'OCDE permet de noter les projets et programmes de développement de la façon suivante :**

- 0** : le projet ne prend pas en compte le genre.
- 1** : le projet a pour sous objectif significatif ou secondaire l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes/ ou la lutte contre les inégalités de genre.
- 2** : le projet a pour objectif principal l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes/ ou la lutte contre les inégalités de genre.

une

du

## **1.2 Le genre comme critère de sélection des FSP/FSD**

Depuis fin 2013, tous les projets FSP/FSD sont examinés à la lumière du genre par le comité d'examen. L'intégration du genre devient un critère de sélection et d'octroi de financement, incitant les porteurs de projets en charge de l'élaboration et du suivi projets à être sensibilisés au genre et à la nécessité d'intégrer les outils d'analyse à toutes les étapes du projet<sup>5</sup>.

Le comité d'examen accompagne les porteurs de projets, formule des recommandations afin de mieux tenir compte du genre. Certains secteurs ne se sentent pas concernés par la problématique de l'égalité femmes-hommes. Ainsi, des gestionnaires de projets en rapport avec la protection civile, les sapeurs-pompiers ou la lutte contre les trafics transfrontaliers ne percevaient-ils pas la pertinence de l'analyse du genre. Pourtant, lors du comité d'examen, les échanges avec les porteurs de projets permettaient une meilleure compréhension des enjeux, qui n'étaient pas perceptibles de prime abord.

Prise en amont, la dimension de genre est désormais intégrée dans l'analyse, les enjeux économiques, politiques, sociaux et culturels. Les formulaires de présentation des projets (fiche de prise en considération et rapport de présentation) ont été révisés pour une plus grande prise en compte du genre. Les rédacteurs doivent désormais évaluer eux-mêmes le projet selon la pertinence du marqueur genre et développer une analyse de la situation des femmes et des hommes en rapport avec la thématique proposée. Le comité d'examen des projets veille à ce que la dimension de genre soit prise en considération, quand cela est pertinent. Une fiche explicative de la procédure accompagne les formulaires, et un vadémécum à l'usage des conseillers de coopération et d'action culturelle ont été élaborés afin de faciliter la compréhension et l'appropriation des outils méthodologiques<sup>6</sup>

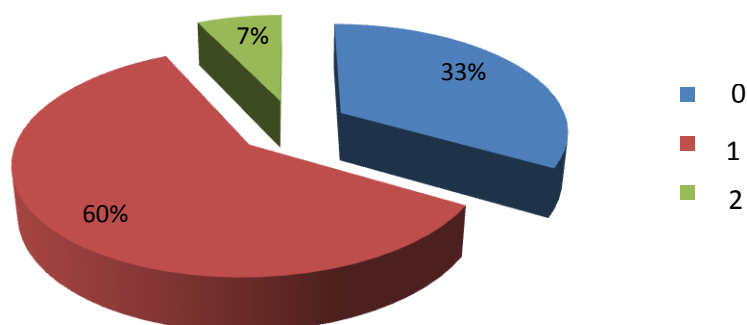
**De 2014 à début 2015, 100% des projets FSP/FSD ont été évalués selon le marqueur genre : 67% ont obtenu la note 1 ou 2, sur une enveloppe totale de 22,805M€.**

---

<sup>5</sup> . Annexe 4 : liste des FSP/FSD notés selon le genre.

<sup>6</sup> Annexe 3 : FPC, fiche explicative et vadémécum.

## Répartition des projets par marqueur genre (pourcentages)



### Objectif 2. Appropriation des questions de genre par les agents et les services

#### OBJECTIF

Sensibiliser les agents du MAEDI et ses opérateurs aux enjeux de genre et développement, développer les modules genre dans les plans et les guides de formation interne.

#### Sous-objectif

- Sensibiliser les personnes en situation de responsabilités au MAEDI et à l'AFD aux enjeux de genre et développement

### 2.1 Sensibiliser les agents du MAEDI et de l'AFD

Parmi les axes clés de l'appropriation de l'analyse de genre, la **formation des agents du réseau diplomatique doit cibler 90% des agents de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) et de l'Agence française de développement (AFD)**. L'objectif est de les doter d'outils pratiques leur permettant de porter les « lunettes genre » dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de solidarité internationale.

Si les agents du réseau adhèrent, dans leur ensemble, au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, sa traduction de manière concrète dans la mise en œuvre des actions de coopération nécessite un savoir-faire pratique : connaissance des enjeux liés au genre et développement,



familiarisation avec les concepts clés, maîtrise d'outils analytiques et méthodologiques, utilisation d'indicateurs pertinents, analyse des politiques et stratégies du MAEDI et comparaison des politiques des bailleurs internationaux.

C'est dans cette perspective que le pôle genre et développement humain a élaboré **un plan de formation, conduit en partenariat avec le département de la formation (RH4) et l'Institut diplomatique et consulaire (IDC).**

## **2.2. Plan de formation**

Ce plan de formation s'adresse à toutes les catégories d'agents, en particulier aux agents de catégorie A, notamment les cadres dirigeants. De fin 2013 à avril 2015, quelque **619 agents ont été sensibilisés ou formés** à l'analyse genre. Des sessions de formation, d'une heure et demie à trois heures, consistent à expliquer les concepts de base, à aborder les enjeux du développement international et à présenter une boîte à outils comprenant les approches politiques adoptées par le MAEDI, (approche par les droits, par l'efficacité, le genre transversal et l'approche par cycle de vie) ainsi que les outils d'analyse qui permettent l'intégration du genre dans les politiques publiques.

D'autres sessions plus longues effectuées en 2013 sont prévues, Les formations, sont organisées par catégorie, leur contenu est adapté en fonction du profil et des priorités des agents : **les directeurs, les sous-directeurs, les chefs de pôle et rédacteurs, les nouveaux contractuels ou nouveaux titulaires, les nouveaux partants, les conseillers de coopération et d'action culturelle et les attachés de coopération.** A l'occasion du **séminaire des ambassadeurs**, une sensibilisation au genre a été dispensée. A chaque **nouvelle nomination d'ambassadeur**, des instructions liées à la stratégie genre sont communiquées.

Une session genre est systématiquement introduite dans les séminaires proposés par l'IDC, et depuis l'été 2014, un atelier genre est programmé lors des journées du réseau.

La méthodologie proposée dans ces sessions privilégie l'approche participative. Lors de ces formations actives, les agents réfléchissent aux enjeux de l'intégration du genre dans leur secteur d'activités, examinent les domaines où les inégalités restent invisibles, à l'aide de données, de photos, de vidéos ou d'études de cas.

Cette dynamique est amplifiée au moyen du portail Diplomatie qui a d'ores et déjà permis de créer la communauté du genre et les droits des femmes, de partager les ressources et les informations que les postes communiquent afin de faire le point sur la situation des femmes dans leur pays d'affectation. Les journées du réseau sont également l'occasion de réunir les correspondants genre et les points focaux pour une meilleure synergie entre la centrale et les postes.

L'objectif fixé pour l'année 2014, était de sensibiliser 30% des agents de catégorie A de la DGM aux problématiques relatives au genre. Au sein de la DGM, le pourcentage d'agents a une tendance à la parité. En effet, sur les 306 agents de catégorie A que compte la DGM, **154 sont des femmes pour 152 hommes.** Aujourd'hui **100% des cadres de la DGM plus un nombre équivalent des directions du Quai d'Orsay ont été sensibilisés.** Ainsi de fin 2013 à avril 2015, **46 % d'agents de catégorie A** ont-ils reçu une formation en genre

Sous-  
objectif

- Nommer des correspondants genre dans le réseau diplomatique et définir leurs missions

### **2.3 Nomination des correspondants et points focaux genre**

Les postes sont appelés à nommer des correspondants « genre » chargés de traduire en action, les orientations politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces agents sont formés, animent et mutualisent les bonnes pratiques de manière transversale. Suite à une note diplomatique circulaire monde de 2014, **les postes ont désigné près de 80 correspondants genre** ou points de contact. La note diplomatique précisait que seuls les postes à missions élargies ou à missions prioritaires dont le développement faisait partie de leur portefeuille, devaient désigner un correspondant, les autres postes pouvaient nommer un agent contact. Certains postes fonctionnent, en effet, à effectif très réduit et assument une multitude de missions. D'autres n'ont pas d'actions de développement. Pourtant, même les représentations permanentes auprès des Nations unies ont désigné des correspondants, sans pour autant disposer de crédits de développement.

#### **2.3.1. Mission des correspondants**

##### **a. Etablir un dialogue avec les partenaires :**

- établir un dialogue avec les organismes internationaux, la société civile et les institutions gouvernementales qui œuvrent en faveur des droits des femmes;
- assurer une communication autour de la politique française en matière d'égalité femmes-hommes, et promouvoir la stratégie « Genre et développement » ;
- associer les acteurs de la coopération décentralisée à cette mise en œuvre, en les informant des enjeux liés au genre et en leur proposant de privilégier des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes ;

##### **b. Assurer une veille sur la thématique de l'égalité :**

- initier et encourager la recherche et la production des connaissances sur les rapports sociaux de genre ;
- assurer une veille thématique et communiquer au Département l'état de l'égalité femmes-hommes dans le pays de résidence ou dans la région;
- identifier les domaines de coopération possibles relatifs au genre et à l'égalité en proposant d'éventuelles actions et/ou des alliances politiques ;
- **élaborer chaque année un rapport sur la situation des femmes** en précisant les avancées ou les reculs rencontrés dans le pays, et effectuer un bilan des actions entreprises par le poste relatives à la défense des droits des femmes et à l'intégration du genre, en précisant les actions et les dispositifs financiers mis en place.

## **2.4 Les opérateurs sous tutelle**

La sensibilisation des opérateurs sous tutelle du MAEDI aux questions de parité a été amorcée par l'introduction de ce thème dans les lettres d'objectifs des dirigeants en 2013 et 2014. Ainsi, les Directeurs de Campus France et de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger sont-ils tenus d'effectuer un audit sur le genre.

**Campus France** est un EPIC qui relève du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et aussi du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a pour but de promouvoir l'enseignement supérieur et la mobilité internationale. Dans le cadre de la mise en place de l'accord d'entreprise, un accord sur l'égalité femmes-hommes est en cours de négociation avec les partenaires sociaux. A l'occasion d'une réorganisation interne, la représentativité des femmes au sein du Comité de Direction est passée à 40%, contre 10% en 2013.

**L'Institut français Paris** a nommé récemment un point focal genre qui se charge de réfléchir à un plan d'action genre. Le nouveau directeur recevra une lettre le sensibilisant à l'intégration du genre dans les actions de l'Institut français. D'ores et déjà, les IF dans les postes sont très investis sur l'intégration du genre et la promotion de l'égalité femmes-hommes. La consultation des postes indique largement la prise en compte du genre dans les actions du terrain de l'Institut français sous l'égide du COCAC ou du chef de poste.

**En 2015, la nouvelle agence Expertise France fera l'objet également de cette campagne de mobilisation des opérateurs sous tutelle du MAEDI.** Les anciennes agences telles que FEI avaient adopté leur propre plan d'action genre.

Par ailleurs, **l'Agence française de développement (AFD)** a adopté son cadre d'intervention transversal (CIT) sur «le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes» au 1<sup>er</sup> semestre 2014. Celui-ci résulte de la mise en œuvre par l'AFD de la stratégie genre et développement.

**L'AFD** a adopté un plan de sensibilisation et de formation de ses agents aux problématiques de genre. Elle participe, en outre, à la réflexion pour l'élaboration de feuilles de route sectorielles pour une meilleure prise en compte du genre dans les différents secteurs du développement<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Le rapport de l'AFD est annexé à ce document.

### **Objectif 3. Renforcement de la recherche sur le thème « genre et développement »**



#### **3.1. Appui à la prise de conscience et à la recherche :**

Une attention particulière a été accordée en 2013 et 2014 au domaine de la recherche sur la thématique de l'égalité. **De nombreux colloques ou conférences** ont été organisés en 2014 : conférence à l'OCDE sur la stratégie genre et développement (21 janvier); colloque sur l'excision au Centre de conférences du Ministère (6 février); journée de la Femme portant sur la charte du temps à l'Hôtel du Ministre (12 mars); second forum mondial des femmes francophones à Kinshasa (3-4 mars) après le lancement de cette initiative par la France en 2013; sommet mondial des femmes organisé à Paris par le Ministère des Droits des femmes avec notre soutien (5-7 juin); colloque international à l'Hôtel du Ministre sur les violences de genre en milieu scolaire (8 octobre); deuxième édition du séminaire sur les violences faites aux femmes (25 novembre); colloque sur le bilan de l'égalité : Pékin+20 (16 décembre).

En 2015, le MAEDI a célébré la Journée de la Femme et des tables rondes consacrées au thème : « la parité est l'affaire de tous », ont traité de l'expatriation, des conjoints, des méthodes de travail et de la parité vue par les hommes. Cet exercice interactif a suscité beaucoup d'intérêt (plus d'une centaine de participants dont de nombreux hommes). Suite à la restitution effectuée auprès du Secrétaire général, des propositions ont été faites au ministre. Les Ambassades, quant à elles, ont, comme à l'accoutumée, célébré la Journée de la Femme par des manifestations diverses et variées (colloques, séances de cinéma, Journée d'information sur la France). Elles ont incité une participation à haut niveau des autorités des pays de résidence<sup>8</sup>.

#### **3.2. Appui apporté à la société civile :**

Un appui particulier est apporté à la recherche et à l'action de la société civile pour partager et mutualiser les savoirs sur l'égalité femmes-hommes. Des financements ont été octroyés, dans la mesure des possibilités budgétaires à des ONG qui militent pour l'égalité femmes-hommes. Des subventions ont été attribuées aux réseaux Coordination-Sud et Genre en Action pour la formation et la mobilisation autour du genre. En 2015, le MAEDI a pris en charge 6 ONG actives dans la défense des droits des femmes du Nord et du Sud, afin de participer à la 59<sup>e</sup> session de la CSW.

Un appel à projets est lancé pour la réalisation **d'une étude-argumentaire sur la thématique « genre et climat » en préparation de la COP21** et d'autres appels à projets seront l'objet d'animation de la plateforme genre et de la constitution de groupe de travail et de réflexion. S'ajoute à ces initiatives, le lancement du **FSP « Femmes d'avenir en Méditerranée »** qui met

<sup>8</sup> Voir sites internet et Facebook de chaque ambassade ou Institut français.

l'accent sur la recherche en matière d'égalité par l'appui à l'Observatoire et aux groupes de réflexion méditerranéens sur l'égalité femmes-hommes. Véritable vivier d'initiatives méditerranéennes pour croiser, mutualiser et partager les bonnes pratiques, ce FSP permettra de renforcer le leadership des femmes, de les accompagner dans leur parcours via des cycles de formations sur mesure assurés par l'ENA et Sciences Po. D'autres partenaires tels que ONU femmes Maghreb et Machreq, réaliseront des études de terrain sur la mixité et gouvernance dans le monde arabe, études qui déboucheront sur des plans d'actions nationaux dans quatre pays : Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie.

**Le FSP « Genre et cohésion sociale pour l'employabilité des femmes et des jeunes (2013-2016) »** comporte un volet important sur la recherche, notamment sur **les transformations sociales dans le monde arabe**. Le 14 janvier 2015, en partenariat avec l'Agence nationale de la recherche, un colloque a été organisé sur « les enjeux du développement des pays du Sud : de la recherche aux politiques » qui a abordé la nécessité d'encourager la recherche sur la thématique de l'égalité.

A divers degrés, un dialogue est noué avec les différentes institutions universitaires françaises ou internationales sur les questions de genre et développement, ou sous un angle transversal, via des sujets tels que la gouvernance, les droits sexuels et reproductifs, l'éducation ou la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire.

#### **Objectif 4. Insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France**



#### **4.1 Au niveau bilatéral :**

Dès le mois d'avril 2014, les ambassades ont reçu des instructions d'orientation stratégique relatives à la **diplomatie des droits des femmes**. Le MAEDI a souhaité une large mobilisation des postes afin de mettre en œuvre les différentes composantes politiques et opérationnelles de cette stratégie. Fin 2014, une consultation des Ambassades<sup>9</sup> a été effectuée pour évaluer la manière dont elles mettaient en œuvre les axes de la stratégie genre, dont 45 postes ont répondu favorablement produisant des rapports d'activités. Parmi les 29 pays prioritaires décidés en CICID, 21 ont répondu à cette consultation, ce qui représente 72,4%.

#### **REPARTITION DES POSTES PAR MISSION**

	Ambassades ayant répondu	Nombre total d'ambassades	Taux de réponse
Ambassades à missions	3	8	38%

<sup>9</sup> . Annexe 5 : Voir tableaux des ambassades qui ont répondu à cette consultation.

élargies à format d'exception			
Ambassades à missions élargies	12	29	43%
Ambassades à missions prioritaires	26	96	27%
Postes de présence diplomatique	2	30	27%

L'aide publique au développement (APD) telle que définie par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2013, à l'occasion duquel la stratégie genre et développement a été adoptée, a précisé la concentration des domaines d'intervention et des zones géographiques. Environ 50 % de la dotation est consacrée aux 16 Pays Pauvres Prioritaires (PPP), dont au moins 85 % sont destinés à l'Afrique subsaharienne et aux pays voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée et 15 % aux pays en crise et en sortie de crise ou en situation de fragilité.

**Dans l'ensemble, le réseau diplomatique s'est largement mobilisé autour de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.** De nombreux postes ont mis en place des FSP/FSD/PISCCA, soutenu les Etats ou la société civile dans leurs plans d'action ou dans leur plaidoyer de lutte contre la pauvreté ou de défense des droits des femmes et des filles. **Tous les opérateurs : l'Institut français, l'AFD, Campus France, les instituts de recherche et les SCAC,** à des degrés divers ont animé et appuyé financièrement les activités en faveur de l'égalité femmes-hommes, ont joué un rôle d'influence et cherché à mutualiser les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre les inégalités de genre. **Une synthèse de la politique de la France sur le plan bilatéral sera présentée par zone géographique**

#### **4.1.1. Afrique subsaharienne**

Les ambassades d'Afrique subsaharienne ont, en grande majorité, répondu à la demande du Département et ont fait parvenir un rapport d'activités sur la prise en compte de la dimension genre dans les actions de coopération. Parmi les 29 pays prioritaires décidés en CICID en 2014, 21 pays ont répondu à cette consultation, ce qui représente 73 % des postes.

Ces rapports ont permis de mettre en exergue la forte mobilisation qui anime nos ambassades en matière de genre. Les postes soutiennent la mise en œuvre de nombreux projets visant à promouvoir les droits des femmes, à renforcer leur autonomie et à lutter contre les violences de genre. Ces projets sont principalement financés par le biais de Fonds de solidarité prioritaire (FSP), de Fonds social de développement (FSD) ou de Fonds d'appui à la société civile (FASC). A titre d'illustration, notre ambassade au Cameroun finance pas moins de 10 projets ciblant de façon directe l'égalité de genre pour un montant total de **134 00 euros** ; au Soudan 6 projets de défense des droits des femmes ont été mis en œuvre en 2014 sur une enveloppe FSD de **268 000 euros** et en République du Congo, **400 000 euros ont été dédiés** sur trois ans à la lutte contre les inégalités.

Campus France, alloue des bourses d'études aux étudiants les plus méritants, la plupart des ambassades en Afrique ont réalisé une sélection sensible au genre. Cette initiative visant à encourager les jeunes filles à poursuivre leurs études a permis d'augmenter considérablement le

nombre de femmes bénéficiaires. Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) au Kenya a ainsi en 2014 attribué la moitié des bourses à des étudiantes.

A noter que de nombreux projets subventionnés, sont prioritairement destinés aux jeunes filles, au travers notamment de programmes de scolarisation ou de lutte contre les mariages précoces. Le Poste de Kinshasa finance à cet égard des projets qui permettront à plusieurs centaines de filles de bénéficier d'une scolarisation ou d'une formation professionnelle. En Ethiopie, le Poste finance un programme de lutte contre l'abandon scolaire pour un montant de **49.000 euros** et le SCAC en Côte d'Ivoire participe activement au programme de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire.

Nos représentations sont fortement mobilisées sur le plan politique et organisent de façon régulière des rencontres et des tables rondes avec des acteurs institutionnels. De nombreux postes ont ainsi déjà rencontré la ministre en charge de l'égalité afin de dresser le bilan de la situation de leur pays de résidence en matière d'égalité de genre.

Par ailleurs, les débats avec la société civile demeure un axe d'intervention privilégié pour nos ambassades en Afrique. L'ambassade au Soudan rend compte, par exemple, de la constitution d'une base de données de plus de 350 ONG, visant à faciliter le développement d'un réseau accessible et l'identification des acteurs mobilisés pour la défense des droits des femmes.

On note, parmi les actions de coopération une place très importante réservée aux actions culturelles. Les ambassades dans la région, soutiennent activement des nombreux évènements culturels visant à remettre en cause les stéréotypes de genre. L'Alliance française de Nairobi a ainsi organisé au cours du mois d'octobre la première édition du film UDADA. Ce festival est le premier de la région à être consacré au documentaire féminin. Il a permis de la sorte de promouvoir une image différente du rôle des femmes. En Ouganda, le programme culturel de l'Alliance française reflète également les enjeux liés à l'égalité de genre. En septembre 2014 a eu lieu l'exposition « Femmes en résistance » de Pierre Yves Genet au musée national, qui a permis de mettre en évidence le combat mené à travers le monde pour la défense des droits des femmes. De nombreuses ambassades organisent, à l'occasion de la journée internationale de la femme ou de la journée internationale de la jeune fille, des ateliers de sensibilisation aux questions de genre (débats/ projection de films/ expositions, etc.). A noter que le film sénégalais « Le rêve d'Awa » appuyé par le Département et l'AFD a remporté le 1er prix du court métrage africain au Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès<sup>10</sup>.

L'Afrique subsaharienne est la région du monde où la pratique de l'excision est la plus répandue. Cet état de fait incite nos ambassades à se mobiliser particulièrement pour l'abandon de cette pratique néfaste. Cette implication se manifeste aussi bien à travers le plaidoyer politique auprès des acteurs institutionnels que via des canaux moins traditionnels comme le soutien à des programmes de sensibilisation radiophoniques sur ces questions, ou une campagne auprès des imams et des chefs religieux. Les programmes relatifs à la Justice sont également très présents au sein des actions des postes. On recense en effet de nombreuses actions destinées à améliorer l'accès des femmes à la justice. L'ambassade au Sénégal a initié plusieurs projets au cours de l'année 2014, dont un programme de financement de l'association des juristes sénégalaises pour la formation des

---

<sup>10</sup>. Le lien pour visionner le film : <https://vimeo.com/112925912>

officiers de la police judiciaire et des magistrats à la prise en charge des victimes de violences de genre. L'association des femmes juristes du Tchad (AFJT) a reçu un soutien financier du FSD d'un montant de 18.892€. Au Nigeria, notre représentation appuie la promotion, et l'accès aux femmes à la justice via le projet FSD FIDA financé à hauteur de 37 000 euros et s'engage activement auprès de l'ONG Nigériane *Girl's power* qui lutte contre la traite des êtres humains.

#### **Bonnes pratiques au Kenya :**

L'ambassade a soutenu un programme sur l'excision diffusé par radio Mwaedu FM en 2014. Cette série, de 6 épisodes de 30 minutes chacun, a été diffusée sur la radio qui couvre les comtés de Taita Taveta County, Kilifi, Kwale, Malindi, Makeuni, Kajiado, ainsi que Moshi et Arusha en Tanzanie. Cette production a été réalisée en Swahili et a permis, au-delà de sa diffusion, de créer des débats et des échanges à l'antenne en accord avec les réalités culturelles des régions ciblées. Cette production qui vient de se terminer sera disponible pour d'autres radios communautaires libres de droits, afin de faire circuler le plus largement possible ces outils de communication.

#### **Bonnes pratiques à Madagascar :**

Dans le cadre de la campagne Campus France, sur 1406 dossiers étudiés, 53% étaient des femmes et 47% étaient des hommes. Cette répartition se confirme après les entretiens : sur 965 avis favorables émis, 53% étaient des femmes, et 47% étaient des hommes.

Dans le cadre des appels à projets pour les boursiers du gouvernement français, l'ambassade a reçu 51 candidatures dont 29 hommes (57%) et 22 femmes (43%). Après sélection des meilleurs candidats, 34 bourses ont été allouées, dont 17 (50%) pour des femmes.

### **4.1.2 Afrique du Nord-Moyen Orient**

Peu de postes de la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient ont transmis le rapport d'activités 2014. **Seuls l'Afghanistan, l'Algérie, le Maroc, la Jordanie et la Palestine ont répondu.**

En revanche, lors de la consultation réalisée en avril 2014, plusieurs pays de la région ont dressé un état des lieux de l'égalité dans le pays partenaire.

Les rapports reçus traduisent la forte mobilisation des ambassades dans cette région sur les questions relatives à l'égalité femmes-hommes. Dans l'ensemble, nos ambassades sont très actives sur la thématique de la promotion du genre. Néanmoins le manque de ressources est parfois



présenté comme un frein à la bonne mise en œuvre d'actions sensibles au genre comme le révèle notre ambassade à Alger.

De nombreux financements, dans le cadre des FSD ou FSP, ont été alloués afin d'appuyer des projets luttant en faveur des droits des femmes. Ainsi, le FSP « Genre et cohésion sociale » (Egypte, Maroc, Tunisie) a permis au Maroc de financer 4 associations pour un total de **102 385,38 euros**. Les ambassades d'Egypte et de la Tunisie ont également appuyé des projets de renforcement des capacités des associations locales en matière de genre. L'ambassade en Afghanistan, soutient pas moins de 9 projets en faveur du genre et de l'égalité, sur l'enveloppe du FSD pour un montant total de **377 000 euros**. Le SCAC à Jérusalem a financé 8 projets relatifs à la promotion des droits des femmes pour un montant de **671 425 euros** pour l'année 2014. Au niveau politique, nos représentations font également part de leur fort activisme. Notre ambassade en Afghanistan participe actuellement à la rédaction de documents de positions, et messages communs pour l'instauration et le renforcement de mécanismes institutionnels de protection effective des droits de l'Homme, dans le cadre du groupe de travail présidé par la Délégation de l'UE. L'ambassade de France au Maroc en partenariat avec l'UNESCO et avec le soutien des ambassades de France en Algérie et en Tunisie prévoit d'organiser un événement « Femmes et Médias ». Cet événement a pour objectif de dresser un **état des lieux de la situation des droits des femmes dans le domaine des médias**, 20 ans après la conférence de Pékin.

Régulièrement, les ambassades organisent des réunions avec des acteurs institutionnels impliqués dans la cause des femmes. A cet égard, l'ambassadrice en Jordanie a rencontré en 2014 la ministre du développement social, Rim Abou Hassan ainsi que la Reine Rania en 2014 pour traiter des questions relatives aux femmes.

Si les ambassades de la région abordent le sujet du genre comme un objectif transversal, **la gouvernance** est un élément central de leur action. En effet, elles sont pleinement actives dans le plaidoyer politique et tentent d'impulser des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de leadership des femmes. L'ambassade au Maroc est très mobilisée sur la question de l'accès des femmes aux postes de décision politiques et a organisé un symposium Genre et Gouvernance en mars 2014. Le SCAC a participé à l'organisation d'un événement d'ampleur régionale au sein du Forum Mondial des Droits de l'Homme sur le thème suivant « Quelles dynamiques pour les droits des femmes en Méditerranée ? ». Les débats ont principalement porté sur l'accès des femmes aux postes de prise de décision, ainsi que leur participation aux secteurs politiques et économiques. Les services centraux ont contribué par une communication sur la stratégie genre. De plus, le SCAC met en place de nombreux événements visant à sensibiliser la population à la problématique d'égalité.

Enfin, le dialogue avec les organisations de la société civile constitue un élément névralgique pour les ambassades basées dans la région du Maghreb, Afrique du Nord et Moyen-Orient. En effet, dans un contexte général de montée des conservatismes, il apparaît plus que nécessaire pour les ambassades de maintenir un dialogue soutenu avec les organisations de la société civile. Notre représentation en Palestine soutient la plus importante ONG palestinienne et organise fréquemment des visites de terrain. L'ambassade en Jordanie organise des rencontres régulières et nourries avec les associations des droits des femmes et au Maroc, le poste consulte en moyenne deux fois par an les associations locales aussi bien que nationales, et de ce fait, il s'est doté d'un réseau très actif autour de cette thématique. En Afghanistan plusieurs séminaires ont été organisés à l'IFA sur les

droits des femmes à l'instar de *Justice Organization* sur « Le rôle de la femme après 2014 en Afghanistan : enjeux et opportunités », ou encore *The Afghan Trust Social & Cultural Organization* sur « Le rôle de la nouvelle génération de femmes en Afghanistan ». En Algérie, l'essor encore timide de la société civile algérienne a amené l'ambassade à déployer ses efforts prioritairement en faveur de la structuration de cette dernière. Concernant l'attribution des bourses d'études, le SCAC au Maroc fait figure de bon élève, si bien que l'objectif de la parité est désormais pleinement intégré.

#### **Bonnes pratiques au Maroc :**

L'ambassade a soutenu l'accès à l'éducation des filles issues du milieu rural, grâce à un partenariat consolidé avec le Comité de soutien à la scolarisation des filles rurales (CSSF), mais également l'accès des femmes aux activités sportives dites « masculines » dans le cadre d'un soutien au Rallye Aïcha des Gazelles. Pour la première fois, un équipage de l'ambassade de France au Maroc participe à la 25<sup>ème</sup> édition du rallye dont le départ a été donné le 24 mars 2015 depuis le palais royal de Rabat.

#### **4.1.3 Amérique Latine**

Les ambassades en Amérique Latine ont, en grande majorité, répondu à la sollicitation du Département. Ces dernières témoignent de leur mobilisation en faveur de l'égalité femmes-hommes, en particulier celle d'Argentine, du Brésil et du Chili. Les actions et les démarches politiques assurées par nos ambassades sont très soutenues auprès des institutions gouvernementales ou auprès d'organismes issus de la société civile.

Sur le plan politique, on relève de nombreuses actions visant à promouvoir l'égalité des sexes. Notre ambassade au Chili a présenté la politique française en matière d'égalité femmes-hommes et identifie actuellement des pistes de coopération entre les deux pays. L'ambassade manifeste par ailleurs son attention particulière de promouvoir les objectifs d'égalité femmes-hommes dans le dialogue bilatéral, en intégrant ces objectifs dans ses débats d'idées. La coopération technique est également un axe d'intervention privilégié dans la région. L'ambassade au Brésil élabore son premier rapport sur « les droits des femmes et l'égalité de genre au Brésil » et a défini une stratégie d'appui à la nomination de femmes comme conseillères du Commerce Extérieur Français. Ainsi parmi les nouvelles nominations, on compte cette année 29% de femmes pour 10% jusqu'alors dans le pays.

Les ambassades veillent à intégrer la société civile dans leurs actions de lutte contre les inégalités. En Argentine, près d'une dizaine de rencontres ont eu lieu avec des organisations investies en

faveur l'égalité de genre. L'ambassade au Chili consulte les associations à la fois dans un cadre bilatéral et en lien avec l'UE.

Ce soutien se manifeste par ailleurs par l'appui aux projets ayant comme objectif de favoriser l'égalité femmes-hommes. A titre d'illustration, on peut citer le soutien de notre ambassade au Mexique qui a subventionné à hauteur de **3 000€** l'association CIARENA (Femmes indigènes pour la conservation, la recherche et l'utilisation des ressources naturelles) qui a permis d'organiser trois ateliers sur les droits des femmes indigènes.

Mais c'est dans le domaine culturel, que les actions des ambassades sont les plus prolifiques. L'intégration de la problématique de genre est une composante majeure de la programmation culturelle de nos ambassades en Amérique Latine. En République Dominicaine, l'Alliance française est très active et a soutenu de très nombreux projets de sensibilisation au genre. Le festival Cultur'Elles a lieu chaque année depuis mars 2013 à l'Alliance française de Quito autour de la journée internationale de la femme. Sa programmation a pour vocation première de mettre en avant le rôle de la femme dans la création artistique et culturelle.

Enfin, soulignons que les postes ont à cœur de développer un réseau élargi et mobilisé autour de cette thématique. L'ambassade de France au Brésil participe à un projet qui devrait réunir 100 femmes à Sao Paulo, sur le thème « Femmes créatives, économies créatives » pour célébrer le 25<sup>ème</sup> anniversaire du Sommet mondial des femmes et a apporté son soutien via le SCAC au projet Ciranda Feminista ciblant le renforcement du Réseau des femmes de la communauté de Santa Luzia. L'Institut français en Argentine a pour sa part, invité tout au long de l'année de grandes figures féminines, à l'occasion des festivals argentins de littérature.

Si la mobilisation de nos ambassades dans la région est réelle, il convient néanmoins de souligner un déséquilibre des actions en faveur du genre entre les grandes puissances de la région et les plus petits pays au sein desquels les contextes nationaux ainsi que les sommes allouées, ne permettent pas d'œuvrer significativement en faveur de l'égalité femmes-hommes. (Guatemala, Equateur, etc.)

#### **Bonnes pratiques en Argentine :**

L'ambassade a soutenu l'association des femmes franco-argentines « Marianne ». Cette association, créée en 2010 sous les auspices de l'ambassade et aujourd'hui forte de 70 membres françaises et argentines, a pour but de favoriser le développement des relations entre les femmes disposant d'un pouvoir de décision et de faire progresser la place des femmes dans l'économie mondiale ( l'association est d'ailleurs en train d'ouvrir des « antennes » à Montevideo et à Mexico). A l'initiative de cette ambassade, cette association a notamment pu rencontrer, en décembre dernier, Marie Christine Saragosse, présidente directrice générale du groupe « France Médias Monde »(FMM), à l'occasion de sa visite en Argentine, pour le lancement du câble argentin, de la chaîne d'information France 24 et de Radio France Internationale.

#### 4.1.4 Asie

Les ambassades en Asie ayant réalisé un rapport d'activités sur l'année 2014 sont également peu nombreuses. Cinq ambassades seulement ont répondu (Birmanie, Corée du Sud, Inde, Laos et Vietnam). Les contacts et les échanges avec les Institutions locales et la société civile sont très fréquents. L'ambassade au Laos rapporte à cet effet que compte tenu de l'existence toute récente d'associations laotiennes, elle a ainsi pris en compte l'approche genre de manière transversale (phase d'instruction des projets, mise en œuvre et suivi).

Sur le plan institutionnel, les ambassades organisent des rencontres de haut niveau sur la thématique des droits des femmes. Notre ambassadeur à New Dehli a reçu la ministre indienne des droits des femmes et des enfants. A cette occasion, cette ambassade a sollicité le pôle genre en centrale pour des instructions et des éléments de langage. L'ambassadeur a ainsi présenté la stratégie genre et a expliqué ses orientations. Notre ambassade à Séoul a organisé une rencontre-débat le 4 avril avec la ministre de l'égalité femmes-hommes et de la famille. Les rencontres avec le ministère des affaires sociales, chargé de l'élaboration des politiques publiques en faveur de la condition féminine, ont constitué un premier espace de plaidoyer entre le poste en Birmanie et les autorités birmanes afin d'encourager ces dernières à faire de la promotion des droits des femmes un axe majeur de l'action publique. Au Laos, la ministre chargée de la mère et l'enfant, ainsi que la présidente de l'Assemblée parlementaire francophone étaient présentes à l'occasion de la journée internationale de la femme.

Notre ambassade à New Dehli a assumé un rôle d'intermédiaire entre les entreprises françaises et les ONG indiennes actives sur les questions de protection et d'autonomisation des femmes. Elle veille par ailleurs à établir un contact permanent avec les nouvelles associations qui œuvrent dans le domaine du genre. Trois réfugiées nord-coréennes ont été reçues par notre ambassade à Séoul afin d'évoquer la condition des femmes en Corée du Nord en mars 2015.

Des financements ont été alloués par les ambassades de la région à des projets visant le renforcement des pouvoirs des femmes. A ce titre, notre ambassade au Laos souligne que le FSD demeure l'instrument privilégié pour intervenir de manière concrète sur cette thématique et que trois projets financés par FSD, à hauteur de **163 000 euros**, ont porté sur la prévention et l'élimination de toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles ; l'égalité d'accès à l'activité, aux revenus et aux ressources économiques ; et l'égalité en matière de prise de décision au niveau familial et communautaire .

En Birmanie, le SCAC a permis le financement de projets phares dans lesquels les femmes ont été placées au cœur du dispositif comme levier de développement.

L'ambassade au Vietnam a soutenu à hauteur de **34 000 euros** le projet « vers l'égalité des sexes » de l'ONG Anh Duong, qui vise à soutenir les femmes défavorisées de la région de Hau Giang.

### **Bonnes pratiques au Vietnam :**

L'ambassade de France au Vietnam a soutenu pour un montant de 34K€ le projet « vers l'égalité des sexes » de l'ONG Anh Duong. L'objectif du projet, terminé en juin 2014, était de soutenir les femmes défavorisées de la région de Hau Giang pour leur permettre de faire appliquer leurs droits, d'exprimer leurs responsabilités. Pour ce projet, Anh Duong a reçu une mention spéciale du prix des droits de l'Homme de la République Française de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, pour 2014.

S'il est vrai que les postes ayant répondu évoluent dans des contextes politiques, économiques, culturels et sociaux différents, on observe néanmoins, une relative homogénéité dans les actions portées par nos ambassades à savoir le maintien du plaidoyer politique sur la thématique de l'égalité, un soutien important aux organisations de la société civile et pour celles qui ont les moyens, la création de nombreux projets de développement ayant un impact sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, qu'elles soient de nature institutionnelle, juridique, économique, sociale ou politique, en particulier sur les droits sexuels à travers Muskoka, projet ciblant la santé maternelle et infantile ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes. La voix de la France est entendue dans de nombreuses régions du monde et joue d'une grande influence dans ses relations bilatérales et multilatérales. Ses actions sont souvent ciblées et répondent aux problématiques les plus pertinentes rencontrées dans les pays partenaires. Cette consultation révèle que la diplomatie des droits des femmes est une composante essentielle de notre coopération bilatérale, même si elle ne s'affiche pas politiquement en tant que telle.

### **Objectif 5. Insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France :**

#### **- volet multilatéral :**

#### **OBJECTIF 5**

- Maintenir et soutenir le rôle de leader de la France dans la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes

#### **5.1. Mobilisation internationale sur des enjeux thématiques :**

La réalisation de l'égalité femmes-hommes et la pleine participation des femmes sont les fins et moyens d'un développement juste et durable. **5<sup>ème</sup> pourvoyeur d'aide au développement, la France plaide pour l'adoption d'un objectif du développement durable (ODD) ambitieux dédié à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que pour une intégration transversale du genre dans les autres ODD.** La France défend en particulier la pleine participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, à tous niveaux de responsabilités, la lutte contre les violences basées sur le genre et les droits sexuels et reproductifs.

A la croisée de nombreux événements en lien avec l'égalité femmes-hommes, l'année 2014-2015 a permis ou permettra à la France de redoubler d'efforts en faveur des droits des femmes, notamment dans le cadre des processus de la CIPD+20, de Pékin+20, du post-2015, de la conférence sur le financement du développement ou de la COP21. Dans ce contexte, la France joue un rôle actif pour atteindre des objectifs ambitieux en matière d'autonomisation des femmes. Elle défend des cibles comme la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès aux pouvoirs et au leadership des femmes ou les droits sexuels et reproductifs.

**La France, en tant que membre du Conseil de sécurité,** a soutenu de manière active et constante **l'adoption des sept résolutions « Femmes, paix et sécurité »** qui ont vu le jour depuis 2000. La France est également à l'origine, depuis 2006, avec les Pays-Bas, d'une résolution biennale de l'Assemblée générale de l'ONU sur **l'intensification des efforts en vue d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Et aujourd'hui, elle porte une résolution auprès de l'UNESCO pour la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire, qui vient d'être adoptée le 16 avril 2015 par le Conseil Exécutif.**

**La France soutient la participation des femmes à la résolution des conflits et à la sortie de crises.** Il s'agit d'un axe central de notre action en faveur de la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », au Conseil de sécurité, au sein de l'Union européenne, et au plan national. Dans ce cadre, des programmes de coopération pour l'autonomisation politique et économique des femmes en Afrique et dans le monde arabe ont été mis en place, en partenariat avec ONU-Femmes.

La France a organisé, **en mars 2013, le premier Forum mondial des femmes francophones, consacré notamment à la lutte contre les violences sexuelles et à l'autonomisation des femmes. Puis en mars 2014 à Kinshasa,** elle a co-organisé avec la République démocratique du Congo (RDC) la 2<sup>e</sup> édition de ce forum intitulé : « Femmes, actrices du développement ».

La France soutient la dimension de genre dans les enceintes internationales et appelle à une bonne articulation avec celles-ci, notamment au sein du G7/G20, au sein du Partenariat de Deauville : initiative multilatérale lancée lors du sommet du G8 en mai 2011 à Deauville, réunissant les dirigeants des 7 pays démocratiques les plus industrialisés en plus de la Russie. Au lendemain des printemps arabes, ce sommet s'est focalisé sur les pays du pourtour méditerranéen en transition, afin d'apporter des réponses de stabilisation adéquates et mettre en place une série d'actions qui visent le renforcement des pratiques de bonne gouvernance au sein de ces pays.

Au sein des organisations internationales, la France porte le flambeau de la lutte contre les inégalités : à l'UPM, au sein des agences des Nations unies, dans le Groupe Banque Mondiale et au sein de l'Union européenne. De nombreuses institutions financières internationales ont intégré la question de l'autonomisation des femmes dans leur politique de développement : la **BERD** développe ainsi une stratégie « genre » transversale (par exemple en privilégiant le soutien aux investissements orientés sur les femmes entrepreneures). La **Banque mondiale** de son côté dispose d'une politique spécifique sur le genre (avec désormais une direction dédiée) et lance en 2015 un processus de consultation pour l'élaboration de sa stratégie « genre et développement ». Grâce à la mobilisation de la France, le Fonds Mondial s'est doté d'un plan d'action « genre » et œuvre pour la parité dans le conseil d'administration.

En ce qui concerne les actions plus politiques de la stratégie, il s'agit de veiller en particulier à la promotion et à la **bonne mise en œuvre des conventions**, résolutions et accords relatifs aux droits des femmes, en conformité avec ses engagements internationaux, et à la négociation d'accords ambitieux pour les droits des femmes et la réduction des inégalités. Il s'agira en particulier du **suivi des plans d'action des conférences du Caire** sur la population et le développement (1994), et de **Pékin sur les femmes** (Déclaration et Programme d'action de Pékin, 1995) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (**CEDEF/CEDAW 1979**) et des **résolutions « Femmes, paix et sécurité »**. Enfin, dans toutes les conventions cadres que la France signe avec ses partenaires, le pôle genre propose des éléments de langage liés à la défense des droits des femmes au plan sectoriel ou thématique.

### **5.1.1 Lutter contre les violences faites aux femmes et contre l'impunité de leurs auteurs**

**A l'Assemblée générale des Nations unies**, la France porte avec les Pays-Bas, tous les deux ans, une résolution sur l'élimination des violences envers les femmes. Le texte adopté en novembre 2014 est centré sur la lutte contre l'impunité, et a reçu le soutien de 112 Etats membres. Il contribue à renforcer la prise de conscience progressive de la communauté internationale sur ce sujet majeur. Notre pays a par ailleurs, soutenu les toutes premières résolutions des Nations unies condamnant et luttant contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.

Le **Conseil de sécurité** s'est aussi saisi de la question des **violences sexuelles dans les conflits, à l'initiative notamment de la France**. Il a brisé le silence complice qui pesait sur ces crimes et a fait des violences sexuelles une question de paix et de sécurité internationale. La France a joué un rôle moteur pour l'adoption des résolutions 1325 et suivantes dites « **femmes, paix et sécurité** », qui **protègent les femmes dans les conflits et demandent que les femmes soient associées au maintien de la paix et à la sortie de crise**. Une revue mondiale de la mise en œuvre de ces résolutions aura lieu en octobre prochain ; la France a contribué à l'étude globale menée dans ce cadre.

La France veille à ce que les dispositions de ces résolutions soient bien prises en compte au Conseil de sécurité lors de la création et du renouvellement des opérations de maintien de la paix, comme c'est le cas pour la **République démocratique du Congo, le Mali, la RCA ou encore la Côte d'Ivoire**. La France met l'accent sur la **lutte contre l'impunité à l'égard des violences sexuelles**,

et fait en sorte que la Cour pénale internationale puisse jouer tout son rôle, lorsque les États sont défaillants. Nous apportons en outre un soutien politique et financier à ONU Femmes, avec laquelle nous avons renforcé notre partenariat en 2012, ainsi qu'au bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits.

**La France vient d'adopter son deuxième plan d'action « Femmes, paix et sécurité » pour la période 2015-2018**, élaboré en concertation avec les ministères concernés et la société civile. Il sera publié sur le site du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. La mise en œuvre de ce plan fera l'objet d'un rapport final, qui sera présenté au Parlement.

Par ailleurs, notre pays soutient les progrès du droit international dans **la lutte contre la traite des êtres humains**, en travaillant à l'universalisation croissante et à la mise en œuvre effective des **Conventions de Palerme et du Conseil de l'Europe**. La majorité des femmes victimes de la traite sont exploitées sexuellement ou par du travail forcé. Dans le cadre du « **plan national de lutte contre la traite des êtres humains** » adopté en 2013, nous finançons des actions dans les zones sources de la traite vers la France, dans le Golfe de Guinée notamment, mais aussi en Europe de l'Est et dans les Balkans.

Notre pays **rejette la notion de « travailleurs de sexe »** et se mobilise au plan international pour que la prostitution soit reconnue comme un travail forcé et non choisi.

**La France agit aussi au plan européen**. Elle a été l'un des promoteurs les plus actifs de la **Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, que la France a ratifiée le 4 juillet 2014**. Il s'agit du **premier texte international juridiquement contraignant** incluant des dispositions de nature à combattre le phénomène des crimes prétendument commis au nom de l'honneur. Etant parmi les premiers pays à ratifier cette convention, **la France milite pour que davantage d'Etats puissent y adhérer**.

En avril 2015, la France a proposé un texte de résolution pour combattre les violences de genre en milieu scolaires (VGMS) au Conseil exécutif de l'UNESCO. Un groupe international de travail sur les VGMS s'est également constitué à Paris.

### **5.1.2 La lutte contre les violences commises par les groupes extrémistes**

Les exactions à l'encontre des femmes et des enfants commises par les groupes extrémistes violents se multiplient et sont documentées par de nombreux rapports internationaux dont les **conclusions du groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés en Syrie** du 25 novembre 2014 ; celles du comité des droits de l'enfant sur la situation en Irak du 4 février 2015 et le communiqué du comité pour l'élimination des **discriminations à l'égard des femmes sur les attaques contre les écoles, y compris au Nigéria et au Pakistan**, du 9 février 2015. Le 23 février 2015, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et la Mission d'assistance des Nations Unies à l'Irak ont publié un rapport conjoint dans lequel ils dénoncent les **violences commises par Daech** (et par les forces irakiennes, dans une moindre mesure) notamment les viols, violences sexuelles à l'encontre des femmes et des enfants, l'esclavage et le trafic d'êtres humains. Les crimes commis par Daech sont qualifiés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.



Dans ce contexte international, la France condamne avec la plus grande fermeté les crimes et les exactions commis par les groupes extrémistes partout dans le monde. Devant la gravité des atteintes aux droits de l'Homme commises par Daech en Irak, en particulier à l'encontre des **femmes issues des minorités, la France a sollicité dès le mois d'août 2014 la Haute représentante de l'Union pour la politique extérieure et la sécurité de l'Union européenne, afin que l'Europe se mobilise face à la crise humanitaire en Irak**. Par ailleurs, la France a porté avec l'Irak une résolution au **Conseil des droits de l'Homme**, adoptée le 1er septembre 2014, qui établit une mission d'enquête du Haut-commissariat sur les exactions commises par Daech. Cette mission a présenté le 23 février 2015 un premier rapport accablant, qui permettra de préparer le travail de la justice.

Suite aux attaques d'écoles et au rapt de jeunes filles par la **secte Boko Haram<sup>11</sup>**, la France a organisé en mai 2014, à la demande du Président du Nigéria, un **Sommet des Chefs d'Etats de la région. Un Plan d'action pour lutter contre l'organisation terroriste a été adopté à cette occasion.**

Au profit des femmes réfugiées syriennes, la France a apporté un soutien au fonctionnement de l'unité gynécologique et obstétrique de **l'ONG Gynécologues sans frontières, présente d'août 2012 à octobre 2013 dans le camp de réfugié de Za'atari, en Jordanie. En 2013-2014, la France a soutenu un projet de l'association Soriyat qui vient en aide aux femmes syriennes à l'intérieur de la Syrie et au Liban, avec un volet de soutien psychologique pour les victimes de violences sexuelles. La France a également contribué à hauteur de 300.000€ au projet du PNUD d'assistance légale aux femmes réfugiées syriennes dans les camps au Kurdistan d'Irak en 2014.**

**En République démocratique du Congo, la France soutient l'hôpital de Panzi consacré aux victimes d'agressions sexuelles** (dotation de 200 000 euros et 2 tonnes de médicaments en 2013) afin de l'appuyer dans son travail de sensibilisation, d'aide juridique et de réinsertion des femmes victimes de violences.

**Enfin, au titre de ses activités de coopération,** la France est particulièrement mobilisée en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, par exemple pour venir en aide aux réfugiées syriennes, soutenir les actions des défenseuses des droits, lutter contre les violences de genre en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest, soutenir et accompagner les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo. En partenariat avec ONU Femmes, la France a soutenu des programmes de lutte contre les violences faites aux femmes pour l'Algérie, le Maroc, la Jordanie, le Mali, le Niger et le Cameroun (production de feuilletton, livrets, campagne dans les écoles et dans les villages, etc.).

### **5.1.3 Lutte contre la traite des êtres humains**

La traite des êtres humains serait la troisième forme de trafic la plus répandue dans le monde après le trafic de drogue et la contrefaçon, avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 32 milliards

---

<sup>11</sup> . Boko (éducation) et Haram (interdiction) : interdiction de l'éducation.

d'euros. Le nombre de victimes est estimé à 20,9 millions (5,5 million d'enfants) dont la majorité est exploitée sexuellement ou par du travail forcé. Il s'agit d'une violation grave des droits de l'Homme. La traite n'est pas un phénomène uniforme. Elle touche tous les pays, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination. La France entend favoriser une approche multidisciplinaire (justice, forces de police et de gendarmerie, services sociaux, médicaux et de société civile) tendant à un travail multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs.

Notre action internationale s'inscrit dans différentes enceintes. La France a ratifié la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée dite « Convention de Palerme », notamment son Protocole additionnel sur la lutte contre la traite des êtres humains. A ce titre, nous participons à de nombreuses actions, par le biais des contributions volontaires à l'Office des Nations unies contre la Drogue et la Criminalité (ONUDD). Par exemple, la contribution de la France au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour les victimes de traite a quadruplé depuis la création du Fonds soit pour 2013, 100 000 euros. En 2014, cette contribution a augmenté à hauteur de 150 000€ au Programme global contre le trafic d'êtres humains de l'ONUDD. La France prévoit de fléchir sa contribution à l'ONUDD sur la traite au titre de 2015.

La France a également ratifié la convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), qui établit également des obligations des Etats à lutter contre le trafic des femmes, et l'exploitation de la prostitution d'autrui (art.6), ainsi que la convention internationale des droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pédopornographie.

A l'Assemblée générale des Nations Unies, la France et l'Union européenne ont soutenu l'initiative du Portugal, du Cap Vert, et de la Biélorussie, d'un plan d'action mondial contre la traite des êtres humains, adopté en 2010 (résolution 64/293). La France a cependant souligné que cette initiative ne devait pas détourner la communauté internationale de l'objectif de ratification universelle de la Convention de Palerme et de son Protocole additionnel sur la traite des êtres humains, qui est essentiel à nos yeux.

Pour répondre à ses obligations internationales notamment à celles données par la Convention du Conseil de l'Europe du 16 mai 2005 sur la lutte contre la traite des êtres humains, la France a, par décret du 3 janvier 2013, confié à la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), la coordination de la lutte contre la traite des êtres humains. Un plan d'action national, élaboré en interministériel sous la direction de la MIPROF, a été adopté le 14 mai 2014.

**Les actions de coopération de la France se déploient sur deux régions d'origine et de transit de la traite : l'Europe balkanique et orientale et l'Afrique de l'Ouest.** Ces deux régions ont d'ailleurs des liens car des victimes originaires de l'Afrique de l'Ouest arrivent souvent en Europe Occidentale et notamment en France via les pays d'Europe balkanique et orientale.

Un Conseiller technique régional en charge de la lutte contre la traite des personnes est en poste au sein des Représentations permanentes de la France à Vienne. Sa mission est de mettre en réseau les coordinateurs nationaux des 16 pays de la région, de développer des projets de coopération et de mettre en œuvre une stratégie ciblée sur le problème des mineurs victimes de traite.

Un FSP « Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les Etats du Golfe de Guinée » (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria et Cameroun), de 800 000 euros, sur trois ans, a été lancé en 2013.

Au plan international, la France a souhaité porter la problématique de la criminalité organisée à un niveau politique, dans les différents fora internationaux, considérant qu'elle était génératrice d'une insécurité globale et qu'elle devait ainsi susciter la plus grande attention. Elle fonde son action sur une approche coordonnée entre pays européens mais aussi avec les principaux bailleurs de fonds dans les enceintes – formelles ou informelles –auxquelles elle participe.

La France souhaite apporter une réponse équilibrée au phénomène des trafics. Ainsi, ses actions de coopération extérieure visent, d'une part, le volet répressif notamment par le renforcement des capacités étatiques à répondre à cette menace et d'autre part, le volet préventif et de soutien aux victimes.

#### **5.1.4 Promouvoir l'autonomisation des femmes**

Dans le domaine de l'autonomisation des femmes, la politique de développement de la France intervient selon trois axes :

- le plaidoyer politique via la mise en œuvre de la stratégie genre
- le soutien à des actions spécifiques en faveur de l'autonomisation des femmes
- l'intégration transversale du genre dans tous les secteurs de la coopération.

Au-delà de la stratégie genre, la France promeut activement le droit, le choix et l'accès à la santé sexuelle et reproductive (secteur qui concentre la part la plus importante de l'aide au développement en matière d'égalité femmes-hommes). La stratégie jeunesse voulue par la secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, Annick Girardin, met l'accent sur ce sujet. Un document d'orientation stratégique sur les enjeux de population, de droits et de santé sexuelle et reproductive sera par ailleurs formalisé en 2015.

**En 2013, la France a consacré en moyenne plus de 350 M€ par an à l'égalité entre les femmes et les hommes** via la mise en œuvre de sa stratégie « genre et développement », en ciblant des programmes dans des zones prioritaires, en Afrique subsaharienne et dans le monde arabe. En 2013, la France a engagé près de 36M€ pour des projets ayant comme objectif principal l'égalité femmes-hommes et 350M€ pour des projets prenant en compte de manière significative cette égalité (marqueur genre de l'CODE).

#### **5.1.5 Education, formation et lutte contre les violences en milieu scolaire**

Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'égalité, la France est particulièrement attachée à l'intégration du genre dans ses actions en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'insertion des jeunes. Entre fin 2013 et 2014, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a œuvré activement à la promotion de la scolarisation et de la

formation des filles et des jeunes filles, faisant de la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire (VGMS) l'une de ses priorités en matière de défense du droit à l'éducation.

Dans cette perspective, le MAEDI a été à l'origine d'une mobilisation internationale sur les VGMS et en 2012-2014, il a soutenu **quatre programmes de scolarisation des filles et de lutte contre les violences liées au genre** mis en œuvre par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger (3,3M€). L'évaluation finale de ces projets est en cours et devrait nourrir la conception d'un nouveau programme multi-pays (FSP « Lutte contre les violences liées au genre en milieu scolaire »)<sup>12</sup>.

La France a organisé avec le soutien des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et de l'UNICEF, avec la participation du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), du 19 au 21 novembre 2013 un **atelier régional francophone à Ouagadougou**, qui avait pour objectifs de permettre une meilleure prise en compte des violences de genre en milieu scolaire dans la planification et la programmation sectorielle et de mettre en lumière les bonnes pratiques expérimentées par les différent-e-s participant-e-s de la sous-région(7 pays représentés).

Afin de renforcer la **coordination des actions menées contre les VGMS à l'échelle internationale**, le MAEDI a réuni à Paris les 15 et 16 avril 2014, plus d'une trentaine d'institutions onusiennes, de gouvernements, d'agences de développement, d'organisations de la société civile et d'instituts de recherche <sup>[1]</sup> engagés sur cette question. Les participants ont décidé de créer un **groupe de travail international sur les VGMS** chargé de mettre en œuvre des activités coordonnées de recherche, de plaidoyer et de soutien à l'intégration de la lutte contre les VGMS dans les systèmes éducatifs.

A l'occasion de la Journée internationale des filles, le MAEDI a organisé avec l'ONG Plan International France, le 8 octobre 2014 à Paris, une **conférence-débat** intitulée « **Apprendre sans peur : un enjeu majeur pour l'éducation des filles** » qui a réuni plus de 150 participant-e-s engagé-e-s pour l'éducation des filles (parlementaires, organisations internationales, délégués permanents auprès de l'UNESCO, acteurs de la société civile, chercheurs, etc.). L'événement a été ouvert par la secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, Annick Girardin, aux côtés de la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, et du Président de l'ONG Plan International France, Pierre Bardon. Des ministres de l'Éducation africains (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée), la directrice de l'Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI), l'UNICEF et des acteurs de terrain (Plan International France et Plan International Togo, ICRW, témoins,...) sont intervenus sur la problématique des violences de genre en milieu scolaire.

Dans la déclaration finale de la conférence internationale, la secrétaire d'Etat au développement et à la Francophonie a annoncé que la France proposerait une résolution sur la lutte contre les VGMS au prochain Conseil exécutif de l'UNESCO (avril 2015). La France consacre environ 300M€ par an en moyenne chaque année à l'éducation de base, dont la moitié bénéficie directement à l'éducation des filles.

---

<sup>12</sup>. Voir le reportage sur l'atelier régional et le projet mené au Burkina Faso : <https://www.youtube.com/watch?v=8uyYUSBFNwo> ou bien le reportage réalisé en Côte d'Ivoire : <http://www.youtube.com/watch?v=GrbX2CQ6wfo>

### **Bonnes pratiques en faveur de l'éducation**

- Depuis 2013, la France **co-préside** aux côtés de l'UNGEI le **groupe technique de référence sur l'éducation des filles du Partenariat mondial pour l'éducation**, chargé de mettre en œuvre l'objectif stratégique n°2 du GPE relatif à l'éducation des filles.
- Le MAEDI a organisé un atelier intitulé « Les politiques publiques en matière d'accès et de maintien des filles à l'école » lors du 2<sup>ème</sup> **Forum mondial des femmes francophones** à Kinshasa les 3-4 mars 2013.
- En décembre 2014, la France a adhéré au **Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes de l'UNESCO** dont le but est de mettre en place des initiatives innovantes, en associant en particulier le secteur privé.
- Le MAEDI a contribué et suit avec attention l'élaboration de la feuille de route de l'AFD concernant l'intégration du genre dans l'appui aux politiques de formation professionnelle.
- Le MAEDI soutient l'initiative allemande mise en place dans le cadre du G7 en faveur d'un renforcement de l'autonomisation économique des femmes via la formation professionnelle (proposition allemande d'objectif chiffré soutenue par le MAEDI).
- La Stratégie Jeunesse de la Secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie élaborée à partir de juin 2014 accorde une importance particulière à l'égalité femmes-hommes, rappelant la nécessité d'adopter une approche genre des enjeux liés à la jeunesse.

## **5.2. Droits des femmes et ODD après 2015**

**L'agenda post-2015 est le fruit de la convergence entre deux processus** : la redéfinition des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et le processus d'élaboration d'objectifs de développement durable (ODD) décidé lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (« Rio+20 ») de 2012. Il consistera en **un agenda unique, universel et transformatif garantissant un développement durable, dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale**. Le groupe ouvert sur les objectifs du développement durable, enceinte onusienne *ad hoc*, composée de 70 membres répartis en 30 groupes de pays, a achevé ses travaux en juillet. **La France, qui y siégeait dans le cadre d'une troïka France-Allemagne-Suisse, a fait valoir avec succès ses priorités, parmi lesquelles la question des droits des femmes**. Le rapport qui a résulté du groupe ODD comporte 17 objectifs et 169 "cibles" opérationnelles, se trouve conforme à nos lignes. Il constitue désormais la base principale des négociations intergouvernementales qui se tiennent dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies. **L'agenda post-2015 sera adopté lors d'un sommet qui se tiendra à New York du 25 au 27 septembre 2015.**

Le rapport prévoit, en effet, **un objectif (numéro 5) dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes**. Intitulé « **Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles** », il mentionne aussi dans ses cibles, la lutte contre les discriminations, contre les violences faites aux femmes et aux filles, et condamne les pratiques néfastes dont les mariages précoces et forcés et les mutilations sexuelles féminines. Cet objectif prévoit aussi un **accès universel aux droits et à la santé sexuelle et reproductive**.

La question des **droits des femmes est intégrée de façon transversale dans les différents objectifs**, notamment l'éducation, la lutte contre la pauvreté, l'accès aux ressources économiques, la santé, l'accès à l'emploi, la lutte contre le changement climatique, le développement durable et les moyens de mise en œuvre.

L'année 2014 a donné lieu à une consultation intense de la société civile autour des ODD, soit lors de réunions dédiées, ou de séminaires et conférences ou encore à l'occasion des réunions de la plateforme genre et développement. Ces échanges ont permis à la France de consolider sa position sur le plan international et de jouer pleinement son rôle de leader sur les droits des femmes et sur les droits sexuels et reproductifs.

Certains représentants de la société civile demandent le renforcement de cibles transversales comme l'éducation et l'accès aux ressources économiques. Ils souhaitent également que les droits sexuels et reproductifs soient abordés sous l'angle de la protection des droits et regrettent parfois l'absence de référence aux femmes dans l'objectif dédié 16 « pour des sociétés pacifiques et inclusives ». Dans la mesure où la liste d'objectifs et d'indicateurs qui sert de base aux négociations intergouvernementales en cours constitue un compromis obtenu de haute lutte, il n'est toutefois pas souhaitable de rouvrir le débat à ce sujet. Les nombreux pays hostiles à l'inclusion dans l'agenda post-2015 des droits de l'Homme, dont l'égalité femmes-hommes, et aux questions de gouvernance ne manqueraient pas de chercher à remettre en cause les acquis en la matière.

### **5.3. Politique de la France au plan européen**

**En 2013 et 2014, la France a mené une politique active en vue de promouvoir, à l'échelle européenne, l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Dans le domaine de la lutte contre les discriminations dans la sphère économique, la France a mené deux actions majeures :

- l'adoption, le 21 juin 2014, des conclusions du Conseil demandant aux Etats membres et à la Commission de continuer à promouvoir la participation des femmes au marché du travail dans le cadre de la Stratégie UE 2020 en faisant notamment appel aux fonds structurels et de prévoir, dans ce cadre, un pilier «égalité entre les femmes et les hommes».

- le soutien apporté à la proposition de la Commission d'une directive novatrice visant à instaurer une obligation, pour les Etats membres de l'UE, de mise en œuvre d'une action positive en la matière et fixant, à l'horizon 2020, un objectif minimal de 40 % de membres du sexe sous-représenté parmi les administrateurs non exécutifs des conseils des sociétés cotées (les entreprises publiques devant, quant à elles, respecter cet objectif dès 2018). Cette directive, en cours de négociation au Conseil, impose, en substance, l'obligation de mettre en œuvre une procédure de sélection objective et transparente des administrateurs de sociétés cotées et de donner, à compétences égales, priorité au candidat du sexe sous-représenté. Dans le cadre des travaux entourant la proposition de directive, la France a été abondamment citée en exemple par la Commission s'agissant de la mise en œuvre de quotas de représentation.

S'agissant de la **proposition de directive relative au congé maternité**, les négociations avec le Parlement européen sont bloquées depuis 2011. Celui-ci exige un congé de 20 semaines indemnisé, ce qui n'est pas acceptable pour de nombreux Etats membres (pour des raisons de coût mais également de retard du retour à l'emploi des femmes, en conséquence). La Commission a annoncé le 7 janvier dernier un retrait effectif en juin 2015 en l'absence de toute évolution sur le texte au niveau des co-législateurs. En cas de retrait, la Commission a indiqué qu'elle proposerait une nouvelle proposition législative visant à mieux prendre en compte « *les besoins des parents et des familles dans une société en évolution* ».

Dans le domaine de la **protection des victimes de violences**, la France a aussi été active en 2013 dans la négociation sur la stratégie de l'UE proposant une approche globale sur l'élimination des

violences sexuelles dans les conflits. Nous avons fait valoir que le soutien à la participation des femmes à l'ensemble des processus décisionnels, y compris dans les situations de sortie de crise, était un élément de stabilisation fondamental qu'il convient également de renforcer. Par ailleurs, le 26 novembre 2014, le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, la ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ainsi que le secrétaire d'Etat aux affaires européennes et la secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes ont adressé une lettre conjointe à Mme Jourova, Commissaire européenne chargée de l'égalité des genres, lui demandant de lancer un appel à une adhésion rapide par tous les Etats membres et par l'Union européenne à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes (ratifiée par la France le 4 juillet 2014).

Les priorités des politiques européennes à l'horizon 2015 correspondent à celles qu'a exprimées la France à travers son plan interministériel « Une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle », le 30 novembre 2012 à savoir l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes, l'égalité de rémunération pour un travail de même valeur, l'égalité dans la prise de décision, la dignité, l'intégrité et la fin des violences fondées sur le sexe. La France soutient par ailleurs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique extérieure de l'UE.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des premières compétences de l'Union européenne dans le domaine social, celle qui a donné lieu à la législation la plus abondante. L'Union, pour toutes ses actions, est tenue de chercher à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, le MAEDI est membre de la *Task-force* qui élabore le 2<sup>e</sup> Plan d'action genre de l'UE. Il est représenté au groupe d'experts genre de l'UE ainsi que dans celui de l'OCDE et du groupe des pays homodoxes (*like-minded*).

## **5.4. Actions spécifiques de plaidoyer**

### **5.4.1. La France à la 58<sup>e</sup> session de la CSW :**

Lors de la 58<sup>e</sup> session de la commission sur la condition de la femme (Commission on Status of Women) qui s'est déroulée à l'ONU à New York du 10 au 21 mars 2014 et, dont l'objet était l'examen des OMD au regard des droits des femmes, la participation de la France a été notable.

La ministre des Droits des femmes, Mme Najat Vallaud-Belkacem, s'est distinguée par son discours à la séance inaugurale où elle a rappelé un certain nombre de principes que la France souhaite porter dans l'agenda post-2015. Elle a réaffirmé la position de la France sur **les droits des femmes, universels et indivisibles**, sur le **droit à l'avortement et l'intégrité du corps**, et sur la **lutte contre la prostitution**<sup>13</sup>. Elle a insisté sur le principe d'un objectif dédié au genre transversal. Son discours a eu un large impact parmi la communauté internationale et la France est

---

<sup>13</sup>. Le Sénat, lors de l'examen de cette proposition de loi, a rejeté la pénalisation du client défendue par la ministre Najat Vallaud-Belkacem, mais la loi est toujours en cours de discussion et fait l'objet de navettes entre les deux chambres.



citée comme modèle dans la lutte contre la prostitution et la défense des droits des femmes.

Lors de cette session, des entretiens bilatéraux se sont déroulés avec les Etats-Unis d'Amérique, représentés par Mme Cathy Russel, ambassadrice chargée des droits de l'Homme où, à cette occasion, elle a affirmé le soutien de son pays à l'objectif dédié dans le nouvel agenda post-2015.

L'entretien avec la directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka a porté essentiellement sur l'utilisation du vocabulaire « **sex workers** » **que la France trouve inacceptable**. La directrice d'ONU-Femmes a expliqué qu'au sein même de cette agence, les points de vue étaient divergents et qu'une consultation interne était en cours. La France propose le vocabulaire « Women in prostitution », partant du principe selon lequel la prostitution est un système qui fait des femmes des victimes et qu'on ne peut considérer la prostitution comme un métier choisi.

A l'occasion de **la concertation francophone** de haut niveau, un groupe de travail s'est constitué pour se mobiliser en faveur d'un objectif dédié aux droits des femmes dans l'agenda post-2015. Des pays tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Niger, le Luxembourg et la RDC se sont associés à cette mobilisation.

#### - Evénements parallèles :

La société civile présente aux différents événements parallèles a beaucoup apprécié la qualité des interventions de la ministre Najat Vallaud-Belkacem, notamment à l'occasion de l'événement organisé par le **mouvement du Nid** et **la coalition contre le trafic humain**. Bien que la Suède figure parmi les premiers pays à avoir aboli la prostitution, la France est parmi les pays qui ont mis en place des mécanismes législatifs et juridiques en vue de pénaliser le client, rejoint in fine les pays néo-abolitionnistes des pratiques liées à la prostitution.. .

Un autre événement était dédié à la **lutte contre les violences faites** aux femmes et leur rôle dans la résolution des conflits, organisé conjointement par le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats d'Amérique et l'Argentine, évoquant les conventions internationales de Belem Do Para et d'Istanbul que la France a ratifiées.

#### **5.4.2. La France à la 59<sup>e</sup> session de la CSW (9-20 mars 2015) :**

Représentée par la secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Mme Pascale Boistard, la France s'est à nouveau distinguée cette année dans le format du débat d'idées qui a eu lieu lors de cette édition politique de la 59<sup>e</sup> session de la CSW. La célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et de la Plateforme d'Action de Pékin, ainsi que l'absence de négociations de conclusions agréées détaillées sur un thème, ont conféré à la 59<sup>e</sup> session une tonalité plus générale, mais utile pour mobiliser les Etats à haut niveau dans la perspective d'échéances internationales majeures : l'agenda du développement post-2015, la conférence sur le financement du développement et la COP21. Cette dimension politique a permis de positionner la France, comme un des Etats les plus progressistes au monde pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

Très applaudie lors de son intervention au titre de la Présidence du Conseil de sécurité, en ouverture de séance lundi matin, la secrétaire d'Etat a rappelé les résultats atteints dans l'agenda « Femmes, paix et sécurité » depuis l'adoption des Résolutions 1325 (2000) et suivantes, soutenues par nos soins. Elle a appelé les Nations unies à servir de modèle en nommant plus de femmes à des postes clés et en appliquant la politique de tolérance zéro à l'égard des abus sexuels au sein des Nations unies. Mme Boistard, a en outre, insisté lors de la déclaration nationale sur la nécessité d'inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des grands enjeux internationaux, qu'ils s'agissent de l'agenda post-2015 ou de la conférence sur le climat « COP 21 ».

La ministre était accompagnée de Mme Catherine Coutelle, Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, de Mme Meunier Vice-Présidente de la délégation aux droits des femmes au Sénat et de Mme Danielle Bousquet, Présidente du Haut-Conseil à l'Egalité, entre autres. Plusieurs services du MASS (DGCS), du MAEDI (DGM, DiMed), de l'AFD, ainsi que l'Ambassadrice aux droits de l'Homme, Mme Patrizianna Sparacino-Thiellay, étaient présents lors de cette première semaine de la CSW.

Cette année, le MAEDI a pris en charge des ONG françaises représentantes de femmes du Nord et du Sud pour contribuer activement au débat d'idées et jouer leur rôle de groupes de pression en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ces associations françaises ont insisté sur les risques de recul pour les droits des femmes face à la montée des extrémismes religieux. Malgré les progrès constatés depuis la conférence de Pékin, les atteintes aux droits des femmes dans le monde sont nombreuses, marquées par la violence et l'intolérance. L'implication des acteurs de la société civile a été décisive tant dans la préparation de la participation française aux travaux de la Commission, que par leur présence aux événements parallèles, organisés conjointement avec la Représentation permanente de New York, très active sur la question du genre et des droits des femmes.

Les différents événements parallèles organisés en liaison avec la société civile et avec la participation d'agences des Nations-unies ou d'autres Etats, ont connu une forte audience ; aux côtés de la Suède, du Danemark, et d'autres Etats européens actifs dans ce domaine, la France est perçue comme l'une des championnes de la défense des droits des femmes dans le monde.

Les évènements parallèles qui ont été organisés :

### **L'éducation à la sexualité**

La table ronde organisée par le MAEDI en association avec *l'International Planned Parenthood Federation* (IPPF), le mouvement français du Planning familial et l'association « Equilibres et Populations », sur le thème de l'éducation à la sexualité a été suivi par environ deux cents personnes. Mme Boistard et Mme Elke Ferner, secrétaire d'Etat parlementaire auprès de la ministre allemande de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes, ont échangé avec la salle, sur les enjeux de l'éducation à la sexualité, et plus généralement des droits sexuels et reproductifs. La ministre française a en particulier développé le lien entre la pleine jouissance par les femmes et les hommes de leurs droits sexuels et reproductifs, et le succès des futurs objectifs « post-2015 » du développement, rappelant les enjeux des négociations en cours.

Mme Boistard a prononcé l’allocution d’ouverture d’un événement indépendant, organisé par le groupe d’associations « *Coalition against prostitution* » Cap international (Le mouvement du Nid, Fondation Scelles, pour la France) – et auquel a également participé la présidence de la délégation des droits des femmes de l’Assemblée, Mme Catherine Coutelle. A cette occasion, l’appel de 212 parlementaires de dix pays a été lancé, pour l’abolition par la loi de la prostitution.

#### - **Genre et climat**

La deuxième thématique défendue cette année par la France réside dans les liens évidents entre genre et dérèglement climatique. La table ronde organisée en partenariat avec Care International sur les « Inégalités de genre et vulnérabilité face au changement climatique : comment lutter contre une double injustice » a été suivie par près de 500 personnes. Aux côtés de Mme Boistard, y participèrent Mme Mary Robinson, ancienne Présidente de l’Irlande et actuelle présidente de la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique ; Mme Lakshmi Puri, Directrice exécutive adjointe d’ONU Femmes et Mme Lorena Aguilar, Conseillère principale sur le genre de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN).

Mme Mary Robinson a salué la tribune du ministre des Affaires étrangères et du développement international, M. Laurent Fabius, publiée à l’occasion du 8 mars traitant des femmes et des enjeux climatiques. Elle s’est félicitée du fait que la présidence française envisageait d’organiser une journée genre et droits de l’homme en amont de la COP 21.

Mme Boistard a également indiqué que la France souhaitait alimenter la réflexion sur le rôle des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique et la place qu’elles occupent dans la sécurité alimentaire et la protection de l’environnement. La France apporte un appui financier à la société civile, pour soutenir la mobilisation en faveur d’une meilleure prise en compte du rôle et des besoins des femmes dans la lutte contre le changement climatique.

#### - **La CEDAW comme instrument de lutte contre les extrémismes**

A l’initiative de Mme Nicole Ameline, ancienne présidente du comité CEDAW, le MAEDI a organisé un événement parallèle auquel la secrétaire d’Etat a également participé. Intitulé « Femmes et extrémismes : au nom de Dieu ? », le débat a porté sur les atteintes aux droits fondamentaux des femmes. Mme Ameline a rappelé que « la compatibilité des religions avec la question de l’égalité entre les sexes est un facteur de transformation des sociétés ». Elle a insisté sur la remise en cause des droits fondamentaux des femmes par les mouvements extrémistes, notamment les droits sexuels et reproductifs dont le droit à disposer de son corps. Elle a également rappelé que partout dans le monde, des femmes se mobilisent contre cette intolérance, concluant par un appel à la solidarité dans la résistance à l’extrémisme : « Rassemblées, unies, associées, les femmes sont un rempart face à l’expansion des intégristes ».

Les entretiens bilatéraux se sont déroulés avec la ministre suédoise de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Égalité, Mme Åsa Regnér et Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka. Ces entretiens ont été l'occasion de réaffirmer l'engagement de la France et de la Suède dans la lutte contre le système prostitutionnel. L'entretien avec Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka a permis à cette dernière de confirmer son intérêt pour associer ONU-Femmes à un événement sur les femmes et le changement climatique que la France envisage d'organiser en amont de la COP21. Mme Mlambo-Ngcuka a exprimé son souhait de créer un partenariat avec la France pour trouver des financements innovants pour les femmes. Elle a félicité la Ministre pour la nomination du Français M. Yannick Glemarec au poste de Sous-Secrétaire général aux politiques et aux programmes d'ONU-Femmes, et souligné la qualité de l'expert français actuellement détaché à ONU Femmes, M. Gustavo Gonzales-Canali, dont elle espère le prolongement du contrat par la France.

#### **- L'espace francophone et la promotion de l'égalité**

La France a participé le 9 mars 2015 à une concertation ministérielle francophone, sous la Présidence de Mme Mariam Sarr, ministre sénégalaise de la Femme, et en présence, de Mme Michaëlle Jean, secrétaire générale de la Francophonie, et de représentants d'ONU-Femmes et de la société civile. Cette concertation a vu l'adoption d'une Déclaration sur l'autonomisation économique des femmes qui vient conforter le corpus francophone en matière de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes. Le Président marocain du Groupe francophone de New York a plaidé pour la mise en place de mécanismes de suivi de cette déclaration. Outre la France, des interventions du Québec, Niger, Bénin, Canada, Belgique ont suivi. Elles ont mis l'accent sur la paix et la sécurité comme condition de l'égalité hommes-femmes (Niger), l'accès aux financements (Togo, France) et la participation des femmes en politique (Québec, Togo, Bénin, Canada, Belgique).

Cette 59<sup>e</sup> session a également confirmé la place particulière qu'occupe notre pays en faveur de la défense des droits des femmes. La France peut, d'une part, s'appuyer sur les solides acquis obtenus au plan national par la mise en œuvre de politiques d'égalité, encore confortés au cours des deux années écoulées. Elle est en mesure de porter à ce titre une parole légitime et forte sur les thématiques clés du programme d'action de Pékin (comme les droits sexuels et reproductifs), tout en assurant une parole transversale apte à lier les droits des femmes, portés au sein de la CSW, aux autres enjeux globaux, qu'il s'agisse du climat dans le cadre de la COP, ou des ODD dans le cadre du processus post-2015. Elle est, de plus, en mesure d'assurer l'articulation pertinente des thématiques des droits des femmes au sein du Conseil de Sécurité. Enfin, la France est également reconnue pour sa capacité à mettre à l'ordre du jour des sujets encore sensibles (prostitution), ou émergents (extrémisme).

#### **5.4.3. La voix de la France sur les droits des femmes dans les rencontres internationales :**

##### **- La secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie :**

Au-delà de nos activités aux Nations unies dans le cadre de la CSW, Mme Annick Girardin, s'est mobilisée sur les thématiques relatives à l'égalité femmes-hommes et a exprimé la voix de la France dans de nombreuses rencontres internationales. Elle a, à cet égard, participé à plusieurs colloques internationaux, notamment le colloque organisé par le MAEDI à Paris le 16 décembre 2014, dans le cadre de la campagne de Pékin+20 menée par ONU Femmes : « 1975-2015 : c'est encore loin l'égalité des femmes et des hommes ? ». Elle a pu à cette occasion réitérer l'engagement de la France tant sur le plan national qu'international, en faveur de l'égalité réelle et la lutte contre les discriminations de genre. Elle a, en outre, annoncé la position de la France qui défend l'adoption d'un nouvel agenda pour le développement durable au sein duquel devrait figurer un objectif dédié à l'égalité et l'autonomisation des femmes.

Lors de sa participation au Women's Forum à Rangoun en Birmanie, la secrétaire d'Etat au développement et à la Francophonie a souligné l'implication de la France à l'égard des droits des femmes en vue de leur autonomisation économique et politique. Elle a rappelé que le MAEDI s'est doté d'une stratégie genre et développement, qu'au sein du Conseil de sécurité, la France est très active pour promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femme, paix et sécurité » et pour lutter contre les violences à l'encontre des femmes lors des conflits, mais aussi pour soutenir la participation des femmes aux processus de paix.

Lors de la 3<sup>ème</sup> journée internationale des filles, la secrétaire d'Etat, Mme Annick Girardin a rappelé l'engagement de la France vis-à-vis de la jeunesse et des jeunes filles en particulier. Elle a ainsi réaffirmé le soutien de la France à 4 programmes d'action pour la scolarisation des jeunes filles et la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire mis en œuvre par l'UNICEF et la France.

Par ailleurs, Mme Annick Girardin a reçu M. Emmanuel Faber, directeur général délégué et vice-président du conseil d'administration de Danone, et M. Jay Naidoo, président du conseil d'administration de l'Alliance mondiale pour une meilleure nutrition, à l'occasion de la remise de leur rapport "Innover par la mobilisation des acteurs : dix propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement". Ce rapport propose de nouvelles formes de solidarité, basées notamment sur la confiance dans les populations locales ainsi que sur la capacité d'initiative des femmes, des entreprises, des collectivités locales ou des organisations non gouvernementales.

Les propositions du rapport Faber-Naidoo visent à financer et accompagner les initiatives portées dans des domaines prioritaires : autonomisation des femmes, formation des jeunes, agriculture familiale, urbanisme social et accès à l'énergie.

#### **- La secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes**

Un des indicateurs retenus par la commission du HCE consistait à rendre compte de l'activité internationale des représentants de l'Etat. En tant que secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Mme Pascale Boistard, a participé activement à différents événements internationaux portant les valeurs de la France, notamment à l'Assemblée mondiale des femmes à Tokyo (12 et 13 septembre 2014). Cet événement, organisé par le gouvernement japonais et des grands acteurs et institutions économiques du pays, a rassemblé des responsables politiques, du monde économique et des leaders d'opinions du monde entier, en présence notamment du premier Ministre du Japon,

M. Shinzo Abe, de la directrice du FMI, Mme Christine Lagarde. Les discussions portaient sur les bénéfices économiques liés à la promotion du rôle des femmes dans l'économie, la diversité et le monde du travail et les sujets relatifs au rôle des femmes à travers le monde.

Elle a également participé à la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au 20<sup>ème</sup> anniversaire du programme d'action de la conférence internationale du Caire sur la population et le développement à New York (22 septembre 2014). La secrétaire d'Etat chargée des droits des Femmes, est intervenue lundi 22 septembre à New York au cours de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée au 20e anniversaire du programme d'action de la conférence internationale du Caire sur la population et le développement.

A l'occasion de la Conférence sur l'égalité femmes-hommes en Europe à Rome (22-24 octobre 2014) organisée par la présidence italienne de l'Union Européenne, la secrétaire d'Etat aux Droits des femmes a participé à la table ronde ministérielle, elle a exposé devant ses homologues les priorités de la France en réaffirmant le maintien de la question de l'égalité au sommet de l'agenda politique et diplomatique de l'Union comme des Etats-membres (en particulier concernant les négociations à l'ONU relatives à la révision de la plateforme de Pékin et la révision du 2<sup>e</sup> Plan d'action genre 2015-2020. Elle a rappelé la lutte déterminée contre les violences faites aux femmes, en exhortant les autres pays de l'Union à ratifier la Convention d'Istanbul. La défense des droits sexuels et reproductifs, en Europe comme dans le monde, la France souhaitant voir universellement reconnu le droit à l'avortement dans des conditions sécurisées.

Autant Mme Boistard que Mme Vallaud-Belkacem, se sont totalement engagées sur des thématiques des droits sexuels et reproductifs et sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Lors d'une table-ronde consacrée aux violences faites aux femmes, Pascale Boistard a rappelé les mesures prises en France, en particulier dans le cadre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

### **- La directrice générale de la mondialisation**

A l'instar des secrétaires d'Etat, la directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, Mme Anne-Marie Descôtes, a accordé un grand intérêt à lutte contre les inégalités femmes-hommes.

En 2013, Mme Descôtes, a rappelé à l'occasion de la XXI<sup>e</sup> Conférence des ambassadeurs, le 27-30 août 2013, « l'adaptation du ministère » aux nouvelles orientations en matière de genre, aux côtés de Maryse Bossière, directrice des Amériques et Haute fonctionnaire à l'égalité. Elle était par ailleurs présente à la 68<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies à New York du 23 au 28 septembre 2013.

Au cours de l'année 2014, Mme Descôtes a participé à la journée de réflexion « Genre et développement », à l'OCDE, le 21 janvier 2014. Elle a ainsi souligné l'importance de ce deuxième document d'orientation qui place l'égalité femmes-hommes au cœur du dispositif de développement et de coopération internationale. Le MAEDI s'engage en effet à prendre en compte l'analyse de genre dans ses différents instruments de financement ainsi qu'à systématiquement défendre les

droits des femmes et promouvoir l'égalité tant dans ses programmes d'aide au développement que dans son plaidoyer politique.

La directrice générale a prononcé un discours très engagé à l'occasion du colloque « Excision, les défis de l'abandon » qui s'est tenu à Paris le 6 février 2014 avec l'appui du MAEDI, au 2<sup>e</sup> Forum mondial des femmes francophones à Kinshasa les 3 et 4 mars 2014 ou au Colloque international « 1975-2015 : c'est encore loin l'égalité des femmes et des hommes ? », le 16 décembre 2014, ou encore à la Réunion annuelle du Partenariat de Ouagadougou sur la planification familiale le 18 et 19 décembre 2014.

Pour les besoins de ce rapport, nous avons fait le choix de mettre l'accent sur des événements représentatifs de la voix de la France. Il serait fastidieux de citer tous les événements internationaux et nationaux où les ministres, les secrétaires d'Etat, le réseau diplomatique ou les services centraux ont pris la parole à un moment ou un autre pour défendre la question de l'égalité. Mais dans toutes les rencontres, les conventions bilatérales ou multilatérales, ce volet est toujours présent.

## **5.5. La coopération avec les agences multilatérales pour lesquelles les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité**

### **- ONU Femmes**

ONU-Femmes est l'entité chargée de veiller à l'application du principe d'égalité femmes-hommes au sein du système onusien. Bénéficiant depuis sa création de l'appui de la France, Mme Michèle Bachelet, ancienne directrice exécutive d'ONU Femmes (et actuelle présidente du Chili) a signé un accord-cadre de coopération avec le ministre des Affaires étrangères lors de sa visite en France en mai 2012. Les consultations annuelles bilatérales prévues par l'accord ont eu lieu en septembre 2013 au niveau ministériel (Sedev) puis en juin 2014 au niveau directeur. Notre contribution volontaire à ONU-Femmes reste modeste (400 000 euros en 2014, 300 000 en 2013, contre 200 000 les années précédentes). Notre contribution volontaire en 2015 sera du même ordre qu'en 2014.

Toutefois l'entité dispose de nombreuses contributions fléchées sur des thématiques et des aires géographiques variées : lutte contre la mortalité maternelle en Afrique de l'ouest francophone (5M€, 2011-2015), lutte contre les violences faites aux femmes dans le monde arabe et l'Afrique subsaharienne (1,5 M€, 2011-2014), employabilité des femmes en Afrique du Nord, (1,3Meuros, 2013- 2016), accès des femmes à la justice en Afghanistan (500 000€ 2011-2013) et leadership des femmes en méditerranée (740 000€, 2014-2017). Au total, la France a décaissé 2,252 millions de dollars en 2013, 1,876 millions de dollars en 2012 et 2,031 millions de dollars en 2011. En 2014, un montant d'environ 2,280 millions d'euros était engagé dont une partie a été décaissée. S'ajoute à ces contributions, 950 000€ au titre des engagements de Muskoka en matière de santé maternelle et infantile.

La France finance un poste d'expert technique international placé auprès d'ONU-Femmes, à New York (M. Gustavo Gonzalez-Canali). Un poste de Jeune expert au siège d'ONU-Femmes est

également pourvu, ainsi qu'un poste d'expert technique international auprès du bureau d'ONU - Femmes à Rabat est en cours d'examen. Il convient de se féliciter de la récente nomination d'un Français comme sous-secrétaire général adjoint à ONU Femmes, auprès de Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive. Un Comité national ONU Femmes-France a été créé par des anciens agents du MAEDI fin 2013. Il contribue à faire connaître l'action d'ONU-Femmes en France et à lever des fonds (privés) sur le modèle du comité UNICEF France.

#### - **FNUAP**

Le plan stratégique 2014-2017 du FNUAP (UNFPA) recentre les aires d'intervention du fonds autour de l'objectif d'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs, priorités défendues par la France dans le cadre de l'agenda post-2015. Le budget du FNUAP est d'environ 1 Md de dollars par an et les recettes régulières, bien qu'en légère baisse, restent consistantes (plus de 40 % du total). La France verse une contribution volontaire de 500 000€ en 2014. La participation de la France aux activités du FNUAP s'effectue principalement par des contributions dite « fléchées » à des projets spécifiques. Le FNUAP a disposé ainsi de 5M€ par an sur la période 2011-2015 via le projet du Fonds de Solidarité Prioritaire intitulé « Appui à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Afrique francophone et Haïti » (initiative Muskoka) qui concerne 9 pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo) et Haïti. Le FNUAP comprend 22 agents de nationalité française dans ses effectifs dont 4 directeurs.

#### - **UNICEF**

Dans le cadre de son Plan stratégique pour la période 2014-2017, l'UNICEF intervient dans 7 domaines : santé, nutrition, éducation, eau et assainissement, VIH/SIDA, protection de l'enfance et inclusion sociale. Fonds emblématique des Nations unies en faveur de la protection de l'enfance et bénéficiant d'une forte popularité, l'UNICEF est également un fonds performant et reconnu pour sa bonne gouvernance financière, présent dans 191 pays. L'UNICEF dispose d'un budget dépassant les 3 milliards de dollars par an. Cependant, cette agence souffre d'un déséquilibre entre ressources régulières et ressources fléchées (74%), mais voit néanmoins ses ressources progresser globalement, grâce au secteur privé et aux collectes des comités nationaux, à la différence des autres agences. Le Comité français, présidée par Michèle Barzach, est un des comités les plus actifs. Il a contribué à l'UNICEF international à hauteur de 73 M\$ (47M en ressources régulières, 18M en ressources fléchées et 8M en ressources d'urgence), ce qui en fait l'un des cinq premiers Comités Nationaux contributeurs.

Les contributions volontaires non fléchées (ressources régulières) de la France au budget général de l'UNICEF ont sensiblement augmenté depuis 2013 : 3,4 millions d'euros en 2013 et 2014, contre 1 million en 2012. En 2013, notre contribution totale s'est établie à plus de 13M€, dont 3.36M€ de contributions volontaires, 8.5M€ de financement annuel dans le cadre de la lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile (engagements de Muskoka, 2011-2015), un reliquat de 1M€ sur un programme de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire (3.3M€ sur 2012-2014) ainsi que des financements d'urgence (150k€ pour la RCA-protection de l'enfance dans les conflits armés). La France finance également quatre postes de jeunes experts au siège de l'UNICEF en 2014.



- **OMS**

L'OMS a produit **un rapport sur la situation mondiale en matière de violence et de santé**. Au dernier conseil exécutif de l'OMS en janvier, les Etats membres ont rappelé que beaucoup de travail restait à fournir dans le domaine de la lutte contre les violences interpersonnelles, en mettant un accent particulier sur les violences faites aux femmes, filles et enfants. Les Etats membres ont reconnu le rôle clé que le secteur de la santé avait à jouer dans cette problématique multisectorielle. Les Etats membres ont marqué leur appui à l'élaboration prévue **d'un plan d'action mondial sur les violences et la santé**, sur la base des meilleures données scientifiques factuelles.

Le renforcement et la protection des ressources humaines en matière de santé, et en particulier du personnel féminin, est une priorité pour la France. La France s'est vu proposer par l'OMS de co-présider une commission des Nations unies pour porter la thématique des **ressources humaines dans le domaine de la santé** au plus haut niveau. La demande est actuellement étudiée au niveau de Matignon et de l'Elysée. Par le biais notamment de notre participation à l'Alliance mondiale pour les ressources humaines en santé (GHWA), nous promovons l'investissement dans les RH dans le secteur de la santé comme une **opportunité de création d'emplois, en particulier pour les femmes**, et de croissance économique pour les pays de tous niveaux de développement socio-économique.

Le Conseil Exécutif de l'OMS a pris note, en janvier 2015, du rapport de son Secrétariat sur le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin. La France a réaffirmé le rôle central de l'OMS dans la lutte contre les **inégalités en matière de santé** et dans l'amélioration de la santé des femmes, et a salué le projet d'élaboration d'une **nouvelle stratégie « femmes et santé »** qui tienne compte des examens de la mise en œuvre des plans d'action du Caire et de Pékin. Plusieurs délégations et, en particulier, les pays Nordiques, ont appelé l'OMS à davantage d'ambition en matière de droits sexuels et reproductifs.

- **Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme:**

Deuxième contributeur du Fonds mondial à hauteur de 360 millions d'euros en 2014 (soit environ 12,5 % du budget total), la France investit des moyens substantiels dans la lutte contre ces 3 pandémies. Grâce à la mobilisation de la France, le Fonds mondial a mis en œuvre un plan d'action genre (2014-2016). Dans ce cadre une « Initiative spéciale » a été créée et est gérée par le département des communautés, des droits et du genre au Secrétariat du Fonds. Cette initiative spéciale est dotée de 15 millions de dollars pour réaliser une assistance technique au dialogue pays et à la rédaction des notes conceptuelles sur ces thématiques, à la mise en œuvre de six plateformes régionales pour la coordination et la communication de l'assistance technique autour des questions de genre et droits humains et, enfin, au renforcement des capacités et à la mobilisation communautaire (Partenariat avec Robert Carr Civil Society Networks Fund).

Les questions de genre liées à cette initiative, portent plus précisément sur la programmation et l'octroi de subventions spécifiques pour les actions au bénéfice des femmes et des jeunes filles, sur le renforcement de la présence des femmes dans les instances de représentation et de décision. Divers outils visant à renforcer la stratégie du genre dans les différentes strates d'actions et de représentation du Fonds ont donc été déployés (ateliers pour les membres du conseil

d'administration, note d'information pour les soumissionnaires de projets dans le cadre du nouveau modèle de financement, outils de soutien au développement de notes conceptuelles en lien avec le PNUD et ONUSIDA –par exemple le *gender assessment tool*-, sensibilisation des gestionnaires de portefeuille etc.)

Dans le cadre de sa contribution au Fonds mondial, 18 millions d'euros ont été consacrés à l'Initiative 5 % qui représente la part de la contribution française relative à l'expertise technique francophone au sein des pays relevant de la francophonie, récipiendaires du Fonds mondial. Cette modalité de financement permet d'apporter un soutien à la conception, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des subventions allouées par le Fonds. En complémentarité de ces subventions, des projets de 2 à 3 ans peuvent être financés par cette initiative.

En 2014, l'une des thématiques était « Renforcer les réponses nationales relatives aux populations clés et/ou aux groupes vulnérables et/ou *Renforcer la prise en compte du genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la gouvernance des subventions du Fonds mondial* ». En 2015, une des deux thématiques de l'appel à projets annuel, en conformité totale avec les orientations stratégiques du MAEDI, vise à soutenir des approches innovantes de prévention, de dépistage et de prise en charge des adolescent(e)s et des jeunes filles.

#### **- Les agences romaines : FAO/PAM/FIDA**

L'année 2014 a été consacrée à l'agriculture familiale, thématique qui a suscité une forte mobilisation en France, avec un engagement politique du gouvernement de haut niveau. La France, a apporté un appui particulier à cette thématique en mettant notamment en œuvre des actions en faveur femmes, et a soutenu des programmes via des organisations professionnelles, des ONG ou des collectivités territoriales.

Dans les enceintes multilatérales traitant de la sécurité alimentaire et de la nutrition, telles que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA/FAO) ou le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), la France promeut des approches qui privilégient l'autonomisation des femmes, leur accès aux droits et leur participation aux processus de décision. L'adhésion à des initiatives particulières permet également de travailler sur des thématiques spécifiques qui lient genre, sécurité alimentaire et nutrition. C'est le cas par exemple de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui travaille sur la formulation de recommandations pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes. C'est l'exemple également du mouvement Scaling Up Nutrition (SUN), initiative mondiale pour une action renforcée sur la nutrition dont la France fait partie et qu'elle soutient financièrement. Cette initiative place les femmes au cœur de la lutte contre la malnutrition et œuvre au développement d'outils qui mettent en valeur l'importance de l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies, la secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie a participé à un évènement sur les droits des femmes à la terre. La France soutient notamment les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) adoptées par le CSA en 2012, qui prennent en

compte spécifiquement l'égalité des sexes dans le droit d'accès au foncier. La France a élaboré en 2014 un guide de mise en œuvre de ces Directives, qui est appliqué aux projets financés par l'Agence française de développement.

Dans le cadre du G20 en 2014, la France s'est impliquée pour qu'une initiative soit lancée en faveur de l'accès des femmes à la propriété et au foncier. Cette proposition n'a pas été retenue par l'ensemble des pays du G20, néanmoins, s'agissant du cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle adopté par le G20, un accent particulier a été mis sur la place et le rôle des femmes. Ceci sera décliné en plan d'action en 2015 et la France veillera à ce que des actions en faveur du genre soient prises en compte.

- **OIF : Francophonie**

Notre pays a organisé le premier Forum des femmes francophones, à Paris, en mars 2013, sur les violences faites aux femmes dans les conflits armés et les crises politiques. En mars 2014, nous avons co-organisé à Kinshasa, avec la République démocratique du Congo la deuxième édition de ce Forum consacrée à la thématique des femmes actrices du développement. Créé en marge du premier forum, la ministre de la Francophonie d'alors, Mme Benguigui, a apporté son soutien au réseau des femmes francophones « Terriennes ». Nous avons appuyé le choix des thèmes des femmes et des jeunes, facteurs de paix et acteurs du développement, pour le sommet de la Francophonie de Dakar en novembre 2014.

- **Action à l'OSCE**

La France et ses partenaires de l'UE tentent régulièrement d'obtenir une transposition de la résolution 1325 (Femmes, paix et sécurité) du Conseil de sécurité dans le cadre de l'OSCE et soutiennent l'adoption d'une décision du conseil ministériel sur ce sujet.

- **Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe**

La France, qui a été très active pour assurer son adoption, a ratifié, le 4 juillet 2014, la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui est entrée en vigueur le 1er août 2014. Cette convention prévoit des normes en matière de prévention, de protection des victimes et de poursuites pénales contre les violences sexuelles. **Il s'agit du premier texte international juridiquement contraignant comprenant des dispositions de nature à combattre le phénomène des crimes prétendument commis "au nom de l'honneur".**

Dans le domaine de la **protection des victimes de violence**, la France a œuvré en faveur de l'adoption, le 12 juin 2013, du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile, qui permet, par exemple, d'interdire à l'agresseur d'approcher la personne protégée. Pour mémoire, le droit européen sur la protection des victimes de violence repose notamment sur la directive 2012/29/UE établissant des

normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de criminalité. Cette directive a pour objet de garantir que les victimes de violences reçoivent des informations, un soutien (droit d'accès aux services d'aides aux victimes, etc...) et une protection (en cas de risque de représailles, ...) adéquats et puissent participer à la procédure pénale. Le viol des femmes y est listé comme violence fondée sur le genre (considérant n°17). Le délai de transposition de cette directive est fixé au 16 novembre 2015.

En 2013, la France a aussi été active dans la négociation sur la stratégie de l'UE proposant une approche globale sur l'élimination des violences sexuelles dans les conflits. Nous avons fait valoir que le soutien à la participation des femmes à l'ensemble des processus décisionnels, y compris dans les situations de sortie de crise, était un élément de stabilisation fondamentale qu'il convient également de renforcer.

Dans le domaine de la protection des victimes en matière pénale (ex : obligation pour la personne à l'origine du danger encouru de demeurer à un endroit précis), la directive 2011/99/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la décision de protection européenne prévoit que la coopération judiciaire en matière pénale dans l'UE soit fondée sur le principe de reconnaissance mutuelle des jugements et décisions judiciaires.

Enfin, dans le domaine relatif à la promotion de **l'activité économique des femmes**, la France a soutenu l'adoption, le 21 juin 2014, des conclusions du Conseil sur les femmes et l'économie. Ces conclusions abordent notamment les questions de l'indépendance économique des femmes (travail à temps partiel et travail autonome). Par ces conclusions, le Conseil demande aux Etats membres et à la Commission de continuer à promouvoir la participation des femmes au marché du travail dans le cadre de la Stratégie UE 2020 en faisant notamment appel aux **fonds structurels** et de prévoir, dans ce cadre, un pilier « égalité entre les hommes et les femmes ». Trois indicateurs mesurent l'évolution des progrès accomplis dans ce domaine : taux d'emploi en équivalent temps plein pour femmes et hommes par tranches d'âge (20-64, 15-24, 25-54, 55-64) ; taux d'emploi à temps partiel en pourcentage au regard de l'emploi total pour les femmes et les hommes par tranches d'âge ; emploi indépendant en pourcentage de l'emploi total chez les femmes et les hommes par classe d'âge.

## **Objectif 6. Traçabilité de l'aide au développement**

L'aide publique au développement française est évaluée selon le marqueur genre de l'OCDE. Les données sont communiquées au ministère des Finances qui transmet les données globales de l'APD à l'OCDE.

### **6.1. Le genre et l'APD française**

L'APD pour les flux de l'année 2014 sera publiée de façon détaillée en septembre 2015 par l'OCDE. Pour l'année 2013, **35% de l'APD française était sensible au genre**. La remise à

jour par l'OCDE des données relatives au genre aura lieu en mai. La présentation des données dans cette fiche est sujette à une légère modification.

<i>Engagements en M d'USD courant</i>	2012	2013
Objectif principal	0,97	47
Objectif significatif	1 665	1 362
Examiné, non orienté	5 392	2 600
Non examiné	917	2 386
<b>Total ventilable par secteur *</b>	<b>7 976</b>	<b>6 394</b>
Objectif principal**	0,01%	1%
Objectif significatif**	24%	34%
<b>Aide centrée sur le genre (objectifs 1&amp;2)**</b>	<b>24%</b>	<b>35%</b>

Source : OCDE - Ensemble de données : Projets d'aide visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (CRS)

\* Conforme à la méthodologie du "Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment -Donor Charts" March 2015

\*\* Ne prend pas en compte les projets non examinés conformément à la méthodologie "Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment -Donor Charts" March 2015

Si l'augmentation du pourcentage n'est pas significative (montant non examiné considérable en 2013), on constate :

- **une augmentation des projets dont le genre est l'objectif principal** (marqueur 2 de l'OCDE) : passage de 1MUSD en 2012 à 45MUSD en 2013; Ceci s'explique par la sensibilisation aux besoins de communication des données (reporting) en matière de genre au sein du MAEDI et à la consultation interservices au moment de la déclaration statistique qui a abouti à un meilleur fléchage des projets Muskoka (voir plus bas).
- **une légère diminution des projets dont le genre est un objectif significatif** : passage de 1,7Mds USD en 2012 à 1,4Mds USD en 2013 qui s'explique par la baisse des contributions AFD aux projets dont le genre est une des composantes.

## **6.2. Répartition de l'APD marquée genre par secteur**

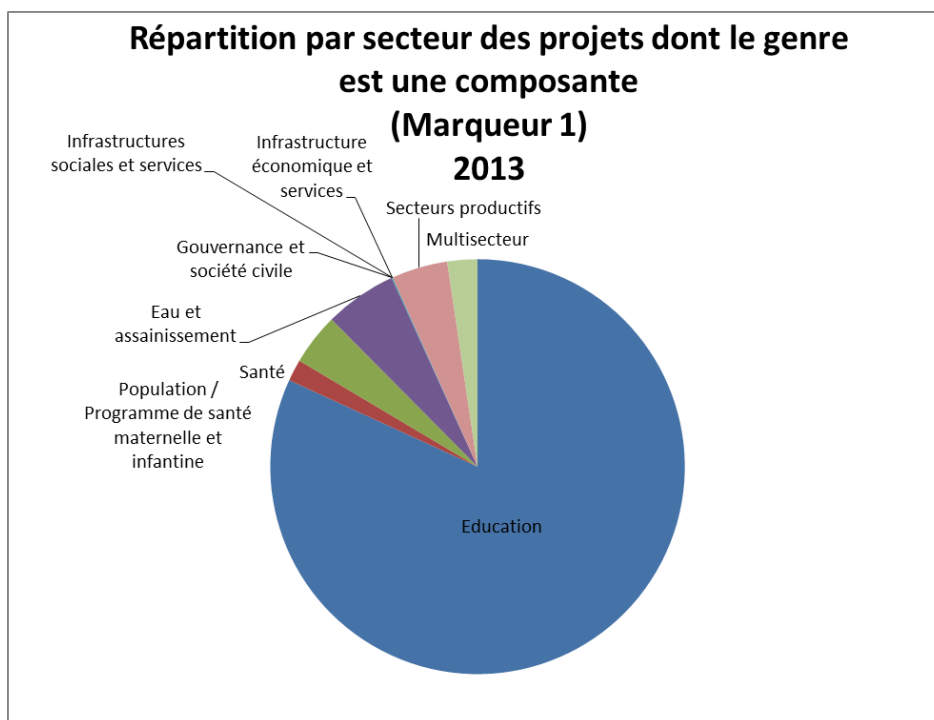
Comme le montre le graphique ci-dessous, les projets entièrement dédiés à la réduction des inégalités de genre (marqueur 2), sont principalement des projets de politiques en matière de population de santé et de santé reproductive. Il s'agit en effet des projets dits « MUSKOKA » : initiative portée par la France pour la santé maternelle et infantile (l'engagement français consiste à investir 100 millions d'euros par an sur cinq ans, soit 15% de l'effort total du G8).

C'est donc le programme 209 qui porte une grande partie de ces actions.



Source : OCDE - Ensemble de données : Projets d'aide visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (CRS)  
Conforme à la méthodologie du "Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment -Donor Charts" March 2015 :

**En revanche, les projets dont une des composantes est la promotion du genre (marqueur 1) ciblent principalement l'éducation et sont réalisés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche car il s'agit des bourses en faveur de ressortissants de pays en développement et des coûts imputés à la prise en charge des étudiants étrangers dans les universités en France.**



### 6.3. La redevabilité en genre

Il convient de noter qu'une dizaine de ministères et d'agences contribuent, de manière générale, à la communication des données (reporting) sur l'aide publique au développement : le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, l'AFD, la Direction générale du Trésor mais aussi le ministère de l'Agriculture, de l'Éducation, de la Recherche, de l'Intérieur, la coopération décentralisée.

Parmi ces organismes, en 2013, seuls l'AFD, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche se sont vus contraints à un exercice de redevabilité en faveur du genre.

Qui reporte les projets contribuant au genre?	2013	
	Dollars	%
<b>Marqueur 1</b>	<b>1 362 286</b>	
AFD	303 653	22%
MAEDI	79 460	6%
Ministère de l'Agriculture	18 293	1%
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	960 880	71%
<b>Marqueur 2</b>	<b>47 317</b>	
AFD	13 572	29%
MAEDI	33 704	71%
Autre	40	0%

Au regard de ces données, une plus grande sensibilisation au genre, à travers les deux aspects suivants semble nécessaire :

- Le premier consisterait à réorienter notre aide en faveur de projets intégrant le genre transversal (*Gender mainstreaming*) ou totalement dédiés à l'égalité femmes-hommes. D'ici 2017, 100% de l'APD devra être évaluée selon le marqueur genre et au moins 50% devront recevoir la note 1 ou 2.
- Le second consiste à sensibiliser les autres Ministères ou organismes au reporting de leurs données et à la mise en place de systèmes d'information qui permettent de collecter l'information, projet par projet.

## 6.2. Le genre et les programmes budgétaires

### DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE (185)

Numéro et intitulé du programme ou de l'action		Exécution 2013		LFI 2014		PLF 2015	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03	Enjeux globaux	234 269	234 269	170 000	170 000	170 000	170 000
<b>Total</b>		<b>234 269</b>	<b>234 269</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>

Le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » qui relève de la mission « Action extérieure de l'Etat », regroupe l'ensemble des crédits destinés aux politiques de coopération culturelle, linguistique, universitaire et en matière d'enjeux globaux (environnement, santé, stabilité économique et financière, sécurité alimentaire, diffusion de la connaissance) et au service de l'enseignement public français à l'étranger via l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Les postes consacrent aussi une part de leurs crédits délégués à ces actions, dans le cadre de l'action 3 « enjeux globaux ». Cette action n°3 regroupe les crédits visant à renforcer la coordination internationale et la promotion de la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée en matière de préservation des biens publics mondiaux (climat, ressources naturelles, santé, genre, accès aux ressources énergétiques...). À ce titre, sont financées des actions en matière d'égalité femmes-hommes et de défense des droits des femmes. Ainsi, pour l'année 2014, le MAEDI a contribué notamment au soutien au réseau "Genre en Action" et à la plateforme "Genre et Développement" à hauteur de 60 000 €.

Les 155 services de coopération et d'action culturelle à l'étranger sont chargés, sous l'autorité de l'ambassadeur, de la conception, de l'animation des actions de coopération dans les domaines de la culture et du développement. Ils s'appuient sur un réseau de 100 EAF (Etablissements bénéficiant de l'autonomie financière), 31 centres d'études en France (CEF), près de 400 alliances françaises et 26 instituts français de recherche à l'étranger.

### SOLIDARITE A L'EGARD DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (209)

Numéro et intitulé du programme ou de l'action		Exécution 2013		LFI 2014		PLF 2015	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02	Coopération bilatérale	27 794 584	26 927 917	27 090 906	29 168 405	25 390 906	25 268 405



		Exécution 2013		LFI 2014		PLF 2015	
Numéro et intitulé du programme ou de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
05	Coopération multilatérale	4 293 899	4 293 899	4 406 305	4 406 305	4 198 619	4 198 619
<b>Total</b>		<b>32 088 483</b>	<b>31 221 816</b>	<b>31 497 211</b>	<b>33 574 710</b>	<b>29 589 525</b>	<b>29 467 024</b>

D'autre part, les crédits du programme 209 permettent la réalisation de projets mis en place par les ONG. Ainsi, en 2014, trois projets participent à la politique d'égalité femmes-hommes à savoir :

- la promotion de l'abandon de la pratique des mutilations sexuelles féminines d'ici 2015 dans les 250 villages du district sanitaire de Kayes au Mali, conduit par l'ONG Equilibres et Populations, pour un montant de 647 541 € ;
- le projet Sida info service regroupant cinq ONG françaises menant des actions d'appui aux organisations de la société civile africaine en faveur de la lutte contre le sida, à hauteur de 496 500 €. Cette nouvelle phase vise notamment à intégrer de manière transversale le genre dans les actions de la plateforme et des organisations qui la composent.
- la promotion de l'insertion économique des femmes au Maroc, en Tunisie, en Algérie et en Egypte, mise en place par Batik international (194 240 €). L'objectif est de réduire les inégalités économiques femmes-hommes au sein des familles et du monde économique, d'améliorer l'accès à l'emploi et à la création d'activités génératrices de revenus des femmes, et enfin, d'accroître le pouvoir d'expression et de décision des femmes au sein de leur famille et de leur communauté.

En 2014, trois nouveaux projets menés par des ONG ont été subventionnés :

- le projet « **Renforcement d'un réseau d'entrepreneuses solidaires** » en Afrique et en Amérique Latine, engagé par Quartiers du Monde à hauteur de 659 000€ sur 5 ans pour le renforcement d'un réseau d'entrepreneuses solidaires entre le Mali, le Sénégal, le Maroc, la Bolivie, la Colombie et la France. Le projet mettra l'accent sur la thématique du leadership féminin ainsi que sur la sensibilisation des hommes aux questions de genre et de d'égalité femmes-hommes.
- le projet « **Insertion socio-économique des femmes** » au Vietnam, mené par Batik international à hauteur de 220 000€ sur 3 ans visant à améliorer les conditions de vie des femmes dans deux zones industrielles du Nord Vietnam. Il s'agit d'améliorer leurs conditions de travail, de logement, de prise en charge sanitaire, ainsi que leur insertion économique, en les aidant à mieux connaître leurs droits, à s'organiser pour les faire respecter et à développer leurs compétences. Le projet permettra la formation de 60 « femmes-leaders », la création de 30 « clubs de femmes » autogérés et la participation de plusieurs entreprises à l'amélioration des conditions de travail.

- le projet « **Santé pour tous** » d'un montant de 497 000€ conduit par Essentiel qui vise à renforcer la protection sociale en Guinée, pays où le paiement direct des prestations de santé par les patients est le plus élevé au monde. Le projet conçoit une véritable stratégie de promotion du genre qui se décline dans les activités, la formation des équipes locales et des membres du réseau, dans les indicateurs de suivi et d'impact et dans le budget proposé.

En plus de ces 1 376 000€ engagés sur ces nouveaux projets en 2014, 3 020 166€ ont été dépensés en crédits de paiement pour financer des projets déjà débutés lors des exercices précédents.

Enfin, les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) mettent en œuvre des projets en matière de gouvernance et plus spécifiquement en vue de la lutte contre les discriminations et pour la promotion du droit des femmes. Au total, 715 000€ ont été mis en œuvre en 2014 par le biais de : l'organisation de rencontres, de séminaires et de colloques ; l'attribution de bourses et la mise en place d'échanges d'expertise et le soutien à la société civile.

Ainsi, les crédits du programme 209 contribuant à la politique transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de la coopération bilatérale ont connu une hausse significative. Cette dernière s'explique par l'attention croissante que le MAEDI porte à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le programme 209 subventionne plusieurs organismes participant à la politique de promotion de l'égalité femmes-hommes tels que ONU Femmes : entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le PNUD, l'UNICEF, la FNUAP etc.

## **Recommandations:**

Ce bilan a permis de mettre en avant l'action du réseau diplomatique de la France en matière de genre et développement. Certains postes, notamment en Afrique subsaharienne, ont développé des politiques souvent plus ambitieuses que le seuil que la stratégie s'était fixée pour la première année.

Nous pouvons à cet égard affirmer que l'engagement du MAEDI en faveur de l'intégration du genre est réel. La plupart des objectifs ont été remplis pour cette première année et souvent dépassés. Une grande majorité des postes prioritaires (72%) s'est prêtée à cet exercice de redevabilité. Toutefois, ce travail n'a pas été exempt de difficultés qu'il paraît pertinent de souligner.

L'absence de données consultables et centralisées ne permet pas, à l'heure actuelle, d'évaluer précisément les efforts, consentis par la France en matière d'égalité de genre. La collecte des données a rencontré, à cet égard, plusieurs difficultés :

Le cloisonnement de l'information et son éclatement entre différents services, constituaient un frein à une vérification aisée des données. Il serait, à cette fin, utile de développer des outils permettant d'intégrer de manière systématique les indicateurs sexospécifiques à tous les ministères et organismes concernés par le développement et la solidarité internationale. Néanmoins, cet effort de redevabilité ne pourra devenir pérenne que si les autres ministères et organismes français, intègrent de manière systématique, l'analyse de genre, en vue d'une meilleure traçabilité de l'aide au développement. A l'heure actuelle, seuls le MAEDI et l'AFD pratiquent ce travail redevabilité par leur déclaration annuelle. Cet effort, s'il est généralisé à tous les acteurs du développement pourra avoir des retombées hautement positives sur le suivi de notre action en matière d'égalité de genre.

Par ailleurs l'abondance de l'information à traiter nécessiterait une augmentation des ressources humaines dédiées à ce travail de redevabilité. L'ambition du MAEDI d'intégrer le genre dans les politiques publiques et d'en faire un modèle, serait plus aisément réalisable si une cellule était mise en place. En effet, malgré la mise en place de formations visant l'appropriation par les agents de l'analyse genre, aujourd'hui, l'accompagnement des services centraux et du réseau diplomatique nécessite qu'une cellule dédiée au genre soit établie pour renforcer les capacités tant organisationnelles que personnelles.

Enfin, des difficultés liées à la collecte des données au niveau local évoqués plus haut, ont montré que pour les prochains exercices, il conviendrait de fixer la remise du rapport d'activités annuel au mois de juin, afin de laisser suffisamment de temps aux services d'effectuer leur propre collecte et analyse. La remise du rapport en avril n'a pas permis de tenir compte de la part de l'APD consacrée au genre au titre de l'année 2014 ; celle-ci n'est communiquée qu'en juin et publiée en septembre par l'OCDE. Il aurait été préférable de fonder notre analyse sur les données de 2014, plutôt que d'avoir recours aux données de 2013 qui ne reflètent pas nécessairement les efforts accomplis depuis la mise en œuvre du deuxième document d'orientation stratégique.

**ANNEXE 1 : Nombre d'agents formés**

<b>FORMATION : « SENSIBILISATION GENRE ET DEVELOPPEMENT »</b>		
<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS FORMES</b>	<b>DATE</b>
Séminaire d'évaluation de projets	15	15-nov-13
Directeurs et sous directeurs	14	26-févr-14
Nouveaux contractuels catégorie A	49	mars-14
Rédacteurs et chargés de mission DGM	24	31-mars-14
Chefs de pôle DGM	22	24-mars-14
IDC formation mi carrière	6	03-avr-14
séminaire des nouveaux partants	201	24-juin-14
Nouveaux contractuels	46	24-juin-14
IDC formation initial	63	07-juil-14
Correspondants genre	40	08-juil-14
Nouveaux agents contractuels catégorie A	38	16-oct-14
Ambassadeurs	27	21-janv-15
COCAC/ DAOI	20	23-janv-15
Nouveaux contractuels	16	05-févr-15
Nouveaux adjoints chefs de pôle	32	27-mars-15
Mi- carrières du staff managérial	6	01-04-2015
<b>Total</b>	<b>619</b>	

## ANNEXE 2 : la parité au MAEDI

### E – LA PARITÉ

1) Parité des effectifs permanents du MAE toutes positions administratives confondues (catégories LOLF G1 et G2)

Catégorie LOLF	Catégorie de personnel	Femmes	Hommes	Total
Catégorie G1 / G2	<i>Fonctionnaires titulaires</i>			
	Catégorie A	624	1 254	<b>1 878</b>
	Catégorie B	429	568	<b>997</b>
	Catégorie C	1 966	1 053	<b>3 019</b>
	<b>Sous-total titulaires</b>	<b>3 019</b>	<b>2 875</b>	<b>5 894</b>
	<i>Contractuels CDI <sup>(*)</sup></i>			
	Catégorie A	75	123	<b>198</b>
	Catégorie B	12	14	<b>26</b>
	Catégorie C	19	34	<b>53</b>
	<b>Sous-total CDI</b>	<b>106</b>	<b>171</b>	<b>277</b>
<b>Total G1 / G2</b>	<b>3 125</b>	<b>3 046</b>	<b>6 171</b>	

<sup>(\*)</sup> CDI ante Le Pors et Dutreil.

2) La parité par grade

En 2014, les femmes représentent 52% des fonctionnaires titulaires du ministère : 33% sont des agents de catégorie A, 44% des agents de catégorie B et 67% des agents de catégorie C.

Corps	2012	2013	2014	2015
-------	------	------	------	------

<b>Catégorie A</b>	Ministres plénipotentiaires	18 %	18 %	18 %	20%
	Conseiller des affaires étrangères hors classe (CAE HC)	17 %	18 %	19 %	19 %
	Conseiller des affaires étrangères (CAE)	24 %	26 %	26 %	29%
	Secrétaire des affaires étrangères principale (SAE P)	29 %	29 %	32 %	32%
	Secrétaire des affaires étrangères (SAE)	43 %	43 %	43 %	44%
	Attaché des systèmes d'information (ASIC)	16 %	14 %	15 %	15%
<b>Total catégorie A</b>		<b>29 %</b>	<b>30 %</b>	<b>31 %</b>	<b>33%</b>
<b>Catégorie B</b>	Secrétaire de chancellerie (SCH)	49 %	49 %	48 %	49%
	Secrétaire des systèmes d'information et de communication (SESIK)	7 %	8 %	8 %	8%
<b>Total catégorie B</b>		<b>42 %</b>	<b>43 %</b>	<b>41 %</b>	<b>44%</b>
<b>Catégorie C</b>	Adjoint administratif de chancellerie (ADJ ADM)	72 %	71 %	70 %	73%
	Adjoint technique de chancellerie	13 %	13 %	12 %	11%
<b>Total catégorie C</b>		<b>68 %</b>	<b>68 %</b>	<b>67 %</b>	<b>67%</b>
<b>Total titulaires</b>		<b>53 %</b>	<b>53 %</b>	<b>53 %</b>	<b>52%</b>

Concernant les promotions, le taux de femmes promues est en augmentation notable :

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>ADJ ADM ⇒ SCH</b>	62 %	72 %	--	56 %	50%
<b>SCH ⇒ SAE</b>	47 %	58%	--	64 %	50%
<b>SAE ⇒ SAEP</b>	16 %	53 %	83 %	71 %	57%
<b>SAEP ⇒ CAE</b>	33 %	25 %	50 %	50 %	50%
<b>CAE ⇒ CAE HC</b>	32 %	20 %	35 %	28 %	31%

GRADE	F	H	Total	%	2013/2014
<b>Ministres plénipotentiaires</b>	25	83	<b>108</b>	20 %	2 %
<b>Conseillers des affaires étrangères hors classe</b>	33	144	<b>177</b>	19 %	0 %
<b>Conseillers des affaires étrangères (CAE)</b>	111	278	<b>389</b>	29 %	3 %
- sortie ENA CAE (2014)	1	3	<b>4</b>	25 %	- 8 %
- concours CAE (2014)	5	6	<b>11</b>	45 %	- 12 %
- promotions au choix CAE (2014)	5	5	<b>10</b>	50 %	0 %
<b>Secrétaires des affaires étrangères (SAE)</b>	223	285	<b>508</b>	44 %	5 %
- concours SAE cadre général (2014)	7	8	<b>15</b>	47 %	0 %
- concours SAE cadre d'Orient (2014)	9	7	<b>16</b>	56 %	12 %
- promotions au choix SAE (2014)	5	5	<b>10</b>	50 %	- 14 %
<b>Attaché des systèmes d'information (ASIC)</b>	14	79	<b>93</b>	15 %	0 %
<b>Secrétaires de chancellerie (SCH)</b>	411	404	<b>815</b>	50 %	2 %
- concours SCH (2014)	21	7	<b>28</b>	75 %	4 %
- promotions au choix SCH (2014)	6	6	<b>12</b>	50 %	- 6 %
- examen professionnel (2014)	8	19	<b>27</b>	30 %	- 26 %
<b>Secrétaires des systèmes d'information (SESIC)</b>	13	144	<b>157</b>	8 %	0 %
<b>Adjoints administratifs et techniques confondus</b>	2 000	1 003	<b>3 003</b>	67 %	0 %
- concours adjoints administratifs (2014)	38	35	<b>73</b>	52 %	- 8 %

### 3) La parité par fonction

19 % des ambassadeurs sont aujourd'hui des femmes (36 ambassadrices), 15 % sont consulés générales et consulés (14 consulés générales), 4 sont inspectrices et 6 directrices ou chefs de service.

<b>FONCTION (*)</b>	<b>F</b>	<b>H</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>2013/2014</b>
<b>Ambassadeurs</b>	36	155	<b>191</b>	19 %	1 %
<b>Consuls généraux, consuls</b>	14	77	<b>91</b>	15 %	-1 %
- consuls généraux	14	71	<b>85</b>	16 %	0 %
- consuls	0	4	<b>4</b>	0 %	0 %
<b>Cabinets ministériels</b>	25	54	<b>79</b>	32 %	- 3 %
- directeur	0	3	<b>3</b>	0 %	0 %
- directeur adjoint	1	2	<b>3</b>	33 %	- 7 %
- conseillers	9	30	<b>39</b>	23 %	- 8 %
- conseillers techniques	4	2	<b>6</b>	67 %	22 %
<b>Secrétaire général</b>	0	1	<b>1</b>	0 %	0 %
<b>Secrétaires généraux adjoints</b>	0	1	<b>1</b>	0 %	- 100 %
<b>Directeurs généraux, directeurs, inspecteurs</b>	12	35	<b>47</b>	26 %	+ 4 %
- directeurs généraux	1	3	<b>4</b>	25 %	- 8 %
- directeurs généraux adjoints	0	2	<b>2</b>	0 %	0 %
- directeurs, chefs de service	6	19	<b>25</b>	24 %	2 %
- inspecteurs	4	8	<b>12</b>	33 %	0 %
<b>Directeurs adjoints, sous-directeurs, chefs de bureau</b>	79	133	<b>212</b>	37 %	- 1 %
- directeurs adjoints	5	17	<b>22</b>	23 %	- 1 %
- sous-directeurs	18	41	<b>59</b>	31 %	5 %
- chefs de bureau	44	50	<b>94</b>	47 %	3 %

(\*) Sont comptabilisées les personnes nommées dans l'emploi ou déléguées dans les fonctions.

#### 4) La parité dans les jurys de concours



*Pourcentage de femmes « jurées de concours » de 2005 à 2014*

<b>Année</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
2005	62 %	38 %
2006	64 %	36 %
2007	66 %	34 %
2008	62 %	38 %
2009	64 %	36 %
2010	60 %	40 %
2011	65 %	35 %
2012	70 %	30 %
2013	65 %	35 %
<b>2014</b>	<b>57%</b>	<b>43%</b>

*Pourcentage de femmes « présidentes de jury » de 2005 à 2014*

<b>Année</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
2005	83 %	17 %
2006	67 %	33 %
2007	100 %	0 %
2008	100 %	0 %
2009	71 %	29 %
2010	67 %	33 %
2011	69 %	31 %
2012	100 %	0 %
2013	100 %	0 %
<b>2014</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>

## ANNEXE 3 : FSP : Fiche sur le genre

Janvier 2015

### *Définition du genre :*

Le genre est une grille d'analyse qui permet de rendre visibles les rôles attribués aux femmes et aux hommes au sein de la société. Ces rôles sont déterminés par des facteurs d'influence d'ordre culturel, social, économique, politique ou religieux. Ils sont liés à la perception et à la place accordée au féminin et au masculin. La différence biologique ne peut justifier les inégalités sociales et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes. Ces inégalités sont la conséquence de stéréotypes de genre (masculin-féminin) qui sont l'expression des rapports sociaux entre les femmes et les hommes (genre).

L'intégration de l'analyse de genre dans les politiques de développement est un gage d'efficacité. Partout dans le monde, les femmes sont actrices du développement, mais souvent leur rôle reste méconnu et invisible. Dans certains cas, les actions de développement peuvent aggraver les inégalités si elles ne tiennent pas compte des rapports sociaux entre les hommes et les femmes. L'expérience montre que les actions dites « neutres » qui s'adressent à un groupe de population donné (ex. : la jeunesse, les ruraux), renforcent les situations de pouvoir acquis et ont un effet négatif caché sur la situation des femmes et des filles. En revanche, la prise en compte de l'analyse de genre dans les politiques de développement et dans les programmes et projets, permet de répondre aux besoins spécifiques et aux intérêts stratégiques des femmes et des hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est un atout pour la croissance économique, la stabilité et la prospérité. L'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits profitent à la communauté, à la famille et à la société tout entière.

*Rapport sur le développement dans le monde (2012) : Egalité des genres et développement, Banque Mondiale*

## **I. Comment évaluer le projet selon un marqueur genre de l'OCDE ?**

Dans le cadre de sa stratégie « genre et développement 2013-2017 », la France s'est engagée à intégrer le genre dans tous les instruments de financement du développement. D'ici 2017, tous les projets et programmes financés doivent être notés selon le marqueur genre de l'OCDE et au moins 50% reçoivent la note 1 ou 2.

Afin de mesurer la traduction des engagements politiques et des orientations stratégiques en matière d'égalité femmes-hommes, le marqueur genre (G) développé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est un indicateur politique qui permet d'évaluer l'affectation des ressources des bailleurs de fonds visant à promouvoir l'égalité de genre. L'objectif 1 de la stratégie genre et développement 2013-2017 prévoit l'intégration de cet indicateur genre dans tous les instruments de financement du développement. Ceci implique l'évaluation de Janvier 2015 toute l'aide au développement (APD) de la France à la lumière de ce marqueur. Le marqueur genre permet de noter chaque année les programmes d'aide au développement en fonction de leurs objectifs sur la base de 3 valeurs :

G-0: Quand l'égalité de genre n'est pas ciblée (neutre)

G-1: Quand la réduction des inégalités est un objectif significatif

G-2: Quand la réduction des inégalités est l'objectif principal.

Ainsi, les modèles de présentation des projets FSP et PISCCA (fiches de prise en considération - FPC et rapports de présentation) incluent-ils à partir de 2015, une rubrique permettant de renseigner

le marqueur genre de l'OCDE et de décliner la dimension du genre de manière transversale dans le projet lorsqu'il est marqué 1 ou 2.

## II. Aide à l'analyse du genre

La FPC / rapport de présentation inclura une analyse de la situation et des conditions des femmes. Il mettra en lumière l'accès aux ressources économiques, politiques et sociales où de nombreuses inégalités persistent. Ces domaines peuvent être l'éducation, la santé, l'eau, le foncier, la représentation politique, la gouvernance, l'accès à des postes de responsabilité, la mobilité, les crédits ou encore les nouvelles technologies et les savoirs. Il mettra l'accent sur les domaines critiques tels que les violences faites aux femmes, les droits sexuels et reproductifs ou l'impact du changement climatique. Le questionnement suscité en amont du projet et porté par l'analyse du genre, permettra de prévoir l'impact des activités en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Si le projet n'intègre pas l'approche genre et ne tient pas compte de l'impact différencié, il sera noté 0 selon le marqueur genre. Si, en revanche, le projet intègre l'analyse genre en prévoyant un impact significatif sur les femmes, il obtiendra la note 1. Un projet totalement dédié à la réduction des inégalités femmes-hommes, obtiendra la note 2.

Exemples de questions à se poser lors de la formulation du projet :

- *Quels sont les principaux enjeux de développement qui justifient la réalisation de ce projet ?*
- *Quels sont les domaines critiques où les inégalités de genre persistent ?*
- *Quelles sont les causes structurelles de ces inégalités ?*
- *Quels sont les liens entre ces inégalités et le projet lui-même ?*
- *Quels sont les indicateurs et ressources disponibles pour mesurer les inégalités et les discriminations à l'égard des femmes ?*
- *Comment le projet entend-il contribuer à la réduction des inégalités ? (Par quels moyens : financement, actions, plaidoyer, etc.)*
- *Quels sont les facteurs de changement que le projet utilisera comme levier en faveur de l'égalité femmes-hommes ?*
- *Quel impact significatif produira le projet sur le statut et les conditions des femmes ?*
- *Quels résultats concrets le projet atteindra-t-il en faveur de l'amélioration de la situation des femmes ?*
- *Le projet produirait-il des effets/répercussions différents sur les femmes de ceux attendus sur l'ensemble des bénéficiaires directs et finaux, si celles-ci n'étaient pas spécifiquement ciblées par le projet ?*
- *En quoi et comment la problématique de développement traitée par le projet peut-elle aussi prendre en compte le genre dans ses objectifs ?*
- *En particulier, quels sont les leviers possible d'action lorsque le projet n'a pas directement une vocation sociale (ex : douanes, gouvernance, sécurité...) ? Au niveau des formations par le ciblage plus systématique des femmes ? Au niveau des instances de pilotage des instances du projet (participation d'un représentant du ministère des droits des femmes quand il existe)*

## III. Comment remplir la FPC ou le rapport de présentation

a) Le projet est évalué 0

Je justifie la note dans l'encadré prévu à cet effet : **le projet ne prévoit pas d'actions spécifiques en faveur de la réduction des inégalités femmes-hommes.**

b) Le projet est évalué 1

Je justifie la note dans l'encadré prévu à cet effet : **le projet, même s'il ne vise pas directement la réduction des inégalités, intègre l'analyse de genre de manière transversale et prévoit dans ses activités un impact significatif sur les femmes.**

La notion de genre se déclinera dans les rubriques concernées.

c) Le projet est évalué 2

Je justifie la note dans l'encadré prévu à cet effet : **le projet est totalement dédié à la thématique des droits des femmes, à leur autonomisation et à leur leadership.**

La notion de genre se déclinera tout au long du rapport de présentation (ou de la FPC).

## ANNEXE 4 : Modèle de FPC intégrant le marqueur genre



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA  
MONDIALISATION DU  
DÉVELOPPEMENT ET DES  
PARTENARIATS**

---

**Fonds  
de Solidarité Prioritaire**

---

### FICHE DE PRISE EN CONSIDÉRATION (FPC)

#### Identification du projet

**Intitulé : Appui à la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire (VGMS)**

**Catégorie :** État  Mobilisateur  Inter-États

**Pays bénéficiaire(s) : Cameroun, Sénégal, Togo**

**Secteur d'activité : Education, Genre, Jeunesse, Droits de l'Homme**

**Marqueur Genre<sup>14</sup> 2**

#### Éléments de programmation

**Montant de l'enveloppe d'AE demandée : 1.520.000 €**

**Dates et délais envisagés :**

---

<sup>14</sup> Voir fiche outil annexe sur le genre, disponible sur diplotnet

- présentation du projet : juin 2015
- démarrage du projet : novembre 2015
- délai de réalisation : 36 mois (novembre 2018)

Responsabilités :

Poste :	Direction : DGM/DBM/SAH
Service :	Service : Pôle GDH
Responsable(s) du projet :	Rédacteur(s) : Fanny GAZAGNE

## Résumé du projet

Les violences liées au genre constituent une violation grave des droits de l'Homme et l'une de pires manifestations des inégalités entre les sexes. L'école, qui devrait être un espace sûr et accessible à tous les garçons et les filles, peut devenir un lieu où les enfants sont exposés à diverses formes de violences liées au genre. On parle alors de « violences liées au genre en milieu scolaire » (VGMS).

Ces VGMS représentent aujourd'hui l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'ODM 3 (parité filles-garçons à tous les niveaux d'enseignement), aux côtés d'autres facteurs comme la pauvreté et le fait d'appartenir à un groupe marginalisé. Touchant principalement les petites filles, elles expliquent en partie le différentiel entre les filles et les garçons dans l'achèvement du cycle primaire et la transition vers le secondaire, en particulier en Afrique subsaharienne.

Les VGMS se manifestent principalement sous la forme de pressions psychologiques et de violences physiques et/ou sexuelles survenant à l'école et dans ses alentours. Du fait des tabous pesant sur ces pratiques, l'identification et les diagnostics sont difficiles à établir. Les capacités des acteurs locaux, les données fiables et la coordination des actions demeurent lacunaires et limitent la mise en place de réponses et de prise en charge efficaces.

La France est à l'origine d'une mobilisation internationale importante sur les VGMS aux côtés de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI). Elle a proposé une résolution sur la lutte contre les VGMS au Conseil exécutif de l'UNESCO qui a été adoptée le 16 avril 2015, dans laquelle elle invite l'UNESCO, ainsi que ses Etats membres, à réaffirmer leur mobilisation contre les VGMS et toutes les formes de violences à l'école ; à concevoir et mettre en place des politiques et des plans d'action nationaux ; à promouvoir, s'inspirant de la cible 4.a du rapport final du groupe de travail ouvert sur les ODD, des espaces d'apprentissage sûrs, exempts de violence et accessibles à tous les garçons et les filles.

Ce FSP constituera la concrétisation programmatique de l'engagement de la France dans une zone prioritaire de sa coopération. Après être intervenue avec l'UNICEF sur 4 projets similaires au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, cette Sous-direction a ciblé trois pays (Cameroun, Sénégal, Togo) qui sont particulièrement touchés par ce phénomène.

L'enveloppe demandée et la présence de partenaires sur le terrain permettront d'avoir un impact sur les politiques publiques par une approche multisectorielle, interministérielle et multi-niveaux de réponse aux violences de genre en milieu scolaire. Au-delà, l'objectif à terme sera la création d'une plateforme régionale pour l'Afrique de l'ouest et du centre accueillant de nouveaux partenaires et pays bénéficiaires afin d'assurer

une réponse coordonnée et durable.

Sur une durée de trois ans et pour un montant total de 1.520.000 €, les actions de ce FSP porteront sur le renforcement des capacités des systèmes éducatifs, la mobilisation communautaire et le plaidoyer, et la mise en place de systèmes locaux de protection et suivi des victimes. Un axe transversal portera sur la gestion et la coordination.

Les partenaires de mise en œuvre sont l'UNICEF, l'UNESCO et l'ONG PLAN. Il est envisagé une coordination régionale via un ETI chef de projet placé auprès de l'UNICEF à Dakar.

#### Justification du marqueur genre

Le projet, ayant pour objectif de lutter contre les violences de genre en milieu scolaire, est totalement dédié à la réduction des inégalités de genre dans l'accès et le maintien à l'école. L'approche genre se décline dans l'ensemble du projet (analyse, conception, mise en œuvre, indicateurs et suivi-évaluation).

#### Si le projet prévoit des actions spécifiques en faveur de la jeunesse, merci de le détailler

Les bénéficiaires du projet sont les enfants et les adolescents scolarisés dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire des pays concernés. Le projet vise donc explicitement la jeunesse, les jeunes filles en particulier, pour qui ces violences constituent un frein important à la transition vers l'enseignement secondaire.

## ANNEXE 5: Ambassades ayant participé à la collecte des données

Pays	Rapport d'activités	Rapport situation des femmes
<b>ZONE AFRIQUE SUBSHARIENNE</b>		
Afrique du Sud	oui	non
Angola	oui	non
Bénin	non	oui
Burundi	non	oui
Burkina Faso	oui	oui
Cameroun	oui	non
Congo	oui	non
Côte d'Ivoire	oui	non
Ethiopie	oui	non
Ghana	oui	non
Guinée (Conakry)	oui	oui
Guinée Bissau	non	oui
Kenya	oui	non
Madagascar	oui	non
Mali	oui	non
Niger	oui	oui
Nigeria	oui	oui
Ouganda	oui	non
RDC	oui	oui
Sénégal	oui	non
Soudan	oui	oui
Soudan du Sud	oui	non
Tanzanie	non	oui
Tchad	oui	non
Togo	non	oui
<b>ZONE ANEMO</b>		
Algérie	oui	non
Afghanistan	oui	oui
Egypte	non	oui
Maroc	oui	oui
Jordanie	oui	non
Liban	non	oui
Palestine	oui	non
<b>ZONE AMERIQUE LATINE</b>		
Argentine	oui	oui
Brésil	oui	oui
Chili	oui	oui
Equateur	oui	non
Cuba	non	oui
Guatemala	oui	non
Mexique	oui	oui
République Dominicaine	oui	non
Uruguay	oui	non
OEA	oui	oui
<b>ZONE EUROPE</b>		
Estonie	oui	oui
Danemark	non	oui
Finlande	non	oui

Kosovo	non	oui
Luxembourg	oui	non
Lituanie	non	oui
Macédoine	non	oui
Pologne	oui	non
Portugal	non	oui
Slovénie	non	oui
Suède	non	oui
<b>ZONE ASIE</b>		
Birmanie	oui	oui
Chine	non	oui
Corée du Sud	oui	non
Inde	oui	oui
Japon	non	oui
Malaisie	non	oui
Pakistan	non	oui
Russie	non	oui
Turkménistan	non	oui
Vietnam	oui	non



## ANNEXE 6 : LISTE DES FSP NOTES EN FONCTION DU MARQUEUR GENRE A PARTIR DE JUILLET 2013

DIRECTIONS SECTORIELLES	PAYS	N° PROJET	INTITULE	MONTANT PROJET	DATE COMITE DES PROJETS	DATE DE DEMARRAGE REELLE DU PROJET	DATE FIN de PROJET	Durée du projet en mois	Marqueur genre
DBM/GOUV	TUNISIE	2013-15	Appui à la décentralisation et à la gouvernance financière des collectivités locales en Tunisie	600 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	0
DCUR/LFE	MALI	2013-16	Solidarités francophones au Mali	950 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	1
DBM/GOUV	MOBILISATEUR	2013-17	Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les pays du Golfe de Guinée	800 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	1
DCUR/RECH	TCHAD	2013-18	GELT "Grands écosystèmes lacustres Tchadiens"	500 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	0
DPR/RES	CONGO	2013-19	Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud	400 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	0
DPR/RES	TOGO	2013-20	Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud	300 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	1
DPR/RES	CAMEROUN	2013-21	Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud	400 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	1
DBM/GOUV	AFGHANISTAN	2013-22	Soutien au renforcement des capacités de la haute administration et à l'amélioration de la coordination gouvernementale	1 000 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	#REF!	0

DCUR/LFE	MOBILISATEUR	2013-23	100 000 professeurs pour l'Afrique	1 000 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	1
DCUR/CAE	LAOS	2013-24	Valorisation du patrimoine du Sud Laos	400 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2017	48	0
DBM/GOUV	BURUNDI	2013-25	Appui à la gouvernance démocratique au Burundi	500 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	1
DBM/GOUV	MOBILISATEUR	2013-26	Gouvernance foncière et transparence des investissements agricoles	300 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	0
DBM/GOUV	MALI	2013-28	Consolidation des Institutions Publiques, de l'Etat de droit et de la société civile	2 000 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	1
DBM/SAH	MOBILISATEUR	2013-29	Genre, générations et cohésion sociale : améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes dans le monde arabe	1 300 000,00	21/06/2013	08/07/2013	08/07/2016	36	2
DPR/RES	LIBAN	2013-30	Crédits Déconcentrés / Fonds Social de Développement : appui aux populations du Nord du Liban touchées par la crise syrienne	465 000,00	12/07/2013	19/07/2013	19/07/2015	24	1
DPR/RES	MALI	2013-8	Crédits Déconcentrés / Fonds Social de Développement	2 000 000,00	26/03/2013	05/04/2013	05/04/2016	36	1
DCUR/ES	ANGOLA	2014-1	Employabilité des jeunes: les partenariats publics/privés au service de la formation supérieure	600 000,00	02/04/2014	16/06/2014	16/06/2017	36	1
DBM/GOUV	SENEGAL	2014-10	Appui à la gouvernance financière, nationale et locale	600 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	0
DBM/GOUV	TUNISIE	2014-11	Droits de l'Homme et Etat de droit	400 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1

DPR/RES	NIGER	2014-12	FASCS Promotion de l'action citoyenne pour contribuer à la gouvernance démocratique	700 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1
DBM/GOUV	MOZAMBIQUE	2014-13	Transparence financière - redevabilité et développement	500 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	0
DCUR/CAE	BIRMANIE	2014-14	Ecole de journalisme	500 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1
DCUR/LFE	NIGERIA	2014-15	Appui au développement du Français dans le système universitaire nigérian	500 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1
DBM/GOUV	Mobilisateur	2014-16	UEMOA : Appui à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	1 000 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	0
DBM/SAH	Mobilisateur	2014-17	Femmes d'avenir en Méditerranée	2 400 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	2
DPR/RES	TERRITOIRES PALESTINIENS	2014-18	CD/FSD Amélioration de la gouvernance économique locale - aménagement du territoire - protection des droits de l'Homme	500 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2016	24	1
DPR/RES	HAITI	2014-19	CD/FSD Lutte contre la pauvreté, promotion des droits humains	500 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1
DBM/GOUV	GHANA	2014-2	Renforcement de la redevabilité des administrations publiques centrales et locales	800 000,00	02/04/2014	16/06/2014	16/06/2017	36	1
DPR/RES	KENYA	2014-20	CD/FSD Genre et développement	500 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1
DPR/RES	BENIN	2014-21	FASCS Promotion des droits humains fondamentaux	1 000 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1

DPR/RES	MAURITANIE	2014-22	FASCS Accompagner l'expression et la participation de la jeunesse mauritanienne dans la Cité et dans la société	1 000 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1
DBM/GOUV	NIGER	2014-23	Civisme fiscal et développement	600 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	1
DPR/RES	SOUDAN	2014-24	FASCS Plaidoyer pour la défense des droits de l'homme, la promotion des droits et du rôle des femmes et la lutte contre les discriminations liées au genre	400 000,00	03/07/2014	25/07/2014	25/07/2017	36	2
DBM/GOUV	MADAGASCAR	2014-25	Appui à la sécurité judiciaire et juridique	800 000,00	14/10/2014	14/11/2014	14/11/2017	36	0
DBM/GOUV-DCSD	Mobilisateur	2014-26	Appui à la coopération transfrontalière au Sahel	2 560 000,00	10/11/2014	04/12/2014	04/12/2017	36	0
DCSD	TCHAD	2014-3	Appui à la lutte anti-terroriste (ALATT)	600 000,00	03/07/2014	16/06/2014	16/06/2017	36	0
DCUR/LFE	Mobilisateur	2014-4	Appui au français dans l'intégration Est-africaine et à l'Union africaine	1 300 000,00	02/04/2014	16/06/2014	16/06/2017	36	1
DCUR/RECH	Mobilisateur	2014-5	Malnutrition et infections enfances d'Afrique (MALINEA)	1 300 000,00	02/04/2014	16/06/2014	16/06/2017	36	1
DPR/RES	AFRIQUE DU SUD	2014-6	FASCS Promotion des droits de l'Homme et de la gouvernance démocratique	500 000,00	02/04/2014	16/06/2014	16/06/2017	36	1
DCSD	ALGERIE	2014-7	Appui à la modernisation du système de formation de la protection civile algérienne, par l'aide à la création d'un réseau d'unités pédagogiques dédiées à la lutte contre les feux	400 000,00	02/04/2014	25/06/2014	25/06/2017	36	0
DBM/GOUV	BURKINA-FASO	2014-8	Appui à la transparence et à la gouvernance locale du secteur extractif (PATGSE)	1 000 000,00	03/07/2014	07/08/2014	07/08/2017	36	0
DBM/GOUV	CAMEROUN	2014-9	Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGFI)	490 000,00	03/07/2014	07/08/2014	07/08/2017	36	1

## ANNEXE 7 : PAYS AYANT RENSEIGNE LES INDICATEURS DU HCEfh

Sous-objectif		Pays	Nombre
<b>AFRIQUE : 19 PAYS</b>			
4	Intégrer l'égalité dans les plans d'action des ambassades	Afrique du Sud/ Burkina Faso/Cameroun/Côte d'Ivoire/ Ethiopie/ Ghana/Guinée/Ouganda/RDC/Soudan	10/19
5	Dialoguer avec le ministre en charge de l'égalité femmes-hommes	Afrique du Sud/Burkina Faso/Cameroun/Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire /Ethiopie/ Ghana/Guinée/Ouganda/RDC	10/19
6	Consulter les associations de défense des droits des femmes	Afrique du Sud/Burkina Faso/Cameroun /Côte d'Ivoire/ Ethiopie/ Ghana/Guinée/Niger/Ouganda /RDC /Soudan/Sénégal/Tchad	13/19
7	Participer au cadre de concertation sur le genre des pays partenaires	Burkina Faso/Cameroun/Côte d'Ivoire/Ethiopie/ Ghana/Kenya/Niger/Ouganda/RDC/ Sénégal	10/19
8	Intégrer les enjeux de genre dans les documents de programmation conjointe	Burkina Faso/Cameroun/Congo /Côte d'Ivoire/Ethiopie/ Ghana/Guinée/ Niger/RDC/Soudan/Sénégal/	11/19
<b>AMENO: 5 Pays</b>			
4	Intégrer l'égalité comme une composante des plans d'action des ambassades	Afghanistan/ Jordanie/ Palestine	3/5
5	Dialoguer avec le ministre en charge de l'égalité femmes-hommes questions dans les pays partenaires.	Afghanistan/ Jordanie	2/5
6	Consulter les associations de défense des droits des femmes	Afghanistan/Maroc/ Jordanie/ Palestine	4/5
7	Participer au cadre de concertation sur le genre des pays partenaires	Afghanistan/ Jordanie	2/5
8	Intégrer les enjeux de genre dans les documents de programmation conjointe	Afghanistan/Jordanie/ Palestine	3/5
<b>AMERIQUE LATINE : 8 PAYS</b>			
4	Intégrer l'égalité comme une composante des plans d'action des ambassades	Argentine/ Brésil/ Chili/ Equateur/ Mexique/ République Dominicaine/ Uruguay	7/8
5	Dialoguer avec le ministre en charge de l'égalité femmes-hommes.	Chili	1/8
6	Consulter les associations de défense des droits des femmes	Argentine/ Chili/ Mexique/ République Dominicaine	4/8
7	Participer au cadre de concertation sur le genre des pays partenaires	Argentine/ Chili	2/8
8	Intégrer les enjeux de genre dans les documents de programmation conjointe	Chili	1/8
<b>ASIE : 4 PAYS</b>			
4	Intégrer l'égalité dans les plans d'action des ambassades	Birmanie/ Corée du Sud/Inde/ Vietnam	4/4
5	Dialoguer avec le ministre en charge de l'égalité femmes-hommes	Corée du Sud/Inde	2/4
6	Consulter les associations de défense des droits des femmes	Birmanie/ Corée du Sud/Inde/ Vietnam	3/4
7	Participer au cadre de concertation sur le genre des pays partenaires		0/4
8	Intégrer les enjeux de genre dans les documents de programmation conjointe	Birmanie/ Corée du Sud/ Inde /Vietnam	4/4



**Mise en œuvre du  
Cadre d'Intervention Transversal de l'AFD (2014-2017)  
sur le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes**

**Rapport 2014**

## **Introduction**

Le présent document constitue le premier rapport de mise en œuvre du Cadre d'Intervention Transversal Genre de l'AFD (CIT Genre), pour l'année 2014.

Le CIT Genre a été validé par le Conseil d'administration de l'AFD le 27 mars 2014. Cette première année de mise en œuvre a donc été consacrée essentiellement à la mise en place d'outils et d'animation du processus de mobilisation des équipes de l'AFD pour atteindre les objectifs fixés par le CIT Genre.

Ce rapport a pour vocation à être transmis aux services du MAEDI, qu'ils transféreront au Haut Conseil à l'Égalité Femmes/Hommes, en plus de leur propre rapport de mise en œuvre du DOS Genre 2.

La liste des indicateurs et objectifs sur lesquels le MAEDI et l'AFD doivent communiquer a été fixée dans un processus de concertation entre le HCE, le MAEDI et l'AFD.

Dans le présent rapport, nous avons choisi de présenter, de façon structurée, les résultats atteints en 2014, en rappelant à chaque fois que nécessaire, l'objectif et/ou indicateur du DOS genre 2 correspondant dans un encadré.

En annexe, nous avons repris la liste des indicateurs, en renseignant le résultat atteint chaque fois que possible.

### **1. 2013-2014 Lancement du chantier d'intégration du genre à l'AFD**

### **2. Les objectifs du CIT genre de l'AFD : brefs rappels**

- 2.1 Un cadre logique ambitieux
- 2.2 un CIT genre orienté vers l'opérationnel
- 2.3 Des indicateurs cibles pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le cadre du DOS genre 2

### **3. Organisation interne sur le genre**

### **4. Intégration du genre dans le nouveau cycle du projet de l'AFD**

- 4.1 Intégration de l'avis développement durable dans le cycle du projet
- 4.2 Corrélation entre la dimension genre de l'avis développement durable et le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité F-H
- 4.3 Intégration du genre dans les procédures d'instruction des financements ONG

### **5. Intégration opérationnelle du genre à l'AFD : Données 2014**

### **6. Renforcement des capacités internes sur le genre – volet 1 – Outils méthodologiques d'intégration du genre**

- 6.1 Chantier d'élaboration des outils génériques et sectoriels genre
- 6.2 Publication de profils pays genre
- 6.3 Programme pédagogique d'information sur le genre dit « pauses genre »

### **7. Renforcement des capacités internes sur le genre – volet 2 – Formations et sensibilisation sur le genre**

- 7.1 Sensibilisations
- 7.2 Formations

### **8. Production intellectuelle sur le genre**

- 8.1 Point sur les études et recherches sur le genre
- 8.2 Etudes 2014 et leurs publications prévues en 2015
- 8.3 Séminaires-Rencontres

### **9. Communication sur le genre**

- 9.1 Communication interne sur le genre
- 9.2 Communication externe
- 9.3 Partenariats

### **Liste des annexes**

- Annexe 1 : Résumé des objectifs à atteindre / indicateurs à renseigner par l'AFD dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie française sur le genre
- Annexe 2 : Liste des référents genre AFD
- Annexe 3 : schéma d'équivalence entre le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité femme-homme et la notation égalité femmes-hommes de l'avis développement durable
- Annexe 4 : Intégration du genre dans les financements ONG
- Annexe 5 : Extrait du Plan de formation AFD 2014



# 1. 2013-2014 Lancement du chantier d'intégration du genre à l'AFD

L'évaluation par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes du premier document stratégique français sur le genre et le développement, conduite en 2012, a débouché au niveau de l'Agence Française de Développement sur une prise de conscience du déficit de capacités internes et d'objectifs sur le genre<sup>15</sup>. Ces constats ont conduit l'AFD à lancer dès 2013 un chantier transversal interne d'intégration du genre dans ses opérations. Ce chantier a été conduit dans une optique de responsabilisation des divisions sectorielles et des départements géographiques de l'AFD. Il a débouché dans un premier temps sur l'élaboration par les équipes sectorielles et géographiques de feuilles de route pour l'intégration du genre. C'est sur la base de ce travail collectif et des objectifs fixés par le 2<sup>ème</sup> Document d'Orientation Stratégique français sur le genre et le développement (DOS genre 2/2013-2017) qu'a été élaboré le Cadre d'Intervention Transversal sur le genre et la réduction des inégalités hommes-femmes de l'AFD (CIT genre), validé par son conseil d'administration du 27 mars 2014.

La Stratégie française et donc le Cadre d'Intervention Transversal de l'AFD font l'objet d'une redevabilité annuelle auprès du Haut Conseil à l'Égalité. Une matrice de suivi a été élaborée sur la base d'indicateurs dont 25 concernent l'AFD (Cf. Annexe : Résumé des objectifs et indicateurs AFD de la stratégie française).

Les objectifs du CIT genre de l'AFD ont été intégrés à la politique de responsabilité sociétale 2014-2016<sup>16</sup>, approuvée par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco, respectivement les 27 mars et 7 mai 2014.

Les objectifs du CIT genre ont également été intégrés au COM 2014-2016 par le biais d'un indicateur dédié (objectif 9 / indicateur n°14 : « part en nombre des autorisations d'engagement de l'AFD en subventions et en prêts dans les Etats étrangers ayant un objectif genre (2014: 30%, 2015: 40%, 2016: 45%) »).

#### **DOS genre 2 - Objectif 1, sous-objectif 5 :**

Intégrer le genre dans les contrats d'objectifs et de moyens des principaux opérateurs, au fur et à mesure de leurs révisions.

#### **Résultat attendu :**

L'ensemble des contrats d'objectifs et de moyens révisés d'ici 2017 comprend une approche genre

#### **Indicateur DOS genre 2 (d'ici 2017) :**

*Intégration du genre dans le contrat d'objectif de l'AFD, comme un objectif dédié/transversal, avec des moyens humains consacrés à la mission de réduction des inégalités F-H.*

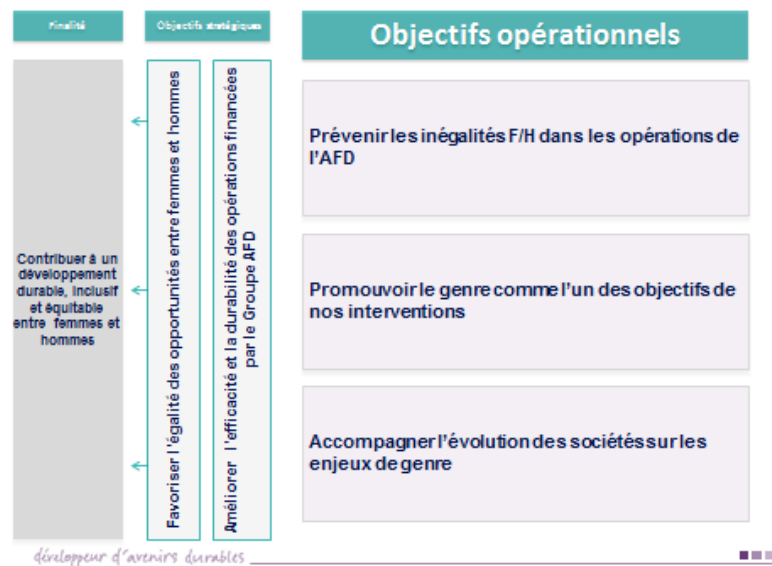
L'année 2014, a donc été pour l'AFD une année d'élaboration et de validation de sa première stratégie sur le genre dans ses opérations, d'organisation de la gouvernance interne sur le genre et de début de mise en œuvre des objectifs qu'elle s'est fixés.

<sup>15</sup> Recommandations issues de l'évaluation DOS Genre : i) Nécessité d'un portage politique fort de la stratégie française ; ii) Une implication et une responsabilisation des différents acteurs de la solidarité internationale pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique « Genre et développement » ; iii) Un renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs et actrices de la politique française de coopération, à travers des moyens financiers ; un réseau de référent-e-s et correspondant-e-s pour le genre ; des formations, des outils et des méthodes ; iv) Le développement d'indicateurs permettant l'évaluation des actions menées

<sup>16</sup> [http://www.afd.fr/home/carriere/L-AFD-s-engage\\_1/responsabilite-sociale-environnementale-afd\\_1](http://www.afd.fr/home/carriere/L-AFD-s-engage_1/responsabilite-sociale-environnementale-afd_1)

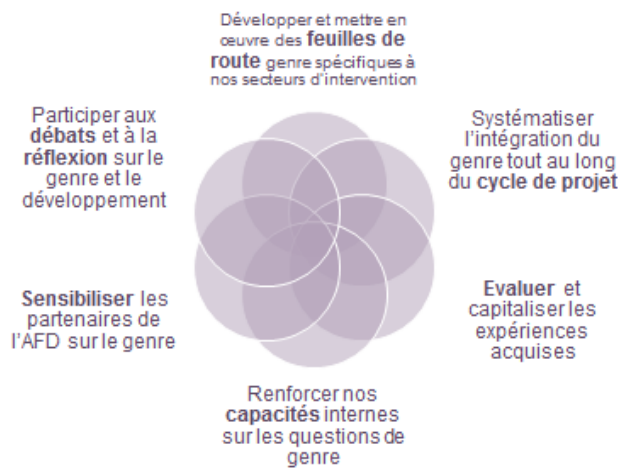
## 2. Les objectifs du CIT genre de l'AFD : brefs rappels

### 2.1 Un cadre logique ambitieux



### 2.2 un CIT genre orienté vers l'opérationnel

#### 6 axes pour opérationnaliser le CIT genre



### 2.3 Des indicateurs cibles pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le cadre du DOS genre 2

#### Principaux indicateurs du CIT

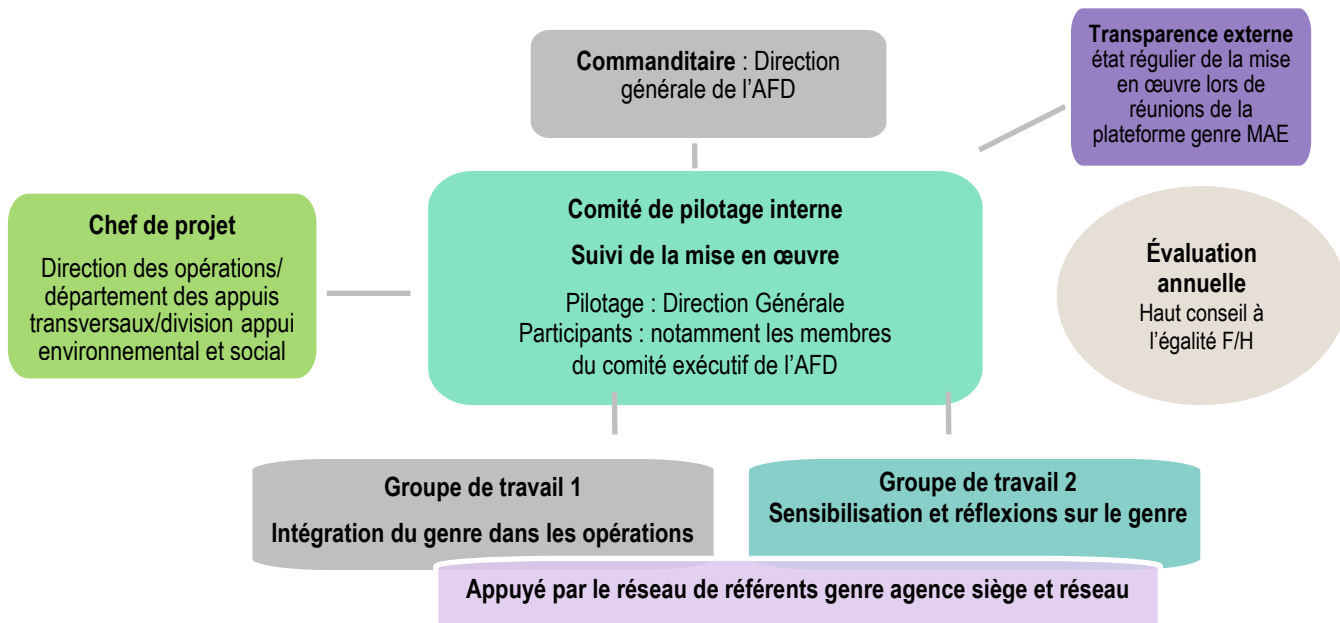
#### Cibles de la stratégie FR sur le genre, CICID 2013

% des projets AFD marqués selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité F-H	en 2017, 100% des projets et programmes sont notés
% des projets AFD marqués 1 ou 2 selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité F-H	30% en 2014, 40% en 2015, 45%, en 2016, 50% en 2017 Sur les EE, hors aide budgétaire globale ou sectorielle et ligne de crédit non affectée.
% de chefs de projets et de managers de l'AFD ayant reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre	30% en 2014, 50% en 2015, 75, en 2016, 90% en 2017

### 3. Organisation interne sur le genre

Pour s'assurer du pilotage et du suivi des objectifs définis dans le cadre du CIT genre, l'AFD s'est dotée d'une gouvernance interne sur le genre dont le comité de pilotage présidé par la Direction générale est garant. Le chantier est par ailleurs piloté par la division Appui Environnemental et Social (AES) du Département des Appuis Transversaux positionné au sein de la Direction des opérations. Chaque entité pertinente de l'AFD (divisions sectorielles, départements géographiques, agences, division du partenariat avec les ONG, division partenariats extérieurs, division recherche, division évaluation, division pilotage stratégique notamment) s'est dotée d'un référent genre dont le rôle est central pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités sur le genre (voir annexe 2, liste des référents genre AFD)<sup>17</sup>.

Deux groupes de travail ont été mis en place comme espaces d'échanges et de planification des actions relatives au genre pour les référents.



A titre d'exemples, à noter que les référents genre sectoriels ont été un point d'entrée central dans le cadre de la réflexion sur les outils d'intégration sectoriels du genre (plus de détails en partie 7). Des termes de référence de mission des référents genre agences sont par ailleurs en cours d'élaboration.

**DOS genre 2 - Objectif 2, sous-objectif 11 :**  
Nommer des correspondants genre dans tous les services de l'AFD et définir leurs missions  
**Résultat attendu :**  
Un mandat et des missions sont clairement définis pour les correspondants genre. Ils bénéficient d'une formation spécifique proposée par les opérateurs  
**Indicateur (dès 2014) :**  
- Liste des divisions ou départements des opérateurs ayant un correspondant genre  
- Pourcentage de correspondants ayant suivi une formation spécifique sur le genre

<sup>17</sup> A ce jour, un total de 48 référent/es ont été nommés : 22 au siège (16 femmes / 6 hommes), 26 dans le réseau d'agences (11 hommes / 37 femmes).

## 4. Intégration du genre dans le nouveau cycle du projet de l'AFD

### 4.1 Intégration de l'avis développement durable dans le cycle du projet

Mi-2014, l'AFD a opéré une réforme de son cycle du projet, permettant entre autres l'intégration du nouveau dispositif « Avis Développement Durable », sur lequel l'AFD s'était engagée début 2013.

Dans un souci de cohérence avec les outils de redevabilité déjà en place, les trois piliers classiques du développement durable -social, environnemental, économique- et la thématique transversale de la gouvernance ont été déclinés en six dimensions opérationnelles, dont une se focalise sur les enjeux de genre :

1. développement économique,
2. bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux,
3. égalité hommes-femmes,
4. préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles,
5. lutte contre le changement climatique et ses effets,
6. pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance.

#### DOS genre 2 - Objectif 1, sous-objectif 2 :

Révision des procédures d'instruction des projets pour une prise en compte systématique des questions de genre.

#### Résultat attendu :

Les procédures d'écriture et d'instruction de chaque instrument de financement sont révisées dès 2014.

#### Indicateur /cibles 2017:

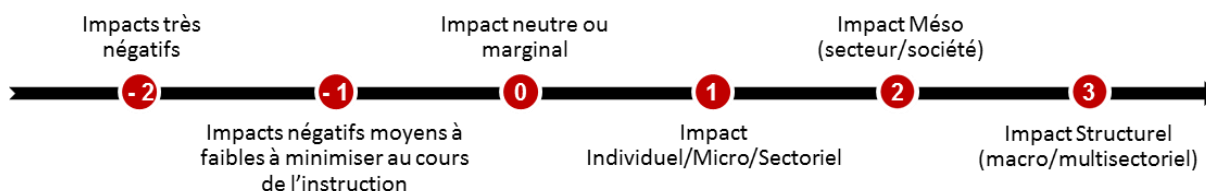
- % des procédures d'instruction des appels à projets révisées (100% en 2017)
- 100% des procédures d'instruction de projets révisées

L'analyse spécifique porte sur la contribution des opérations aux enjeux de développement durable, et fait dorénavant partie du corps de la note présentée aux instances. Ce dispositif vise en particulier à :

- faciliter la redevabilité de l'AFD envers ses mandants sur les aspects de développement durable ;
- améliorer l'intégration du développement durable dans les opérations de financement ;
- servir de support pour les évaluations ex-post réalisées par l'AFD.

### 4.2 Corrélation entre la dimension genre de l'avis développement durable et le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité F-H

Dans le cadre de l'avis développement durable, l'équipe-projet réalise l'analyse des impacts potentiels du projet sur chacune de 6 dimensions présentées ci-dessus, afin de mettre en évidence les enjeux du projet, et attribue une note sur chaque dimension, en fonction de la nature de l'impact attendu, selon l'échelle de notation suivante :



Plus spécifiquement sur la dimension genre, les questionnements suivants ont été élaborés pour appuyer les équipes projets dans l'analyse des enjeux et la mise en place des notations, et ce en **équivalence** avec le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité F-H (voir annexe 2).

**Avis DD AFD – questionnements relatifs à la dimension 3. Egalité hommes-femmes  
(extraits du guide méthodologique)**

- *Le projet prend-il en compte les besoins et intérêts des hommes et des femmes (par le biais d'un diagnostic, participation, communication) ?, ou, Un dialogue a-t-il été entamé avec la contrepartie sur l'égalité hommes-femmes dans le secteur/structure concerné(é) ? Noter 1 (correspond au marqueur CAD égalité F-H 0)*
- *Un des objectifs explicites du projet est-il d'assurer l'accès effectif des femmes aux services/prestations/biens prévus dans le cadre du projet<sup>18</sup>?, ou, Un des objectifs du projet est-il de favoriser le contrôle des ressources par les femmes dans le secteur concerné et leur participation aux instances de gouvernance du projet) ? Noter 2 (correspond au marqueur CAD égalité F-H 1)*
- *Un des objectifs principaux du projet vise-t-il l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités entre les hommes et les femmes ? (contrôle des ressources, participation aux instances de gouvernance, mise en œuvre effective des changements institutionnels/lois) ? Noter 3 (correspond au marqueur CAD égalité F-H 2)*
- *Le projet maintiendra-t-il les inégalités hommes-femmes (le projet présente une opportunité mais ne prévoit pas de mesure pour modifier la situation inégalitaire de départ) ? Noter -1 (correspond au marqueur CAD égalité F-H 0)*
- *Le projet présente-t-il un risque d'aggraver les inégalités hommes-femmes ? Noter -2 (correspond au marqueur CAD égalité F-H 0)*

Un guide méthodologique détaillant la grille de notation par dimension a été mis à disposition des équipes-projet. Des séances de présentation et d'échanges ont été organisées avec chacune des divisions sectorielles. Un appui méthodologique est par ailleurs fourni aux équipes-projet qui le souhaitent par le Département des Appuis Transversaux (DAT). Le bilan 2014 sera présenté au CA de l'AFD en mai 2015.

#### **4.3 Intégration du genre dans les procédures d'instruction des financements ONG**

Dès 2012, la division du partenariat avec les ONG a souhaité inciter les ONG françaises à renforcer leurs compétences pour la prise en compte des enjeux de genre. Pour ce faire, un certain nombre d'initiatives ont été développées, notamment la prise en compte du genre comme critère d'octroi des financements ONG et des FISONG<sup>19</sup> (Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG). Le guide AFD 2012 « cofinancement des projets et programmes de "terrain" interventions dans les pays » intègre à ce titre en annexe 10 des pistes d'intégration de la prise en compte du genre dans un projet (reproduite en annexe 3). « *Le projet doit intégrer l'approche « genre » et veiller à ne pas avoir d'impact négatif en matière d'égalité femme/homme. L'ONG doit veiller notamment à permettre aux femmes et aux hommes d'accéder de manière durable et équitable aux services et infrastructures mis en place par le projet. L'approche de l'ONG dans ce domaine doit être explicitée : contexte, besoins identifiés, objectifs visés, moyens mobilisés, indicateurs de suivi et d'effets visés* » (voir p24 du guide). Depuis 2012, les OSC dont les projets ont été sélectionnés dans le cadre de la FISONG font l'objet d'un renforcement de compétences financé par l'AFD dès leur sélection de façon à consolider la prise en compte des enjeux de genre dans le montage de leur projet. Ces accompagnements individualisés sur le genre sont très appréciés.

<sup>18</sup> Pour cela un travail a été mené avec les hommes et les femmes pour identifier les barrières à l'accès et définir les moyens pour les surpasser.

<sup>19</sup> <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/collaborations/FISONG>

## 5. Intégration opérationnelle du genre à l'AFD : Données 2014

### DOS genre 2 - OBJECTIF 1 :

Introduire des mécanismes de prise en compte du genre dans les procédures d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets afin que d'ici 2017, tous les projets et programmes de l'aide publique au développement française prennent en compte l'analyse genre à toutes les étapes : préparation, instruction, mise en œuvre, évaluation.

### Indicateur DOS genre 2 :

- **Cible 2017 : 100% des projets et programmes financés sont notés selon le marqueur genre de l'OCDE (pour l'AFD dans les Etats étrangers)**

- **en 2014, au moins 30% reçoivent la note 1 ou 2 (l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes est respectivement objectif secondaire ou principal), à l'exception des financements apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non affectée.**

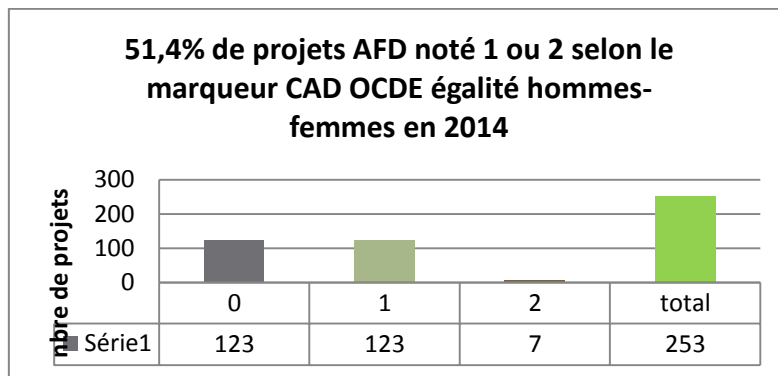
En 2014, l'AFD a mis en place au travers de la Division Appui environnemental et social (AES), un mécanisme de supervision systématique des notations allouées au Marqueur CAD OCDE sur l'égalité femmes - hommes. La Fiche Environnementale et Sociale, outil de définition des diligences environnementales et sociales à la disposition de la division AES, a été enrichi dès début 2014 d'un volet relatif aux enjeux de genre, permettant entre autres une validation ou modification des notations CAD égalité F-H et avis DD genre alloués aux projets. Par ailleurs, et également depuis début 2014, les financements de projets inscrits pour un passage en Comité de Crédit doivent obligatoirement disposer d'une FES mise à jour, et un certain nombre de données, notamment celles relatives au marqueur CAD égalité F-H doivent être intégrées au Système d'Information de Projet (SIOP). Ces deux mécanismes combinés ont permis de parvenir à **100% de financements AFD notés selon le marqueur CAD OCDE sur l'égalité F-H dès 2014** (cet objectif était à atteindre en 2017 dans le DOS genre 2).

Pour rappel, et ce en accord avec la stratégie française sur le genre, le périmètre des financements AFD sujets à la notation du marqueur CAD égalité F-H correspond à la typologie de projets suivante : Etats Etrangers, Subvention Projet (Subventions programme 209 y compris PRCC et microfinance), Prêts (hors sous-participation), IS3TF, C2D (UPPTE) et ONG. Les autres opérations (notamment les ABG, les lignes de crédit non affectées et projets financés sur les Outre-Mer sont exclus, conformément au DOS Genre 2, ainsi que les FERC, FRCG et délégations de fonds pour lesquels le marqueur CAD n'est pas pertinent).

Le dispositif de questionnement systématique sur le genre (dans le cadre des opérations rentrant dans le périmètre décrit ci-dessus) a débouché sur le montage de projets identifiant le genre parmi leurs objectifs central ou secondaire. C'est sur cette base, que les notations du marqueur CAD égalité F-H sont définies par les équipes projets de l'AFD et révisées par la division AES.

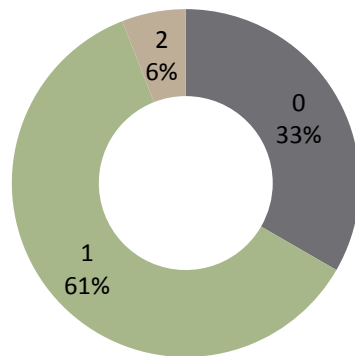
Le DOS genre 2013-2017 fixait à l'AFD un objectif de 30% de projets notés 1 ou 2 en 2014. La dynamique de réflexion sur le genre mise en place au sein de l'AFD depuis l'adoption du CIT genre en mars 2014, a permis à l'Agence de dépasser cet objectif **en 2014** puisque **51,4% des opérations<sup>20</sup> AFD ont été notées 1 ou 2**, avec une grande majorité de projets notés 1 étant donnée la nature des opérations AFD et la diversité des composantes intégrées à celles-ci.

<sup>20</sup> Sur le périmètre défini plus haut.



La division du partenariat avec les ONG (DPO) participe pleinement à ces résultats encourageants, avec près de 67% de ses projets notés 1 ou 2.

**67% des projets soutenus par la division du partenariat avec les ONG notés 1 ou 2 selon le marqueur CAD OCDE sur l'égalité H-F**



	0	1	2	Total Nbr projet	Total 1+2/ Total
<b>DPO</b>	28	51	5	84	66,7%

### Exemple de projet d'initiative ONG cofinancés par l'AFD et noté 2

#### Quartiers du Monde – « Femmes du monde » : un réseau d'entrepreneuses solidaires

Le partenariat avec l'association Quartiers du Monde a été initié en 2010 avec un projet de mise en réseau d'acteurs intégrant une dimension genre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Le réseau « Femmes du monde » s'est implanté dans plusieurs pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Europe, et vise à augmenter les capacités et l'autonomie des femmes habitantes de quartiers populaires des villes du réseau au Sud et au Nord, ainsi qu'à créer un dialogue interculturel et une dynamique Nord-Sud. Le second projet de l'ONG, pour lequel elle a bénéficié d'une subvention de l'AFD de 690 000€, a une approche pluridimensionnelle de la question du genre dans l'économie sociale et solidaire, et il met l'accent sur la thématique du leadership féminin et sur la sensibilisation des hommes aux questions d'égalité femmes-hommes. Il contribue à la conquête et à la protection des droits économiques, sociaux et culturels, sexuels et reproductifs des femmes, tout en les dotant d'outils techniques destinés à questionner les rapports femmes-hommes dans leur vie quotidienne.

*Ce projet a été noté 2 selon le marqueur CAD*

Les **projets financés par la direction des opérations de l'AFD ont quant à eux intégré à 43,8% des objectifs secondaires sur le genre**, avec des distinctions de marge de manœuvre suivant les secteurs d'intervention, présentées dans le tableau ci-après. C'est pour renforcer le dynamisme des équipes sectorielles sur le genre et renforcer la mise en œuvre des objectifs fixés ex-ante au moment de l'identification des notations du marqueur CAD égalité F-H, que des outils sectoriels sur le genre et formations adaptées ont été élaborés en 2014-début 2015 comme décrit ci-après.

**Notations marqueur CAD égalité F-H : résultats AFD 2014 sans les projets de la division du partenariat avec les ONG. Répartition sectorielle.**

	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>Total</b> (en nbre de projets)	<b>1+2/total</b>
<b>EDU</b> éducation, formation, emploi	2	13		15	86,7%
<b>SAN</b> santé protection sociale	5	12	1	18	72,2%
<b>CLD</b> collectivités locales développement urbain	4	6		10	60,0%
<b>ARB</b> Agriculture, développement rural et biodiversité	14	12		26	46,2%
<b>EAA</b> eau assainissement	10	8		18	44,4%
<b>FIN</b> Financements Structurés	3	2		5	40,0%
<b>Autre</b>	6	4		10	40,0%
<b>IFP</b> Institutions financières et appui au secteur privé	18	12	1	31	41,9%
<b>TED</b> Transports et énergie durables	33	3		36	8,3%
	<b>95</b>	<b>72</b>	<b>2</b>	<b>169</b>	<b>43,8%</b>

**Notations marqueur CAD égalité F-H : résultats AFD 2014 sans les projets de la division du partenariat avec les ONG. Répartition géographique.**

	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>Total</b> (en nbre de projets)	<b>1+2/total</b>
<b>AFR</b> Afrique sub-saharienne	46	50	1	97	52,6%
<b>MED</b> Méditerranée et Moyen-Orient	15	13		28	46,4%
<b>ALC</b> Amérique latine et Caraïbes	10	3		13	23,1%
<b>ASI</b> Asie	17	4		21	19,0%
<b>Autre</b> multizones	7	2	1	10	30,0%
	<b>95</b>	<b>72</b>	<b>2</b>	<b>169</b>	<b>43,8%</b>



## 6. Renforcement des capacités internes sur le genre – volet 1 – Outils méthodologiques d'intégration du genre

Trois démarches parallèles ont été menées en 2014 pour le renforcement des capacités internes sur le genre, la compréhension des enjeux et des savoir-faire :

- 1) Chantier d'élaboration d'outils génériques et sectoriels genre
- 2) Elaboration de profils pays genre
- 3) Programme pédagogique d'information sur le genre dit « pauses genre »

**DOS genre 2 – objectif 1, sous-objectif 1** Développer, pour chaque instrument de financement du développement (AFD, financement des ONG, projets de coopération décentralisée), un outil d'aide à la prise en compte du genre à destination des porteurs de projet. Résultat attendu : Publication, dès 2014, de la totalité des outils d'aide à la prise en compte du genre.

**Résultat attendu :**

Publication, dès 2014, de la totalité des outils d'aide à la prise en compte du genre

**Indicateur (dès 2014) :**

- Liste des outils d'aide à la prise en compte du genre pour les instruments de financement

### 6.1 Chantier d'élaboration des outils génériques et sectoriels genre

Appuyée par une équipe de 8 consultants sectoriels experts sur les questions de genre, la division AES de l'AFD a coordonné en 2014 le processus de développement des outils d'intégration du genre dans les différents secteurs d'intervention de l'AFD, en lien étroit avec les référents sectoriels des équipes techniques suivantes :

Nom de la division	Outils développés
<b>EDU</b> : éducation, formation, emploi	Boîte à outil d'intégration du genre dans les projets éducation et formation professionnelle
<b>SAN</b> : santé protection sociale	Boîte à outil d'intégration du genre dans les projets santé et protection sociale
<b>ARB</b> : agriculture, développement rural et biodiversité	Intégration du genre dans les projets Agriculture, Développement Rural et Biodiversité
<b>EAA</b> : eau assainissement	Boîte à outil d'intégration du genre dans les projets eau et assainissement
<b>IFP</b> : institutions financières et appui au secteur privé	Boîte à outil d'intégration du genre dans les projets Institutions financières et appui au secteur privé
<b>CLD</b> : collectivités locales développement urbain	Boîte à outil d'intégration du genre dans les projets collectivité locale et développement urbain
<b>TED</b> : transports et énergie durables	Boîte à outil d'intégration du genre dans les projets transports Boîte à outil d'intégration du genre dans les projets énergie
<b>AES</b> : appui environnemental et social	Boîte à outil d'intégration du genre dans les diligences environnementales et sociales Boîte à outil générique d'intégration du genre dans les projets

Les boîtes à outils présentées ci-dessus seront finalisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Ce travail a été conduit sur la base d'un processus participatif impliquant :

- des entretiens de type socio-ethnographique visant à mieux comprendre l'état des connaissances des chefs de projet sur le genre et ses enjeux
- des entretiens de type « analyse des besoins organisationnels et pratiques » visant à identifier les procédures et la nature des opérations
- des sessions de travail autour d'exemples de projet précis (soit de projets déjà financés afin d'évaluer comment le genre a été ou aurait pu être pris en compte, soit des projets en cours d'instruction afin d'analyser les possibilités et les implications de prendre en compte le genre)
- de sessions de travail focalisées sur les outils du cycle de projet AFD et les étapes d'intégration du genre

Dans un souci d'harmonisation et de navigation simplifiée dans le document, les 10 boîtes à outils ont été développées avec une structure commune, organisée en 5 sections :

1. une introduction aux définitions et concepts
2. une partie présentant les enjeux sectoriels avec recommandations et exemples d'approches/interventions spécifiques au secteur abordé
3. une partie proposant des fiches (environ 16) visant à aider les chefs de projet à intégrer les enjeux de genre aux différentes étapes du cycle de projet AFD.
4. une partie présentant les approches des différents bailleurs sur le genre dans le secteur traité
5. une partie présentant les ressources existantes sur le genre dans le secteur traité

Le processus a permis:

- une adaptation maximale au contexte professionnel (travail des consultants en présentiel pour un plus grand contact avec les équipes)
- une prise de conscience des enjeux de genre et/ou une amélioration des connaissances
- la création d'une dynamique et d'un intérêt
- une boîte riche en idées, outils, exemples

## 6.1 Chantier d'élaboration des outils générique et sectoriels genre

### 6.2 Publication de profils pays genre

Dans une optique de renforcement des compétences sur le genre et de meilleure compréhension des enjeux pays, la division AES a entamé en 2014 l'élaboration de profil pays genre. Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de l'AFD dans chaque pays.

Profils Genre disponibles (26.02.2015)		
AFR	1. Afrique du Sud	2. Bénin
	3. Burkina Faso	4. Cameroun
	5. Côte d'Ivoire	6. Djibouti
	7. Gabon	8. Guinée
	9. Madagascar	10. Mali
	11. Niger	12. Nigéria
	13. République Centrafricaine	14. République Démocratique du Congo
	15. Sénégal	16. Tchad
ASI	17. Cambodge	
	18. Inde	
MED	19. Egypte	
	20. Liban	
	21. Libye	
	22. Maroc	
	23. Territoires Palestiniens	
	24. Tunisie	
	25. Turquie	
ALC	26. Brésil	
	27. République Dominicaine	

**Liste des Profils Genre à venir** (au total une quarantaine de profils sera disponible d'ici juin 2015) : Jordanie, Algérie, Afghanistan, Comores, Maurice, Congo-Brazzaville, Mauritanie, Togo, Haïti, Chine, Mexique (sous réserve de modification).

#### **Mise en réseau et partage de données**

- **Collaboration avec le MAEDI.** Les profils pays genre de l'AFD font l'objet d'un échange avec le MAEDI et les SCAC (par le biais soit des agences AFD soit de la chargée de mission genre du MAEDI). A ce titre, ils ont été présentés par l'AFD lors de la réunion des nouveaux SCAC (juin 2014) ainsi qu'à l'occasion des journées du réseau 2014 du MAEDI, de façon à éviter la duplication du travail.
- **Collaboration avec Genre en Action** dans le cadre de leur projet co-financé par l'AFD ROEG (réseau des observatoires du genre): relecture de la partie « société civile » et ajout de contacts (notamment des membres du ROEG) de la part de Genre et Action. Les Profils Genre seront *prochainement* disponibles sur le site/plateforme ROEG. Ce partenariat permettra d'enrichir les volets « société civile » des profils pays genre et de renforcer les contacts avec le tissu associatif local impliqué sur les enjeux de genre.
- **Diffusion des Profils Genre à des partenaires locaux.** Par exemple, à l'occasion de la Formation Genre organisée par l'agence de Cotonou en janvier 2015, le profil genre Bénin a été distribué à tous les participants (une trentaine de personnes): agents de l'AFD, partenaires institutionnels et de la société civile etc...
- **Diffusion des Profils Genre sur le site internet AFD** prévue en 2015. Les profils ont été mis en ligne en 2014 sur l'intranet AFD.

#### **Ces Profils sont organisés en trois parties :**

##### **I – Contexte**

- Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD
- Législation
- Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques) sur le genre

##### **II – Acteurs nationaux**

- Responsabilité institutionnelle sur le genre
- Autres acteurs nationaux (ONG, recherche, etc.)

##### **III – Acteurs internationaux**

- ONG internationales intervenant sur le genre
- Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre
- Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

#### **• Méthodologie**

Ces fiches sont pensées comme un **outil de travail dynamique** amené à évoluer avec la participation des agences de l'AFD sur le terrain (notamment par le biais des référents genre des agences) voir d'autres contributeurs.

#### **• « Le Panorama des Inégalités »**

A partir des données de la Banque Mondiale, des données Gallup et des données de l'OCDE (notamment les composantes de l'indice SIGI), le département de la recherche a dressé un panorama des inégalités femmes-hommes dans le monde dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et de la santé sexuelle et reproductive. Une publication regroupant les analyses par pays, ainsi que les analyses régionales (Afrique sub-saharienne, Amérique Latine et Caraïbes, Asie du Sud, Asie Est et Pacifique et MENA) proposant un aperçu de la situation des femmes dans chaque région, sera publié en 2015 par le département de la recherche.

#### **6.3 Programme pédagogique d'information sur le genre dit « pauses genre »**

Afin de sensibiliser à plus grande échelle les agents AFD, la Division AES a mis en place depuis septembre 2014 un programme pédagogique d'information sur le genre dit « pauses genre » diffusé aux 222 inscrits (volontairement) de la liste de diffusion égalité hommes-femmes de l'AFD. Ces analyses sont également mises à disposition sur le site internet de l'AFD

## Le programme des « Pauses Genre » 2014-2015 est présenté ci-après :

### Septembre 2014

- Pause Genre 1: Sexe, genre et la construction sociale des identités
- Pause Genre 2 : Femmes, genre et développement
- Pause Genre 3 : Conférences de Beijing et du Caire et émergence du *gender mainstreaming*
- Pause Genre 4 : Deux décennies de *gender mainstreaming*: des OMD aux ODD

### Octobre 2014

- Pause Genre 5 : Les instruments juridiques internationaux sur le droit des femmes
- Pause Genre 6 : *Intersectionnalité* et développement
- Pause Genre 7 : Le « genre », un concept occidental ?
- Pause Genre 8 : Le rôle de la société civile

### Novembre 2014

- Pause Genre 9 : Panorama des inégalités femmes/hommes dans le monde
- Pause Genre 10 : Mesurer les inégalités: les indices genre
- Pause Genre 11 : Le suivi de l'intégration du genre à l'AFD: marqueur CAD de l'OCDE et Avis Développement Durable
- Pause Genre 12 : Les violences basées sur le genre

### Décembre 2014

- Pause Genre 13 : Le travail domestique non-rémunéré (*unpaid care work*), clé de voûte des inégalités
- Pause Genre 14 : Genre et éducation
- Pause Genre 15 : Genre et formation professionnelle

### Janvier 2015

- Pause Genre 16 : Genre et emploi
- Pause Genre 17 : Genre et santé

### Février 2015

- Pause Genre 18 : Genre et politique
- Pause Genre 19 : Genre, crise et conflits
- Pause Genre 20 : Genre et climat

### Mars 2015

- Pause Genre 21 : Genre et agriculture
- Pause Genre 22 : Genre et inclusion financière

### Avril 2015

- Pause Genre 23 : Genre et mobilité/transports
- Pause Genre 24 : Genre en Afrique Sub-saharienne

### Mai 2015

- Pause Genre 25 : Genre en zone MENA
- Pause Genre 26 : Genre en Asie du Sud-est

### Juin 2015

- Pause Genre 27 : Genre en Amérique Latine
- Pause Genre 28 : Genre dans les territoires outre-mer

## 7. Renforcement des capacités internes sur le genre – volet 2 – Formations et sensibilisation sur le genre

### DOS genre 2 - OBJECTIF 2 : Appropriation des questions de genre par les agents et les services

**Objectif stratégique :** sensibiliser les agents du Ministère et ses opérateurs aux enjeux de genre et développement, développer les modules genre dans les plans et guides de formation interne

**Indicateur DOS :**

**Cible 2014 :** 30% des chefs de projets et 30% des managers de l'AFD ont reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre

**Indicateurs / sous objectifs 6 et 7 :**

- Existence, pour chaque type d'action de sensibilisation / de formation planifiée, d'un cahier des charges précis, faisant état des besoins/types de sensibilisation/ formation, précisant la procédure de sélection des intervenant-e-s, les compétences

attendues, la nature des contenus (modules spécifiques ou transversaux), le type de méthodologie (participative, expérientielle, interactive), l'évaluation de la formation (fiches, compte-rendu, niveau de participation, etc.).

- Montant alloué et temps/formateurs consacré aux formations genre par le MAE et ses opérateurs pour les formations extérieures

- Temps/agents consacré aux formations genre par le MAE et ses opérateurs pour les formations internes

Suite à l'adoption de son Cadre d'Intervention Transversal en mars 2014, l'AFD a lancé le processus de formation et de sensibilisation de ses agents, et organisé différentes sessions, au siège de l'AFD.

## 7.1 Sensibilisations

En 2014, des sessions « Genre et développement » ont été réalisées dans le cadre des deux formations METDEV<sup>21</sup> organisées en 2014 (42 personnes).

1 session de sensibilisation a été également réalisée dans le cadre de la formation continue AFD (15 personnes, dont 2 managers femmes).

Enfin, une session de sensibilisation a été réalisée à destination de la division Santé (SAN) en avril 2014 (10 personnes, dont 2 managers).

**Ce qui fait un total de 67 personnes sensibilisées en 2014 (dont 4 managers).**

En 2015, 1 session « Genre et développement » a été organisée dans le cadre de METDEV (25 personnes).

Une session de sensibilisation a également été réalisée à l'attention des directeurs d'agence AFD, à l'occasion de la semaine du réseau, début 2015 (40 directeurs d'agence AFD et 10 managers du siège).

**A ce jour, ce sont 75 personnes au total (dont 50 managers) qui ont été sensibilisées aux enjeux de genre en 2015.**

### DOS genre 2 - Objectif 2 / sous-objectif 6 :

Sensibiliser les personnes en situation de responsabilités à l'AFD aux enjeux de genre et développement

**Résultat attendu :** des sensibilisations au genre sont organisées pour les responsables / pour les chefs de projets de l'AFD concernés.

### Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation

- Nombre et pourcentage des responsables AFD ayant suivi une sensibilisation sur le genre

## 7.2 Formations

Les formations qui ont été élaborées et réalisées (fin 2014 - début 2015) ont pour objectifs de faire comprendre aux opérationnels les enjeux de genre existant dans les processus de développement en général, et dans leur secteur en particulier. Elles visent également à développer leurs compétences pour prendre en compte transversalement le genre (et ainsi répondre à ces enjeux de genre) dans les projets dont ils sont en charge. Les boîtes à outils sectorielles constituent le support de base de ces formations, qui donnent lieu à des exercices concrets sur des études de cas (dont des projets AFD). Ces formations ont eu une durée comprise entre ½ journée et 2 jours, selon les secteurs.

### DOS genre 2 - Objectif 2 / sous-objectif 7 :

Former les personnes chargées du suivi des projets et des financements du développement à l'AFD.

**Résultat attendu :** Une formation d'une journée serait mise en œuvre avec pour objectif de former 90 % des chefs de projets en 2017.

### Indicateurs :

- Nombre d'actions de formation

- Nombre et pourcentage des « personnes chargées du suivi des projets et des financements du développement » ayant suivi une formation sur le genre

En 2014, une formation a été réalisée à l'intention des chefs de projets du secteur développement rural (ARB) (13 personnes - 5 femmes / 8 hommes -, dont 1 manager homme).

Depuis début 2015, 4 nouvelles formations ont eu lieu, sur les secteurs EDU, IFP, TED (énergie et transport) et EAA.

<sup>21</sup> METDEV : ce cycle de formation intitulé « Métiers du développement » est destiné aux agents de l'AFD, et aborde les différents enjeux de développement qui concernent l'AFD.

Une formation de 2 jours a également été organisée à l'agence locale de l'AFD de Cotonou, qui a associé les interlocuteurs de l'AFD au Bénin : 33 personnes y ont participé, dont **8 agents AFD (dont la Directrice d'agence)**.

Secteurs	Durée de la formation	Dates	Nombre de participants AFD
ARB	2 jours consécutifs avec : - ½ journée plus théorique, concepts, outils - 1,5 jours d'exercices pratiques de test d'utilisation de la boîte à outils	18 & 19 décembre 2014	13 personnes (dont 1 manager)
EDU	2 journées séparées : - 2 x ½ journée de formation générale répétée - 2 x ½ journée de formation sur des thèmes différents. Certaines personnes auront bénéficié de 1 jour de formation, d'autres de 1,5 jours de formation	14 janvier et 3 février 2015	20 personnes (dont 2 managers)
IFP	2 sessions complémentaires de ½ journée	22 et 29 Janvier 2015	25 et 20 personnes Respectivement (dont 2 managers)
TED	1 journée (Transport et Energie)	13 février 2015	14 personnes (dont 2 managers)
CLD	Une ½ journée Une autre ½ journée prévue (date à déterminer)	9 février 2015	15 personnes (dont 2 managers)
EAA	1,5 journée : une seule session de formation pour tous les participants	8 et 10 Mars 2015	15 personnes (dont 2 managers)
SAN	1 journée prévue (date à déterminer)	date à déterminer	
Agence Cotonou	2 jours	27 et 28 janvier 2015	8 personnes (dont 1 manager)
<b>TOTAL 2014-2015</b>			<b>130 personnes (dont 12 managers)</b>

Dès 2014, le **plan de formation de la DRH** a intégré les différents modules de sensibilisation et de formation proposés en interne, décrits ci-dessus (voir annexe 5, extrait du Plan de formation AFD 2014).

Ces sessions figurent également dans le Plan de formation 2015 de la DRH.

Un **réseau de référents** a été créé en 2014, pour les différentes entités du siège (22 référents) ainsi que pour les agences AFD (21 référents) (Cf. liste des référents en annexe).

La définition de leur mandat et mission est en cours de définition (sur la base d'échanges avec eux/elles).

A ce jour, seuls quelques-un/es d'entre eux/elles ont été formés. Une session spécifique de formation pour les référents des agences est envisagée pour cette année 2015.

**DOS genre 2 - Objectif 2 / sous-objectif 8 :**

Généraliser les modules sur le genre dans les guides de formation interne à l'AFD

**Résultat attendu :** des modules sur le genre sont intégrés au guide de formation interne et dans les formations des nouveaux partants.

**Indicateur :**

- Liste des formations internes qui contiennent un module sur le genre

**DOS genre 2 - Objectif 2 / sous-objectif 11 :**

Nommer des correspondants genre dans tous les services des opérateurs où cela est pertinent et définir leurs missions.

**Résultat attendu :** Un mandat et des missions sont clairement définis pour les correspondants genre. Ils bénéficient d'une formation spécifique proposée par les opérateurs.

**Indicateurs :**

- Liste des divisions ou départements des opérateurs ayant un correspondant genre

- Pourcentage de correspondants ayant suivi une formation spécifique sur le genre

## 8. Production intellectuelle sur le genre

### 8.1 Point sur les études et recherches sur le genre lancées en 2013-2014

- Etude sur « **l'amélioration de l'accès et du maintien des femmes à des emplois de qualité en région Méditerranée** » (ReD/IRD). Rapport final remis, Publication à venir en 2015.

Restitutions : un colloque a été organisé en Tunisie les 17 et 18 janvier 2015 en collaboration avec EuroMed et la société

civile, un atelier a été organisé à l'agence de Tunis le 19 janvier avec les partenaires (GIZ...). Une présentation a été faite en 2014 par Gaëlle Gillot (IRD détachée au Maroc) dans le cadre du forum mondial des droits de l'homme (FMDH à Marrakech le 29 novembre 2014). D'autres restitutions au Maroc et en Turquie sont à venir.

#### DOS genre 2 - OBJECTIF 3 :

Renforcement de la recherche sur le thème genre et développement. Encourager l'essor de projets de recherche sur le genre afin d'améliorer les pratiques de développement

- Etude sur l'autonomisation économique des femmes : « **Women's Economic Empowerment and Participation in the Labor Market in Egypt: Constraints and Opportunities** » (ReD/chercheurs de l'université du Caire). Etude en cours de finalisation (remarques transmises sur le rapport final). Restitution prévue à l'AFD le 15 avril 2015 sous la forme d'une conférence « Rencontre du développement » (à confirmer) où seront présentées les 2 études en parallèle avec une mise en regard des résultats (et des recommandations qui en découlent en matière de leviers d'action)

### 8.2 Etudes 2014 et leurs publications prévues en 2015

- « **Soutenir l'accès et le maintien en emploi des femmes en renforçant les dispositifs d'accueil de la petite enfance en Turquie** » (co-financements des départements EDU/ReD/DAT)
- « **Les enjeux de genre dans les Outre-mer français** » (co-financements des départements DAT/ReD/OMR) (Etude Pollen en cours. Finalisation juin 2015. Comité de pilotage associant le Ministère des Outre Mer)
- L'étude-action sur « **la prise en compte de la nutrition dans les projets santé et sécurité alimentaire au Tchad et en RCI** » (intègre explicitement une référence au genre)/ département ReD
- A paraître : « Panorama des inégalités homme-femme » dans le monde (département ReD)
- publication du *Question de développement* « Idées reçues et enjeux sur le genre » et valorisation sur le blog ID4D de l'AFD (<http://ideas4development.org/integrer-genre-prudence/>)
- « **La prise en compte du genre par les OSC françaises, constats et perspective** » (résultats d'une enquête menée en 2014 auprès de 105 OSC, DPO)

### 8.3 Séminaires organisés en 2014

○ Organisation avec le FNUAP et la Banque mondiale de consultations sur le dividende démographique en Côte d'Ivoire, avec un aspect jeunes filles/santé de la reproduction/scolarisation et autonomisation.

○ Conférences ID4D sur 1) l'autonomisation économique des femmes (mars 2014), 2) Comment les jeunes relèvent les défis de l'Afrique (2 décembre 2014)

○ Un atelier d'échanges « Rencontres du Développement » avec les ONG et bureaux d'études, intitulé « Genre et formation professionnelle – Quels outils pour les projets ? » (15 septembre 2014<sup>22</sup>)

#### DOS genre 2 - Objectif 3 / sous-objectif 15 :

Promouvoir un dialogue sectoriel sur le genre avec tous les partenaires du développement

**Résultat attendu :** des réunions de travail sont organisées régulièrement avec tous les acteurs dans chacun des secteurs, des objectifs et des indicateurs communs ont été définis

#### Indicateurs :

- Liste des réunions de travail, rencontres, conférences et colloques organisés par le MAE avec les universitaires et les partenaires du développement.

<sup>22</sup> Voir CR de cet atelier sur le site de l'AFD à l'adresse suivante :

[http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/SECTEURS/EDUCATION\\_2/PDF/Restitution%20Atelier%20Genre%20et%20FP.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/SECTEURS/EDUCATION_2/PDF/Restitution%20Atelier%20Genre%20et%20FP.pdf)

- Le site [envoidargent.fr](http://envoidargent.fr) a soutenu le Forum économique des femmes africaines de la diaspora les 30 et 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- Débats en partenariat avec le bureau genre du Ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat du Sénégal (MFPA) sur « la formation professionnelle des filles et des femmes » et « leur insertion et sur les nouvelles filières de la FPT » le mercredi 26 novembre 2014.
- Rencontre-témoignage sur le thème de l'excision dans le pays Massai (Kenya) avec le collectif « Excision, parlons-en ! », l'association Terres de Couleurs/programmes d'abandon de l'excision et le MAE le 11 juin 2014

A venir en 2015, entre autres :

- Restitutions de l'étude sur l'accès et le maintien des femmes à des emplois de qualité en région Méditerranée au Maroc et en Tunisie en octobre 2014 et prévue en Turquie en juin 2015.
- Financement de la préparation d'un colloque qui se déroulera en avril 2015 sur la « *Question de genre et éthique du Care, pour une gestion intégrée et durable des ressources environnementales : dialogue académique et opérationnel* ». La manifestation aura lieu à Lyon et est portée par trois centres universitaires : Lyon (Lyon 3, UMR Environnement, ville et société ; Lyon 2 master EGALES), Toulouse (ENFA et Toulouse 2, UMR Dynamiques Rurales ; réseau MSHT Arpège) et Paris (Paris 1, Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne).

## 9. Communication sur le genre

Dans le cadre de la mise en œuvre du CIT genre, l'AFD a entamé la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le genre axée tant sur l'interne (dans le cadre de l'objectif de renforcement des compétences) que sur l'externe.

### 9.1 Communication interne sur le genre

De façon à sensibiliser et informer les agents AFD sur les enjeux de genre, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dès l'adoption du CIT genre en mars 2014.

- Création d'une liste de diffusion interne « égalités femmes-hommes », permettant l'information régulière des 220 inscrits volontairement
- Programme d'information « Pauses Genre » sur l'année 2014-2015: l'objectif de ce programme coordonné par la Division AES est de créer un socle commun de connaissances de base sur les enjeux d'égalité femmes-hommes dans nos domaines et régions d'intervention. Il prend la forme d'une courte note analytique, diffusée sur une base hebdomadaire (jusqu'en février 2015 puis sur une base bimensuelle. (voir plan ci-dessus)
- Création d'un espace sur l'intranet AFD Gaïa et mise en ligne d'informations et d'outils dédiés au genre : Pauses Genre, Profils Pays Genre, Liste des référent.es genre...
- « Kit de secours genre » : distribué aux directeurs d'agences à l'occasion de la semaine du réseau (janvier 2015)

### 9.2 Communication externe

Afin d'informer les partenaires extérieurs sur les démarches et actualités genre de l'AFD et mieux s'insérer dans la communauté des praticiens du développement travaillant sur le genre, l'AFD a lancé un certain nombre d'actions par le biais de son site internet [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

- Refonte de la page « Genre » du site internet AFD : [http://www.afd.fr/home/projets\\_afd/genre](http://www.afd.fr/home/projets_afd/genre)
- Création et mise en ligne des onglets « genre dans les secteurs » et « genre dans les géographies » sur le site internet AFD (*prévu en 2015*)



### 9.3 Partenariats :

Contribution au renforcement des capacités des femmes francophones par leur mise en réseau et via l'outil « wikigender » de l'OCDE.

- Deuxième Edition du Forum Mondial des femmes Francophones le 3-4 mars 2014 à KINSHASA (RDC) et le Sommet de la Francophonie du 28-30 novembre 2014 à Dakar (Sénégal)

L'AFD a contribué à ces deux manifestations, à la fois en participant aux débats et à l'élaboration des recommandations, via son expertise mais également par la prise en charge des participantes sélectionnées par ses agences.

La participation et l'appui de l'AFD ont favorisé la mise en réseau des acteurs et actrices du développement de l'espace francophone et leur mobilisation sur la thématique égalité F/H en vue des futures échéances. Ainsi que la constitution d'un réseau informel des femmes leaders francophones identifiées par le réseau des agences « AFD ».

- Financement de la traduction de la plateforme wikigender de l'OCDE en français : outil interactif dédié aux chercheurs, organisations et acteurs de la société civile francophones. Accès facile à l'information sur la parité et aux échanges sur les données et connaissances sur les enjeux « genre et développement ».

À venir :

- 3ème Edition du Forum Mondial des femmes francophones en juillet à Addis-Abeba (Éthiopie) (à confirmer)

- **Annexe 1 : Résumé des objectifs à atteindre et des indicateurs à renseigner par l'AFD dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie française sur le genre 2013-2017**
- **Annexe 2 : Liste des référents genre AFD**
- **Annexe 3 : Schéma d'équivalence entre le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité femme-homme et la notation égalité femmes-hommes de l'avis développement durable**
- **Annexe 4 : Intégration du genre dans les financements ONG**
- **Annexe 5 : Extrait du Plan de formation AFD 2014**

**Annexe 1 : Résumé des objectifs à atteindre / indicateurs à renseigner par l'AFD dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie française sur le genre**

Sous-Objectifs <sup>1</sup>	OBJECTIFS	Résultats attendus <u>Indicateurs DOS 2</u>	Résultats atteints en 2014
	<p><b><u>OBJECTIF 1 : Prise en compte du genre dans tous les instruments de financement du développement</u></b></p> <p><i>Introduire des mécanismes de prise en compte du genre dans les procédures d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets afin que d'ici 2017, tous les projets et programmes de l'aide publique au développement française prennent en compte l'analyse genre à toutes les étapes : préparation, instruction, mise en œuvre, évaluation.</i></p>	<p><b><u>INDICATEURS :</u></b></p> <p><b><u>En 2017 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>100% des projets</b> et programmes financés sont notés selon le marqueur genre de l'OCDE (pour l'AFD dans les Etats étrangers) et</li> <li>- <b>au moins 50% reçoivent la note 1 ou 2</b> (l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes est respectivement objectif secondaire ou principal),</li> </ul> <p>A l'exception des financements apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non affectée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>100% des projets</b> financés par l'AFD ont été notés selon le marqueur genre de l'OCDE</li> <li>- <b>51,4 % des projets financés par l'AFD ont reçu la note 1 ou 2</b> pour le marqueur CAD (à l'exception des financements apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non affectée)</li> </ul>
<p><b>OBJ. 1 / Sous-objectif 1</b></p>	<p>Développer, pour chaque instrument de financement du développement (AFD, financement des ONG, projets de coopération décentralisée), un outil d'aide à la prise en compte du genre à destination des porteurs de projet.</p>	<p>Résultat attendu : Publication, dès 2014, de la totalité des outils d'aide à la prise en compte du genre.</p> <p><b><u>Indicateur (dès 2014) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Liste des outils d'aide à la prise en compte du genre pour les instruments de financement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les outils d'aide à la prise en compte du genre n'ont pas été publiés en 2014</b>, car ils sont en cours de finalisation (voir la liste des outils en préparation au paragraphe 6.1)</li> </ul>
<p><b>OBJ. 1 / Sous-objectif 2</b></p>	<p>Réviser les procédures d'instruction des projets pour qu'elles prennent en compte systématiquement les questions de genre.</p>	<p>Les procédures d'écriture et d'instruction de chaque instrument de financement du développement, ainsi que celles des opérateurs et de la coopération décentralisée, sont révisées dès 2014. Les nouvelles procédures impliquent une analyse des enjeux de genre, la définition d'activités spécifiques et transversales et l'utilisation d'indicateurs de genre. Le genre est ainsi pris en compte de façon transversale dans tous les nouveaux appels à projets.</p> <p><b><u>Indicateurs (après 2017) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>100% des procédures d'instruction des appels à projets révisées</b></li> <li>- <b>100% des procédures d'instruction de projets révisées</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place de la dimension Genre de l'avis DD</b> (voir paragraphe 4.1)</li> <li>- <b>Corrélation entre la dimension genre de l'avis développement durable et le marqueur CAD</b> (voir paragraphe 4.2)</li> <li>- <b>Intégration du genre dans les procédures d'instruction des financements ONG</b> (voir paragraphe 4.3)</li> </ul>
<p><b>OBJ. 1 / Sous-objectif 4</b></p>	<p>Renforcer et améliorer l'utilisation du marqueur genre de l'OCDE.</p>	<p>Rédaction d'un vademecum détaillé sur le marqueur genre afin d'assister les porteurs de projet.</p> <p><b><u>Indicateur clé (dès 2014) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Liste, nombre, pourcentage et montant total des projets classés 0, 1, 2, dont pourcentage consolidé</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir le détail au paragraphe 5</li> </ul>

		(tous instruments confondus) de projets transitant par les ONG; - Statistique par secteur (infrastructures, énergies renouvelables, éducation, santé, agriculture, aide à l'entrepreneuriat, etc.)	
<b>OBJ. 1 / Sous-objectif 5</b>	Intégrer le genre dans les contrats d'objectifs et de moyens des principaux opérateurs, au fur et à mesure de leurs révisions.	L'ensemble des contrats d'objectifs et de moyens révisés d'ici 2017 comprennent une approche genre (Agence française de développement) <b>Indicateurs (après 2017) :</b> <b>Nombre et pourcentage des principaux opérateurs ayant intégré le genre dans leurs contrats d'objectifs et de moyens :</b> - comme un objectif dédié - comme un objectif transversal - avec des moyens humains consacrés à la mission de « réduction des inégalités F-H »	- Le COM AFD comporte l'objectif 9, indicateur 14 : « part en nombre des autorisations d'engagement de l'AFD en subventions et en prêts dans les Etats étrangers ayant un objectif genre (2014: 30%, 2015: 40%, 2016: 45%)».
<b>OBJECTIF 2 : Appropriation des questions de genre par les agents et les services</b>	Sensibiliser les agents du Ministère et ses opérateurs aux enjeux de genre et développement, développer les modules genre dans les plans et guide de formation interne.	<b>INDICATEURS :</b> - 2014 : 30% des rédacteurs/trices, chefs de pôle, et sous directeurs/trices de la DGM ; des chefs de projets et des managers de l'AFD ont reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre - 50% en 2015 - 75%, en 2016 - 90% en 2017	
<b>OBJ. 2 / sous-objectif 6</b>	Sensibiliser les personnes en situation de responsabilités à l'AFD aux enjeux de genre de développement	Des sensibilisations au genre sont organisées pour les responsables de l'AFD concernés par la thématique L'AFD pourrait s'engager à sensibiliser 50% des managers en 2015 et 90% en 2017. <b>Indicateur (dès 2014) :</b> - Existence, pour chaque type d'action de sensibilisation planifiée, d'un cahier des charges précis, faisant état des besoins/types de sensibilisation, précisant la procédure de sélection des intervenant-e-s, les compétences attendues, la nature des contenus (modules spécifiques ou transversaux), le type de méthodologie (participative, expérientielle, interactive), l'évaluation de la formation (fiches, compte-rendu, niveau de participation, etc.). <b>Indicateur clé (dès 2014) :</b> - Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre et pourcentage des responsables du	- Voir le détail au paragraphe 7  - 4 actions de sensibilisation réalisées en 2014 : - 67 personnes au total (38 femmes / 29 hommes) - dont 4 managers (3 femmes et 1 homme), soit 2,16 % de l'effectif total de managers

		<b>MAE et des managers de l'AFD ayant suivi une sensibilisation sur le genre.</b>	
<b>OBJ. 2 / Sous-objectif 7</b>	Former les personnes chargé-e-s du suivi des projets et des financements du développement à l'AFD.	<p>formation d'une journée serait mise en œuvre avec pour objectif de former 90 % des chefs de projets en 2017.</p> <p><b><u>Indicateur clé (dès 2014) :</u></b></p> <p>- <b>Nombre d'actions de formation : nombre et pourcentage des « personnes chargé(e)s du suivi des projets et des financements du développement » ayant suivi une formation sur le genre</b></p> <p><b><u>Indicateurs (dès 2014) :</u></b></p> <p>- <b>Existence, pour chaque type d'action de formation planifiée, d'un cahier des charges précis, faisant état des besoins/types de sensibilisation, précisant la procédure de sélection des intervenant-e-s, les compétences attendues, la nature des contenus (modules spécifiques ou transversaux), le type de méthodologie (participative, expérientielle, interactive), l'évaluation de la formation (fiches, compte-rendu, niveau de participation, etc.).</b></p> <p>- <b>Montant alloué et temps/formateurs consacré aux formations genre par le MAE et ses opérateurs pour les formations extérieures</b></p> <p>- <b>Temps/agents consacré aux formations genre par le MAE et ses opérateurs pour les formations internes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 formation réalisée en 2014 :</li> <li>- 13 personnes (5 femmes / 8 hommes), dont 1 manager homme.</li> <li>- 9 % des chefs de projets formés</li> <li>- 0,54% de l'effectif total des managers</li> </ul> <p>- Voir le détail au paragraphe 7</p>
<b>OBJ. 2 / Sous-objectif 8</b>	Généraliser les modules sur le genre dans les guides de formation interne de l'AFD	<p>Des modules sur le genre sont intégrés au guide de formation interne et dans les formations des nouveaux partants.</p> <p><b><u>Indicateur (dès 2014) :</u></b></p> <p><b>Liste des formations internes du MAE et de ses opérateurs qui contiennent un module sur le genre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir le détail au paragraphe 7</li> </ul>
<b>OBJ. 2 / Sous-objectif 11</b>	Nommer des correspondants genre dans tous les services de l'AFD et définir leurs missions.	<p>Un mandat et des missions sont clairement définis pour les correspondants genre. Ils bénéficient d'une formation spécifique proposée par les opérateurs</p> <p><b><u>Indicateurs (dès 2014) :</u></b></p> <p>- <b>Liste des divisions ou départements des opérateurs ayant un correspondant genre</b></p> <p>- <b>Pourcentage de correspondants ayant suivi une formation spécifique sur le genre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir le paragraphe 3 et l'annexe 2</li> <li>- 6 référents ont reçu une formation genre en 2014 (dont 1 homme)</li> </ul>

<p><b>OBJECTIF 3 : Renforcement de la recherche sur le thème genre et développement</b></p> <p>Encourager l'essor de projets de recherche sur le genre afin d'améliorer les pratiques de développement</p>			
<p><b>OBJ. 3 / Sous-objectif 15</b></p>	<p>Promouvoir un dialogue sectoriel sur le genre avec tous les partenaires du développement</p>	<p>Des réunions de travail sont organisées régulièrement avec tous les acteurs dans chacun des secteurs, des objectifs et des indicateurs communs sont définis d'ici 2017.</p> <p><b><u>Indicateur (après 2017) :</u></b></p> <p><b><i>Liste des réunions de travail, rencontres, conférences et colloques organisés par le MAE avec les universitaires et les partenaires du développement</i></b></p>	
	<p><b>OBJECTIF 4 : Insertion des enjeux de genre dans le politique étrangère de la France (volet bilatéral)</b></p> <p>Mettre à l'agenda de façon plus systématique les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes.</p>		
<p><b>OBJ. 4 / Sous-objectif 18</b></p>	<p>Consulter les associations de défense des droits des femmes et de l'égalité.</p>	<p>Un fichier de contacts recensant les associations ou organisations de défense des droits des femmes et de promotion de l'égalité est disponible. Les organisations/associations concernées sont associées aux réunions avec la société civile. Au moins une réunion spécifique sur les questions de genre est organisée annuellement.</p> <p><b><u>Indicateur (après 2017) :</u></b></p> <p><b><i>Listes des associations locales agissant notamment dans le domaine de la défense des droits des femmes et de l'égalité recensées par l'ensemble des services français à l'étranger.</i></b></p>	
<p><b>OBJ. 4 / Sous-objectif 19</b></p>	<p>Participer au cadre de concertation sur le genre dans les pays partenaires.</p>	<p>Les ambassades participent aux cadres de concertation sur le genre dans les pays, en lien avec la délégation de l'Union européenne.</p> <p><b><u>Indicateurs (dès 2014) :</u></b></p> <p><b><i>Nombre et pourcentage d'ambassades et des agences de l'AFD participant aux cadres de concertation sur le genre dans les pays partenaires, en lien avec la délégation de l'Union</i></b></p>	

		<i>européenne.</i>	
	<p><b><u>OBJECTIF 6 : Suivi de la Stratégie genre et développement 2013-2017 et traçabilité de l'aide au développement française consacrée au genre</u></b></p> <p>Garantir la redevabilité des engagements pris dans le cadre de la <b><i>stratégie genre et développement 2013-2017</i></b></p>	<p><b><u>INDICATEUR :</u></b></p> <p>Publication annuelle des données sur l'aide au développement française consacrée au genre, y compris l'évaluation de la stratégie « genre et développement »</p>	
<p><b>OBJ. 6 / Sous-objectif 25</b></p>	<p>Rendre plus visible l'APD consacrée au genre</p>	<p>Le % d'APD dédié au genre est publié par le CAD de l'OCDE. Les actions sont transcrites dans le Document de politique transversale sur l'égalité. La France utilise des indicateurs de performance sexués dans le Document de politique transversale.</p> <p><b><u>Indicateur clé (dès 2014) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage d'APD de la France dédiée au genre publié par le CAD de l'OCDE</li> <li>- Affichage et visibilité annuelle sur l'APD dédiée au genre</li> </ul>	

## Annexe 2 : Liste des référents genre AFD

## Référent.es Genre Siège au 01/03/2015

DOE	DAT/AES	Jean-Noël Roulleau	Pilotage global du CIT Genre	<a href="mailto:roulleaujn@afd.fr">roulleaujn@afd.fr</a>
	DAT/AES	Sarah Lahmani	Pilotage global du CIT Genre	<a href="mailto:lahmanis@afd.fr">lahmanis@afd.fr</a>
	DAT/AES	Olivia Dabbous	Pilotage global du CIT Genre	<a href="mailto:dabbouso@afd.fr">dabbouso@afd.fr</a>
	DAT/AES	Julie Ricard	Pilotage global du CIT Genre	<a href="mailto:ricardj@afd.fr">ricardj@afd.fr</a>
	DOE/QUAL	Claire Boisseau	Référente Genre DOE/QUAL	<a href="mailto:boisseauc@afd.fr">boisseauc@afd.fr</a>
	DDH/EDU	Véronique Sauvat	Référente Genre EDU	<a href="mailto:sauvatv@afd.fr">sauvatv@afd.fr</a>
	DDH/SAN	Sophie Biacabe	Référente Genre SAN	<a href="mailto:biacabes@afd.fr">biacabes@afd.fr</a>
	DDD/ARB	José Tissier	Référent Genre ARB	<a href="mailto:tissierj@afd.fr">tissierj@afd.fr</a>
	DDD/TED	Cyril Renault	Référent Genre TED	<a href="mailto:renaultc@afd.fr">renaultc@afd.fr</a>
	DDD/EAA	Claire Fargeaudou	Référente Genre EAA	<a href="mailto:fargeaudouc@afd.fr">fargeaudouc@afd.fr</a>
	EBC/CLD	Gaëlle Henry	Référente Genre CLD	<a href="mailto:henryg@afd.fr">henryg@afd.fr</a>
	EBC/IFP	Jean-Hugues de Font-Reaulx	Référent Genre IFP	<a href="mailto:defontreaulxjh@afd.fr">defontreaulxjh@afd.fr</a>
	EBC/FIN	Luis Salamanca	Référent Genre FIN	<a href="mailto:salamanca@afd.fr">salamanca@afd.fr</a>
	AFR	Pascale Dumoulin	Référente Genre AFR	<a href="mailto:dumoulinp@afd.fr">dumoulinp@afd.fr</a>
	MED	Réjane Hugounenq	Référente Genre MED	<a href="mailto:hugounenqr@afd.fr">hugounenqr@afd.fr</a>
	ASI	Frédéric Contin	Référent Genre ASI	<a href="mailto:amarl@afd.fr">amarl@afd.fr</a>
	ALC	Régis Marodon	Référent Genre ALC	<a href="mailto:marodonr@afd.fr">marodonr@afd.fr</a>
Proparco	SEG/ESI	Stéphanie Gaymard	Référente Genre Proparco	<a href="mailto:gaymards@proparco.fr">gaymards@proparco.fr</a>
ERS	ERS/RED	Françoise Rivière	Référente Genre RED	<a href="mailto:rivieref@afd.fr">rivieref@afd.fr</a>
	ERS/EVA	Corinne de Peretti	Référente Genre EVA	<a href="mailto:deperettic@afd.fr">deperettic@afd.fr</a>
	CEFEB	Marianne Mensah	Référente Genre CEFEB	<a href="mailto:mensahm@afd.fr">mensahm@afd.fr</a>
SPC	SPC	Safia Otokoré	Référente Genre SPC	<a href="mailto:otokores@afd.fr">otokores@afd.fr</a>
	SPC/DPO	Hélène Willart	Référentes Genre DPO	<a href="mailto:willarth@afd.fr">willarth@afd.fr</a>
	SPC/PIL	Noor Mountassir	Référente Genre PIL	<a href="mailto:mountassim@afd.fr">mountassim@afd.fr</a>
	SPC/API	Myriam Hammami	Référente Genre API	<a href="mailto:hammamim@afd.fr">hammamim@afd.fr</a>
DRH	DRH/FCD	Eric Bureau	Référent Genre FCD	<a href="mailto:bureau@afd.fr">bureau@afd.fr</a>

## Référent.es Genre Agences au 01/03/2015

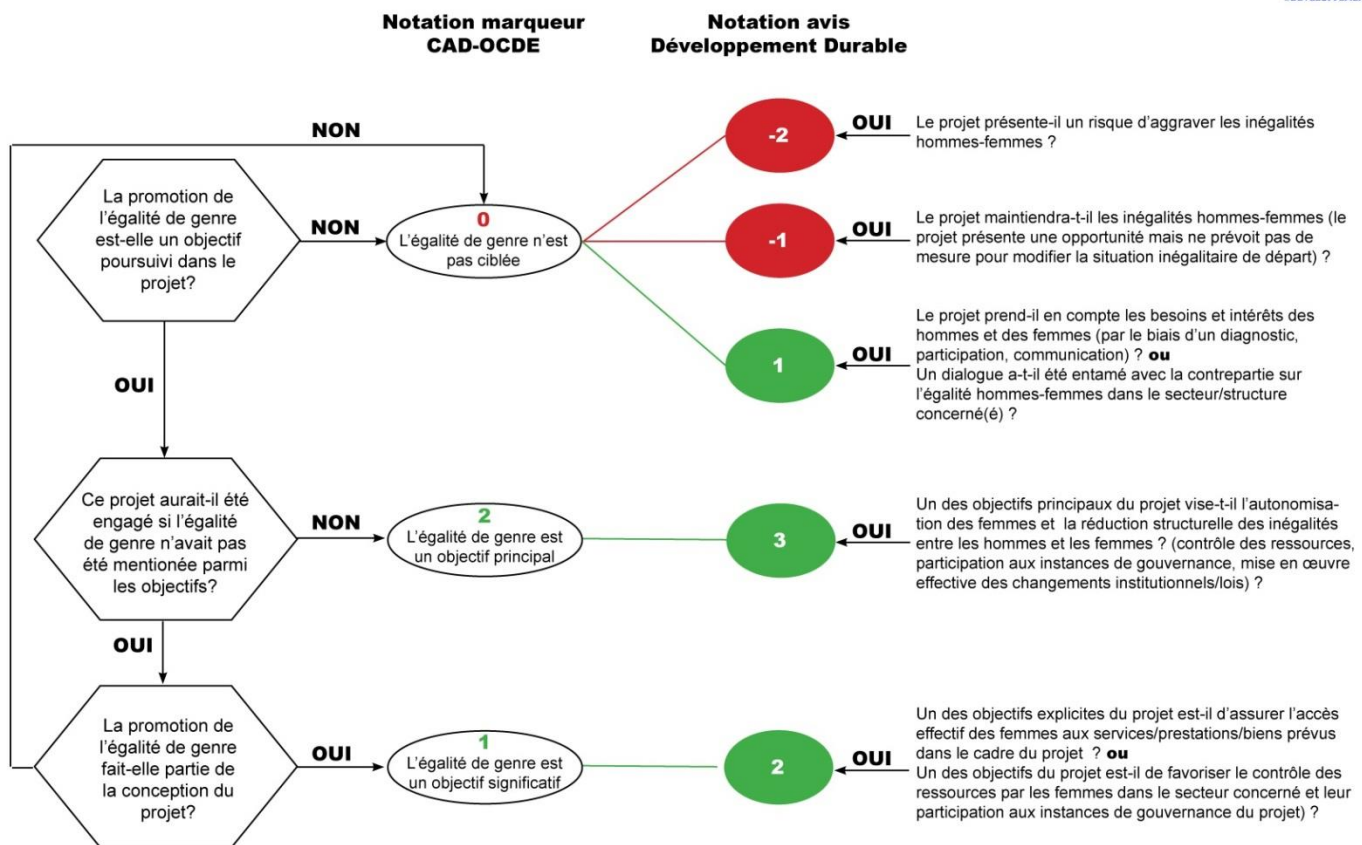
\*Liste appelée à être complétée. Nouveaux/nouvelles référent.es agence à signaler à : [genre@afd.fr](mailto:genre@afd.fr)

AFR	SN/DAK	Marième Lo	Référente Sénégal	<a href="mailto:lom@afd.fr">lom@afd.fr</a>
	NG/ABU	Jeanne Milleliri	Référente Nigéria	<a href="mailto:millelirij@afd.fr">millelirij@afd.fr</a>
	BJ/COT	Sylvie Gomez	Référente Bénin	<a href="mailto:gomezm@afd.fr">gomezm@afd.fr</a>
	KM/MOR	Bicarima Ali	Référente Comores	<a href="mailto:alib@afd.fr">alib@afd.fr</a>
	CD/KIN	Jean Christophe Maurin	Référent RDC	<a href="mailto:maurinjc@afd.fr">maurinjc@afd.fr</a>
	CI/ABI	Valérie Reboud et Julie Maline	Référentes Côte d'Ivoire	<a href="mailto:reboudv@afd.fr">reboudv@afd.fr</a> <a href="mailto:malinej@afd.fr">malinej@afd.fr</a>
	GH/ACC	Amélie July	Référente Ghana	<a href="mailto:julya@afd.fr">julya@afd.fr</a>
	ML/BAM	Claire Giron	Référente Mali	<a href="mailto:gironc@afd.fr">gironc@afd.fr</a>
	MG/ANT	Danielle Rabenirina	Référente Madagascar	<a href="mailto:rabenirinad@afd.fr">rabenirinad@afd.fr</a>
	NE/NIA	Hamidatou Illa et Cynthia Mela	Référentes Niger	<a href="mailto:illah@afd.fr">illah@afd.fr</a> <a href="mailto:melac@afd.fr">melac@afd.fr</a>
	BF/OUA	Anne-Marie Sawadogo	Référente Burkina Faso	<a href="mailto:sawadogoam@afd.fr">sawadogoam@afd.fr</a>
	ASI	KH/PPE	Laure Montchamp	Référente Cambodge
LA/VIE		Paul Belchi	Référent Laos	<a href="mailto:belchip@afd.fr">belchip@afd.fr</a>
IN/NED		Elsa Mathews	Référente Inde	<a href="mailto:mathewse@afd.fr">mathewse@afd.fr</a>
MED	PS/JEE	Bruno Juet	Référent Territoires Palestiniens	<a href="mailto:juetb@afd.fr">juetb@afd.fr</a>
	DZ/ALG	Nadjet Dekoumi	Référente Algérie	<a href="mailto:dekoumin@afd.fr">dekoumin@afd.fr</a>
	LB/BEY	Nabila Haddad et Liliane Fortunat	Référentes Liban	<a href="mailto:haddadn@afd.fr">haddadn@afd.fr</a> <a href="mailto:fortunatl@afd.fr">fortunatl@afd.fr</a>
	TN/TUN	Basma Farhoud	Référente Tunisie	<a href="mailto:farhoudb@afd.fr">farhoudb@afd.fr</a>
	EG/LEC	Ahmad Badr et Ola El Wakil	Référent Egypte	<a href="mailto:badra@afd.fr">badra@afd.fr</a>
	MA/RAB	Oulfa Sennani	Référente Maroc	<a href="mailto:sennanio@afd.fr">sennanio@afd.fr</a>
	TR/IST	Yldiz Kuruoglu et Ceyda Cesur	Référentes Turquie	<a href="mailto:kuruogluv@afd.fr">kuruogluv@afd.fr</a> <a href="mailto:cesurc@afd.fr">cesurc@afd.fr</a>
OMR	JO/AMM	Nael Quraani et Serge Snrech	Référent.es Jordanie	<a href="mailto:guraanin@afd.fr">guraanin@afd.fr</a> <a href="mailto:snrechs@afd.fr">snrechs@afd.fr</a>
	NC/NOU	Claire Bastian	Référente Nouvelle Calédonie	<a href="mailto:bastianc@afd.fr">bastianc@afd.fr</a>
ALC	BR/BRS	Laurent Duriez	Référent Brésil	<a href="mailto:duriezl@afd.fr">duriezl@afd.fr</a>
	DO/SDO	Sophie Dufour	Référente République Dominicaine	<a href="mailto:dufours@afd.fr">dufours@afd.fr</a>
	NC/NOU	Bénédicte Gazon	Référente Haïti	<a href="mailto:gazonb@afd.fr">gazonb@afd.fr</a>



# Annexe 3 - Schéma d'équivalence entre le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité femme-homme et la notation égalité femmes-hommes de l'avis développement durable

L'équivalence entre le marqueur égalité h-f CAD-OCDE et la notation égalité f-h dans l'avis Développement Durable



Extraits du Guide AFD « Projets à l'initiative des organisations non gouvernementales. cofinancement des projets et programmes de «TERRAIN » Interventions dans les pays »<sup>23</sup>

### Quelques pistes pour intégrer LA PRISE EN COMPTE DU genre dans un projet

Le genre se réfère à la construction et à la répartition des rôles sociaux féminins et masculins. Elle se caractérise par le maintien des femmes prioritairement dans des rôles liés à la reproduction humaine et sociale et aux activités moins valorisées socialement, et tandis que les hommes ont majoritairement accès au pouvoir dans la sphère privée et publique et contrôlent davantage les ressources destinées aux activités productives, à la vie politique, à la parole ou aux libertés. Dans la plupart des sociétés humaines, cette construction sociale est naturalisée, c'est-à-dire présentée comme liée au sexe biologique, immuable et intemporel.

L'étude des rapports de genre montre que ceux-ci en réalité évoluent dans le temps et l'espace, même s'il y a des constantes pour justifier l'infériorité des femmes à partir du modèle masculin. Il y a donc un certain décalage entre la réalité et le discours sur la réalité. Introduire la perspective de genre est donc un exercice de déconstruction du discours sur la réalité, pour valoriser des aspects invisibles ou dévalorisés, diminuer les préjugés et proposer des alternatives de changement social et culturel.

Les normes sociales, notamment l'infériorité supposée des femmes ou leur assignation principale à la sphère domestique, ont été apprises, et donc peuvent être désappries. Les normes juridiques ont évolué grâce à la mobilisation d'organisations nationales ou internationales. Selon les cultures et les groupes sociaux, les femmes ont plus ou moins d'autonomie et les hommes exercent plus ou moins de domination. Des facteurs internes et externes les transforment en permanence : éducation, technologies, politiques économiques, marché du travail, conflits armés, crises alimentaires... Mais le plus souvent les inégalités se reconstruisent d'une nouvelle manière ou des reculs se produisent, faute de préoccupation des décideurs ou des acteurs.

Il peut être « fonctionnel » durant des années pour une société de maintenir la production gratuite ou à bas coût de biens et services de la part des femmes, de tolérer les violences ou des conditions de travail indignes, tandis que le pouvoir de décision reste concentré dans les mains des hommes. Cependant il s'agit d'un modèle inviable à long terme. Et injuste à court et long terme. Cette transformation n'est donc pas qu'une question d'efficacité, elle est aussi une question d'éthique et de droits humains.

Pour lutter contre la pauvreté, et ou préserver l'environnement, on ne peut se contenter d'une approche technique. La prise en compte des relations sociales et humaines et la participation des personnes concernées est déterminante. C'est dans ce cadre que l'évolution des relations hommes/femmes vers plus d'égalité, doit être considérée non seulement comme une des dimensions du changement social qui favorise le plus la lutte contre la pauvreté, mais aussi comme un des leviers à activer, vers des sociétés plus durables.

Les mécanismes qui maintiennent les inégalités entre les femmes et les hommes sont souvent invisibles car considérés comme naturels.

Les plus importants sont : l'invisibilité et la sous-estimation du travail des femmes, de leurs apports, de leur participation, qui commencent par l'absence assez générale de statistiques sexo-spécifiques dans un grand nombre de domaines de l'activité humaine. L'activité des hommes, leur façon de faire est considérée socialement comme la norme. Les femmes sont supposées se comporter de la même façon, (d'où l'inutilité d'une information différenciée) alors qu'une étude plus poussée de la réalité démontrera le contraire. Ou elles sont perçues comme une exception à la règle et donc leur activité, leur point de vue ou leurs besoins ne sont pas considérés comme importants ou significatifs.

<sup>23</sup> <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/PUBLICATIONS/ONG/PDF/Guide-terrain.pdf>

La considération du travail domestique comme « non-travail », malgré sa pénibilité, sa lourdeur et son importance vitale pour toute société en est un des ressorts de base. Les activités économiques des femmes sont également d'emblée moins valorisées et rémunérées, surtout quand elles sont issues ou se rapprochent des tâches domestiques. La division sexuée du travail entre métiers d'hommes mieux rémunérés et métiers de femmes moins bien rémunérés et considérés s'instaure et se recompose dans tous les secteurs d'activité humaine. Le marché du travail urbain est segmenté en fonction du genre, les activités agricoles et d'élevage, la production de services et d'infrastructure, de conservation de la nature, d'éducation ou de communication sont également différenciés et hiérarchisés. Il y a dans presque tous les domaines des différences d'accès aux ressources, au pouvoir de décision et au bien-être.

Le deuxième type de mécanismes concerne les différentes formes d'interdictions, de violences ou de limitation à la liberté des femmes de se mouvoir, de s'exprimer, de décider sur leur propre vie intime, sociale ou publique, en comparaison avec les hommes des mêmes sociétés ou des mêmes groupes sociaux. Il faut donc compléter les études sociales (entre classes sociales, groupes ethniques, âges, etc..) en introduisant les inégalités de genre, pour avoir une représentation complète des problématiques sociales. Ces limitations imposées aux femmes se retrouvent dans les lois, dans les normes sociales, et dans les pratiques. Elles sont le plus souvent intériorisées tant par les femmes que par les hommes. Les femmes peuvent aussi ignorer des droits qu'elles ont. Ne pas leur enseigner fait partie de la reproduction des inégalités. Les règles sociales limitent l'accès à l'éducation, à la santé, à la propriété, à l'héritage, à la parole, à la mobilité, aux droits civils, économiques et culturels. Les femmes ne sont pas des êtres « vulnérables » par nature ou des victimes potentielles. Leur potentiel de créativité (ou leurs réalisations) est limité artificiellement par des mécanismes sociaux qu'il est possible de changer.

Pour déconstruire et modifier ces mécanismes, il est nécessaire de les identifier, d'utiliser des outils spécifiques pour mieux décrire la réalité, produire des connaissances nouvelles. Il faut entreprendre des actions volontaires, en impliquant et soutenant les acteurs et les actrices de changement. Il faut également observer les conflits ou les effets indésirables induits par des actions positives. Un acquis dans un domaine peut être compensé par une perte dans un autre domaine.

On ne peut changer des inégalités millénaires en un seul projet ou un seul programme, mais on peut apprendre à changer son regard, déconstruire des stéréotypes, mesurer ou décrire les changements. On ne peut pas non plus diminuer les inégalités dans tous les domaines simultanément, bien que celles-ci s'articulent dans l'espace privé et public, dans l'économie et la vie domestique, au niveau national et local. Par contre on peut gagner en compréhension de ces articulations et en tenir compte. Ainsi l'intensification du travail rémunéré des femmes peut-elle avoir un effet de surcharge des femmes ou inciter les hommes à leur transférer des dépenses, si la question de la répartition des revenus et des charges de travail non rémunérée n'est pas mise à l'ordre du jour. Être sensible à ces effets, les reconnaître quand ils se produisent, constitue un niveau important de la « sensibilité au genre ».

**La prise en compte du genre dans un projet n'est pas le seul fait d'inclure des femmes** comme bénéficiaires, ou un pourcentage de femmes comme bénéficiaires. **Ce n'est pas non plus la mixité des bénéficiaires.** Il s'agit de conditions nécessaires mais pas suffisantes.

Que les bénéficiaires soient un public mixte ou principalement féminin, il faut surtout que l'aspiration des femmes à un changement des relations de pouvoir et la division du travail soit prise en compte. Un projet qui exclut totalement les femmes ou les inclut de façon très minoritaire a peu de chance de changer leur situation, sauf s'il s'agit d'un projet visant spécifiquement la sensibilisation des hommes à l'égalité femmes/hommes.

Les inégalités, les interdits, les violences ou les limitations qui les affectent les femmes doivent faire l'objet d'actions visant à les modifier. Les objectifs de changement doivent être portés et appropriés par les personnes concernées. Ils ne se décrètent pas de façon autoritaire.

L'AFD demande aux ONG, sollicitant une subvention, qu'elles prennent davantage en compte l'égalité homme/femme dans leurs projets de développement et explicitent :

1. **Le diagnostic initial** des inégalités de genre dans le domaine touché par le projet et la composition femmes/hommes des bénéficiaires directes et indirectes.
2. **Les améliorations prévues dans la connaissance** de ces deux aspects.
3. **Les mesures prévues** dans la mise en œuvre de leur projet pour faire évoluer ces inégalités vers davantage d'équité (répartition plus juste des bénéfices et ressources du projet, qu'il s'agisse de formations, d'équipements, de pouvoir de décision...) et d'égalité (du point de vue juridique ou dans la perspective d'une égalité réelle).
4. **Le dispositif de suivi** ou d'expertise mise en place pour documenter et impulser le changement.
5. **La participation des actrices**, dans les décisions principales.

- **Diagnostic initial :**

Si peu de données sexo-spécifiques sont disponibles, dans le diagnostic initial du projet, une recherche minimum sera faite sur la littérature disponible concernant les conditions de vie, de travail, les revenus comparés des hommes et des femmes dans le pays ou la région, ainsi que sur les DESC (famille, foncier, droits civils, violences, etc...), la filière concernée, etc...

Les bénéficiaires directs (des formations, investissements, espaces de décision et concertation) doivent être quantifiés et les besoins spécifiques des hommes et des femmes décrits dans la mesure du possible. La composition hommes/femmes des équipes d'intervention et de leurs métiers sera également présentée explicitement.

- **Amélioration des connaissances sexo-spécifiques**

Si peu de données sont disponibles au départ, le projet doit permettre d'améliorer les connaissances concernant les liens entre la problématique d'intervention et les inégalités femmes/hommes et ou la division du travail dans le domaine concerné. Les moyens mis en œuvre pour améliorer les connaissances (enquêtes, recherche qualitative, formations, animations, témoignages, collecte documentaire, etc...) tant des professionnels que des bénéficiaires seront précisés.

- **Les mesures mises en œuvre pour promouvoir une plus grande égalité**

Les projets pourront s'attacher d'abord aux « besoins pratiques » des femmes (qui n'impliquent pas à court terme de changement de statut ou de rôle social) et qui constituent les objectifs immédiats d'amélioration du bien-être, de l'accès à des biens, des services ou une meilleure gouvernance.

Puis ils indiqueront comment prendre en compte progressivement des « intérêts stratégiques » des femmes, c'est-à-dire qui impliquent un changement de statut, de rôle, dans la division du travail, plus d'autonomie, plus d'estime de soi, d'influence, des décisions dans la vie personnelle et sociale, un renforcement de leurs organisations, ou de leur place dans les organisations mixtes, etc...L'objectif recherché ne sera pas tant l'ampleur des changements survenus, que le fait qu'ils deviennent explicites, visibles et soient documentés quand ils surviennent, si petits qu'ils paraissent initialement.

Dans un projet économique, de nouvelles solidarités issus des groupements féminins, pourront être un indicateur de « rentabilité sociale » et considérées comme une production de biens et services non monétaires, diminuant la pauvreté.

Ces changements dits « stratégiques » peuvent passer par un renforcement de la formation des femmes, de leur capacité d'initiative, de leurs organisations, de leur pouvoir d'influence en tant que sujets, par la prise en charge des victimes et la prévention des violences. Le genre n'est donc pas contradictoire avec des projets en direction des femmes.

Le changement peut aussi s'obtenir par des interventions auprès des hommes, des négociations entre femmes et hommes dans la famille, le travail, la politique, la culture. Ainsi que par un travail de sensibilisation spécifique auprès des hommes pour promouvoir le partage des tâches, l'égalité

salariale, la parité politique, le changement du modèle de masculinité/virilité, ou leur rendre intolérables les violences envers les femmes.

Les changements sociaux induits par la prise en compte du genre pourront également motiver des inflexions des projets pour mieux répondre à l'émergence des intérêts stratégiques de genre.

- **Le dispositif de suivi ou d'expertise**

Mettre en œuvre une stratégie de genre, centrale ou complémentaire, et produire des connaissances nouvelles, documenter et comprendre les changements en cours, requiert des moyens identifiés, des actions, des résultats et des indicateurs de suivi et d'impact. Les projets devront les inclure de façon explicite. Un soutien méthodologique pourra être inclus spécifiquement mobilisant des experts dans les pays d'intervention ou dans l'équipe de l'ONG.

Ce suivi permettra de documenter notamment l'émergence des intérêts stratégiques de genre et leur prise en compte, notamment par des inflexions des plans d'action, de formation ou d'intervention.

- **La participation des femmes, une condition incontournable.**

Que le projet ait comme bénéficiaires principales ou non des femmes, leur participation dans les décisions est un incontournable. La question de leur place dans le projet, dans les cadres de concertation, dans les organisations partenaires sera explicite. Si elles sont fortement marginalisées dans le contexte initial, une avancée raisonnable adaptée au contexte local sera attendue. (Elle pourra être évaluée à partir des textes signés par les pays concernés et les documents de référence issus de la société civile de chaque pays ; )

**Ci-dessous un certain nombre de questions que l'association peut se poser lors de l'élaboration de son projet :**

- **Cadre général et motivation** : Quelle connaissance a l'association des liens entre les inégalités de genre et le contexte du projet ? Les femmes ont-elles des connaissances ou un rôle spécifique dans ce contexte ? quel potentiel ou quelles limitations les affectent pour le développement des objectifs principaux ?

- **Groupes cibles** : Quelle est la composition F/H des groupes cibles ? Est-elle différente selon les activités ? si vous ne la connaissez pas d'avance, vous donnez-vous comme objectif explicite que le projet apporte des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes et lesquels ?

- **Objectifs** : Les objectifs généraux ou spécifiques du projet incluent-ils explicitement une avancée vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes bénéficiaires directs ou indirects ?

- **Activités** : Les activités prévues concernent-elles des femmes, des hommes, les deux ? Comment pourriez-vous garantir que les femmes profitent autant que les hommes des activités mixtes ? certaines de vos activités renforcent-elles la hiérarchie entre femmes et hommes ? Avez-vous des activités destinées à accroître les connaissances sur le genre, à combattre les inégalités ou à garantir la participation plus équitable des femmes, leur pouvoir de décision ? Avez-vous prévu des alternatives techniques ou économiques, des moyens spécifiques si la prise en compte des intérêts stratégiques des femmes suggèrent des modifications ? Aborderez-vous les effets du projet dans la sphère familiale, la vie interne des organisations de bénéficiaires ?

- **Suivi et évaluation, indicateurs** : Des indicateurs ont-ils été mis au point pour apprécier la réalisation des différents objectifs ? Avez-vous prévu un suivi de la participation hommes/femmes dans les différentes activités, dans les bénéficiaires des investissements, dans le contrôle et l'accès aux ressources, dans la prise de décision ? L'évaluation comportera-t-elle un volet genre ? Avez-vous une définition de l'empowerment souhaité des femmes, de l'équité et de la parité ?

- **Réalisation** : Vos partenaires et votre équipe de projet possèdent-ils les compétences requises en matière de perspective genre ? Avez-vous inclus une aide à la décision, un accompagnement ou des formations dans ce domaine ? Quel type et quel rythme de changement souhaitent les femmes bénéficiaires ? Sont-elles demandeuses de changement, comment et quand s'expriment-elles ? Ont-elles la possibilité de négocier avec les hommes de leur entourage, les autorités, et sont-elles soutenues pour le faire.

- **Risques** : l'ONG a-t-elle pris en compte les stéréotypes ou les barrières structurelles qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités ? A-t-elle considéré l'incidence négative éventuelle du projet ou de certaines activités (*travail accru pour les femmes, perte de contrôle d'une activité, d'un espace, baisse de revenus, manque de sensibilisation, récupération, désengagement ou mesures de rétorsion des hommes, par exemple*) ?

- **Budget:** l'ONG a-t-elle vérifié que les ressources financières permettent au projet de profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes et/ou promouvoir plus d'égalité quand les femmes sont défavorisées? Le budget comprend-il la formation à la perspective de genre, le renforcement de l'équipe du projet ou l'engagement temporaire d'un consultant dans ce domaine ?

## E4. LE RISQUE FIDUCIAIRE : ENJEUX ET IMPLICATIONS OPERATIONNELLES

## Objectif :

Mieux appréhender le risque fiduciaire dans le cadre des aides budgétaires globales et des aides sectorielles : mesure, liaison avec les indicateurs PEFA, comparaison avec les autres bailleurs.

## PUBLIC VISÉ :

→ DDE, STR

## TYPLOGIE :

→ Adaptation/Evolution

## MODALITÉS :

→ Animation interne

→ Nb de stagiaires envisagés : 15

## E5. LA MACROÉCONOMIE DU RISQUE PAYS

## Objectif :

Permettre d'appréhender sur les plans macro-économique et financier les diagnostics pays : croissance, financement externe, stabilité financière et finances publiques.

## PUBLIC VISÉ :

→ DDE, Préparer

## TYPLOGIE :

→ Adaptation/Evolution

## MODALITÉS :

→ Animation interne

→ Session de 2 jours

→ Nb de stagiaires envisagés : 30

## F. APPROCHES SOCIO-ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT

F1. LA MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX  
ET SOCIAUX DANS LES OPÉRATIONS

## Objectif :

Connaître la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux adoptée par l'AFD afin de mieux la prendre en compte dans la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, le Cefeb et la division Appui Environnemental et social développent un module de formation à distance sur ce thème. S'appuyant sur les supports pédagogiques développés pour le module gestion de projet de développement exécuté sur les résultats, l'objectif est d'améliorer l'autonomie et de renforcer les capacités des opérationnels (siège et réseau) à mettre en œuvre la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des projets financés par l'AFD.

## PUBLIC VISÉ :

→ Opérationnels AFD, Préparer

## TYPLOGIE :

→ Adaptation/Evolution

## MODALITÉS :

→ Animation interne

→ Nb de stagiaires envisagés : 60

FORMATION  
SOCLE

## F2. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

## Objectif :

Sensibiliser managers et collaborateurs à la thématique de la responsabilité sociale et environnementale [définition des concepts, des enjeux, des périmètres...] et appréhender la stratégie RSE de l'AFD.

Une formation spécifique destinée aux référents et pilotes RSE sera mise en œuvre.

Par ailleurs un séminaire d'approfondissement organisé par le Cefeb et destination d'un public extérieur sera ouvert aux agents de l'AFD désireux d'acquiescer une plus grande expertise dans ce domaine.

## PUBLIC VISÉ :

→ Managers, nouveaux recrutés et tous agents intéressés

## TYPLOGIE :

→ Adaptation/Evolution

## MODALITÉS :

→ Animation interne/externe

## F3. LE SECOND AVIS DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Objectif :

Sensibiliser les agents et leur permettre d'appréhender la méthodologie de second avis développement durable.

## PUBLIC VISÉ :

→ DDE

## TYPLOGIE :

→ Adaptation/Evolution

## MODALITÉS :

→ Animation interne

→ Nb de stagiaires envisagés : 40

## F4. GENRE ET DÉVELOPPEMENT

FORMATION  
SOCLE

Une nouvelle stratégie française Genre et Développement a été adoptée par le CIGD en juillet 2013. Cette stratégie est relayée au sein de l'AFD par un cadre d'intervention transversal (CIT Genre) qui prévoit un effort significatif en matière de sensibilisation et de formation du personnel.

## → Modules de sensibilisation

## Objectif :

Sensibiliser les managers et l'ensemble des agents à la thématique du genre et sa prise en compte dans le développement

## → Modules de formation

## Objectif :

Former les chefs de projet, grâce à des formations sectorielles spécifiques, à la prise en compte des problématiques de genre dans les opérations.

## TYPLOGIE :

→ Adaptation/Evolution

## MODALITÉS :

→ Animation externe

Ces actions de sensibilisation et de formation vont être progressivement mises en œuvre et déployées sur la période 2014-2017 afin de toucher le maximum d'agents du siège et du réseau.